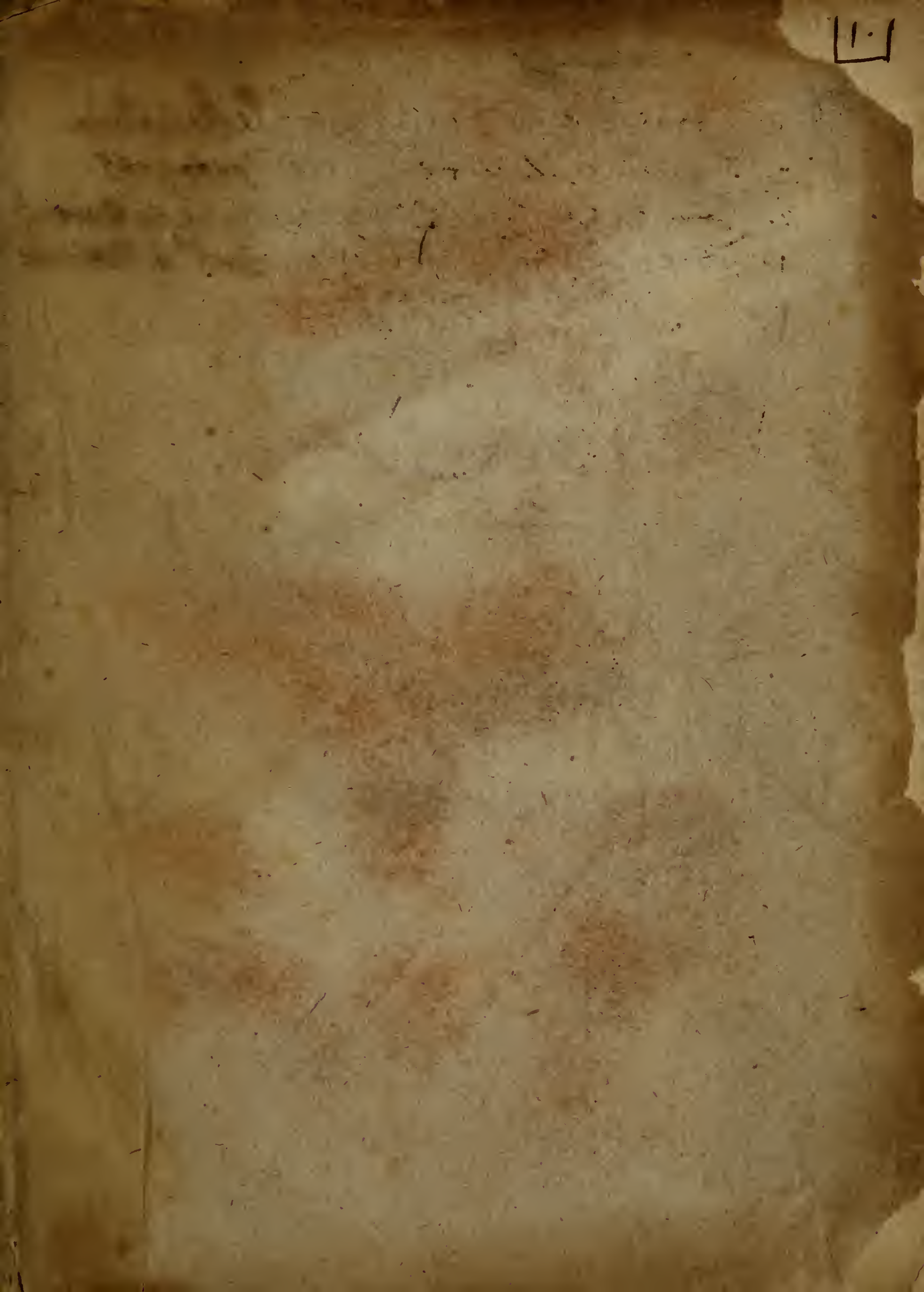




1. Caton Chrestien, au Cardinal de Richelieu.
2. Francois Fidele, contre Mrs. des Montagnes.
3. Lettre au Roy Louis 13:me par la Reyne sa Mere.
4. Lettre de la Reyne mere du Roy Louis 13:me á Messieurs du Parlement de Paris.
5. Nicocleon á Cleonville.

CHARITABLE REMONSTRANCE DE CATON CHRESTIEN A MONSEIGNEVR L'EMINENTISSIME CARDINAL DE RICHELIEV

Sur ſes actions, & quatre libelles diffamatoires, faicts par luy ou ſes eſcriuains.

M. DC. XXXI.

CHARITABLE REMONSTRANCE DE CATON CHRESTIEN AV CARDINAL DE RICHELIEV.

VOSTRE Eminence, qui a dans le loiſir de ſa ieuneſſe leu autant d'Hiſtoires, comme elle en a faict depuis quelques années, aura peut eſtre remarqué celle d'vn Orateur Romain, qui par l'effort d'vne grande maladie perdit tellement la memoire, qu'il ne ſe ſouuenoit plus de ſon extraction, de ſa qualité, ny meſme de ſon nom. Ce rencontre nous faict voir que l'homme, qui s'eſtime beaucoup, eſt fort peu de choſe; puis que ſon cerueau, qui eſt le lieu où l'ame exerce ſes plus hautes fonctions,

eſt ayſement deſtraqué; & qu'vn petit changement de temperement naturel, faict non ſeulement, que ſes actions ne ſont plus raiſonnables, mais les rauale au deſſous des beſtes, qui ont quelque ſouuenance de ce qui leur a eſté fauorable, ou contraire. L'ambition, qui eſt la plus violente maladie de noſtre eſprit, nous ayant ietté dans des ſyncopes ſi eſtranges, que les plus ſages & plus ſçauans medecins de l'ame n'y cognoiſſent rien, nous oſte en fin la memoire de ce que nous auons eſté, de ce que nous ſommes, & de ce que nous pouuons eſtre. C'eſt cette fieure ardente, qui a effacé toutes les eſpeces, non ſeulement de ce que l'eſtude vous a enſeigné, mais de ce que la nature vous a donné. Il eſt vray, qu'ayant tant de noms & de qualitez qu'à grand peine les peut on retenir, eſtant Iean Armand du Pleſſis, de Richelieu, Cardinal, premier Miniſtre, Admiral, Conneſtable, Chancelier, Garde des ſeaux, Surintendant des Finances, Grand maiſtre de l'Artillerie, Secretaire d'Eſtat, Duc & Pair, Gouuerneur de trente places, Abbé d'autant d'Abbayes, Capitaine de deux cens hõmes d'armes,

d'armes, & d'autant de cheuaux legers; eſtant contrainct de comprendre par vn &c. le reſte de vos tiltres; il y a moins de ſubiect de s'eſtonner de voſtre oubliance, que de celle de Meſſala Coruinus. Outre cela vous auez eu tant de noms, que les nouueaux vous ont faict oublier les anciens. Nous auons apperceu que vous auez quitté Iean pour Armand, parce que vous ne voulez pas eſtre ſemblable au Precurſeur de noſtre Seigneur, mais vous deſirez d'eſtre luy meſme; & que le nom d'Armand qui approche des armes que vous aymez, ou d'Aman que vous imitez, vous eſt plus agreable que celuy de Iean, qui eſt vn Sainct qui annonçoit la paix & la grace de Dieu. Si Armand vous a faict oublier Iean, Richelieu vous a faict quitter le Pleſſis. Le nom que vous auez retenu, eſt non ſeulement plus noble, mais encore plus riche: & vous auez raiſon de faire chaſſer le vieux qui eſtoit trop cognu dans les actes publics, par celuy qui eſt entré le dernier dans voſtre maiſon. C'eſt la raiſon, qui vous a porté à baptizer pluſtoſt M^r voſtre frere Cardinal de Lyon, que de

luy donner le nom de voſtre famille; ayant iugé prudemment, qu'on trouueroit pluſtoſt Lyon, qui eſt vne grande ville ; que voſtre Pleſſis, qui ne fut iamais ny village, ny bourg. Vous n'auez dans voſtre eſprit que Richelieu, que vous auez rendu riche de pauure, ayant conuerti en Duché & Pairie, vn petit fief releuant d'vne Baronnie voiſine, apres que vous auez vni tout le pays d'alentour, & le lieu meſme qui vous rendoit vaſſal. Voſtre baſtiment faict ſur le modele de celuy de la Royne Mere, pluſtoſt acheué, plus richement meublé, mieux accompagné de canaux, parterres, terraſſes, & grand parc, vous a tellement agreé, que pour le rendre riche vous auez mis la pauureté par tout. Vous auez abbaiſſé toutes les grandeurs de la France, pour releuer voſtre nom, & pour vous en ſouuenir, vous auez oublié, Premierement, qu'il y a vn Dieu

Prou. 17. qui a dict, *que celuy qui eſleue trop ſon edifice, cherche la ruine.* Iacob. 4. *qu'il reſiſte aux ſuperbes. qu'il* Ierem. 22 *deſtruict les maiſons dreſſées auec iniuſtice. qu'il* Iob 27. Sap. 16. *diſſipe les biens des violents. qu'il faict fondre* Prou. 17. *comme la glace les eſperances des ingrats. qu'il iette le*

le mal dans la famille de celuy qui le rend pour le bien. qu'il oste sa benediction à l'heritage qu'on Prou. 20.
acquiert auec trop de precipitation. qu'il faict si Psal. 36.
nous voyons en passant l'impie esleué comme le cedre du Liban, qu'en repassant nous ne le voyons plus. qu'il renuerse les thrônes des Capitaines or- Eccli. 10.
gueillieux, & met les doux en leur place. qu'il cache Iob 40.
dans la poussiere les insolents. qu'il rend captifs les Iob 12.
mauuais Prestres, suplante les Chefs des Conseils des Roys, leur ceinct les reins auec vne corde, leur enuoye Isa. 19, & 29.
l'esprit d'assoupissement & de vertigo, surprend les Iob 5.
rusez dans leurs ruses, & les faict tomber dans la Psal. 7.
fosse qu'ils ont preparé pour les innocens. Vous auez oublié la Theologie en laquelle vous estes Bachelier, & les predications que vous auez faict autresfois à sainct André des Arcs, si vous n'auez plus de memoire de ces belles sentences de l'Escriture saincte. Mais, comment auriez vous souuenance de ce qui est escrit dans le liure de Dieu, ayant perdu celle de la nature, qui vous aduertit tous les iours par les infirmitez, & les frequents remedes que vous prenez, de ce que vous estes? Il ne faut

point

point de valet de chambre qui vous crie tous les matins (comme on faiſoit au Roy de Perſe) Souuenez vous que vous eſtes homme ; puis que les maux de teſte, les ardeurs du ſang, les fieures de lyon, qui ne vous quittent point, les ſiringues, les lancetes, & les baignoires vous donnent aduis, non ſeulement que vous eſtes mortel, mais que vous poſſedez la vie auec des conditions onereuſes. Vos ennemis pourroient dire, que vous eſtes ſemblable aux malins eſprits, qui ne prennent point de diuertiſſement dans leurs peines ordinaires, qu'en faiſant du mal aux hommes.

Il n'eſt pas poſſible que vous croyez que voſtre vie ſoit bornée ; qu'elle ſoit non ſeulement fragile, mais entre les plus foibles,dans les dangers communs à tous les hommes, & qu'elle en prouoque de tres-particuliers: que les années la doiuent finir,& les violences la peuuent abreger: que vous eſtes guetté par tous les accidens du monde, & par tous les reſſentimens des maux que vous auez faict aux Grands,qui ont la puiſſance de vous faire perir; & aux petits,qui en ont

la volonté, & qui nonobſtant vos gardes ſeront maiſtres de voſtre vie, lors qu'ils voudront abandonner la leur. Ne conſidererez vous iamais, que les iours que vous deſtinez à la ruine de cent mille perſonnes, peuuent eſtre au dela des voſtres? que le temps qui vous flatte en vous promettant la mort de vos ennemis, leur fera voir voſtre enterrement? & que les ſaiſons & les occaſions que vous attendez, & ſçauez ſi bien ordonner & ranger, pour adiouſter tous les iours des nouueaux appuis à voſtre grandeur, & à l'acheminement du principal deſſein qui tend à la Souueraineté, ou du tout, ou d'vne bonne partie, verront la pourriture de vos os? Il n'eſt pas poſſible, que voſtre Eminence n'aye oublié les conditions auec leſquelles Dieu vous a donné la vie, faiſant ſi bon marché, comme vous faictes, de celle d'autruy. Le grand ſoing que vous prenez pour vous faire garder, vous perſuade, que voſtre fin ne pouuant arriuer par les violences du dehors, vous eſtes auſſi exempt de celle qui vient du temperement du dedans. Vous croyez que voſtre prudence, ou fineſſe, a fermé toutes

les portes, par lesquelles la mort ou les ruines sont entrées, pour faire perir ceux qui ont en quelque façon approché de vostre authorité: mais vous ne sçauez pas, que si vous auez mille artifices pour vous establir, Dieu a vne infinité de moyens pour vous perdre; & que ceux là mesme, que vous prenez pour vous affermir, sont ceux qui vous affoiblissent, & qui n'empeschent & ne reculent pas vostre cheute, mais l'aduancent & la rendent plus grande, parce que vous tomberez auec vne charge plus pesante.

Vous faictes toutes les sepmaines quelque progrez, & vous vous hastez tant que vous pouuez pour monter au sommet de la felicité: lors que vous y serez, vous n'aurez plus qu'à faire le saut. Il n'y a point d'estat de consistence en ce monde: l'homme qui y est arriué à ses plus grandes forces, commẽce à les perdre: les fruicts apres la maturité se destachent des arbres; ceux qui viennent promptement, se pourrissent bien tost: & ce que la nature a voulu conseruer long temps, comme l'or & les diamans, elle l'a faict auec beaucoup d'années. Vous ne considerez

pas,

pas, qu'on va aux grandes puiſſances par des chemins eſtroicts & difficiles, mais qu'il n'y en a du tout point pour la retraicte : que cette fortune malicieuſe, qui taille les degrez pour nous faire aller au plus haut, les rompt apres que nous ſommes paſſez; & nous faict voir non pas vne deſcente là où nous auions trouué vne montée, mais vn precipice. Il n'y a qu'vne minute entre les careſſes des Empereurs, la conduicte de leurs Eſtats, des richeſſes prodigieuſes, & les commandemens des armeés, & vn croc pour eſtre traiſné dans vne ville, vne potence pour eſtre pendu, cent mille picques & autant d'eſpées pour eſtre mis en pieces, & vn chemin public pour mandier ſon pain. *Seian, Aman, Ruffin, Belliſaire.*

C'eſt la nature du monde, qui ſuit les ordres de la Prouidence, que voſtre prudence ne peut changer, & que vos artifices n'arreſteront pas. Ceux qui s'y oppoſent, ſont pluſtoſt & plus violemment emportez, & meritent d'auoir non ſeulement le nom de meſchans, mais encore d'inſenſez. Dieu ſe mocque d'eux, comme nous ferions de ceux qui voudroient faire vne digue

 au

au milieu de l'Ocean, qui entreprendroient de renuoyer les grandes riuieres à leur ſource, ou auec leur petit ſouffle arreſter vne tempeſte, pouſsée par vn vent impetueux. Quand vous n'auriez rien leu dans les liures que vous auez feüilleté autresfois, & que les grandes affaires que vous auez traicté depuis peu, vous auroient faict oublier ce que l'eſtude vous auoit enſeigné; vous deuriez vous ſouuenir, que ſur le theatre où vous eſtes vous auez veu vne mort violente, & vne naturele, qui ont arreſté le cours de deux grandes felicitez. A la verité, elles ne ſe peuuent comparer à la voſtre : mais prenez garde auſſi que vos appuis ne vous chargent trop; & que le reſpect qu'on peut porter à voſtre Pourpre, ne vous exempte pas d'affliction, mais la rende plus longue.

C'eſt ce qui m'a pouſſé à vous repreſenter, que vous n'auez pas ſeulement oublié voſtre nom, voſtre naiſſance, & voſtre nature, mais encore vos qualitez. Les plus releuées & les plus ſainctes, ſont celles de Preſtre, d'Eueſque, & de Cardinal. La Preſtriſe vous deuroit faire ſou-

uenir, que tout ainſi qu'elle eſt vne ambaſſade 2.Cor.5.
enuers Dieu, pour implorer ſa miſericorde pour les pechez du peuple; ainſi elle vous donne l'authorité de preſcher au Roy la clemence, & de le ſupplier d'vſer ſouuent de cette belle vertu Royale. Vous pouuez & deuez, ayant le charactere du Sacerdoce, retirer quelquefois du ſupplice les criminels qui n'ont point failli contre l'Eſtat, mais contre vous; & eſtes obligé d'appaiſer la cholere du Roy, s'il eſt plus irrité pour voſtre intereſt, que pour le ſien. Vous aurez peut eſtre leu dans les Prouerbes de Salomon cette belle ſentence: *Deliure ceux qui ſont menez à la* Prou.24.
mort. S. Ambroiſe dict: *Toy qui es Preſtre, re-* D. Ambroſ. in Pſal. 114. Serm. 8. *Eripe eũ qui ducitur ad mortem; hoc eſt, eripe eum interceſſione, eripe gratiâ tu Sacerdos.*
tire par tes prieres enuers Dieu, & par tes ſupplications & faueurs enuers les hommes, ceux qui ſont conduicts à vne fin ignominieuſe. Ce que vous pratiquez tous les iours, eſt bien eſloigné de ce qui vous eſt cõmandé par l'Eſcriture ſaincte, & conſeillé par les Saincts. Il ſemble qu'il n'y a plus de crime de leze Maieſté, que celuy qui vous offence: vous rempliſſez de ceux qui vous ont deſpleu les priſons d'Eſtat, & les rendez vne peine per-

petuelle : celles là n'estant point suffisantes pour retenir le grand nombre de vos ennemis, vous en employez qui n'ont iamais serui à ces vsages; cõme la tour de la Porte neufue, afin que le Louure, qui est vne maison d'asile & de grace, soit deshonnoré par l'infamie d'vn cachot qui le touche; & que de la galerie qui va aux Thuilleries, on puisse entendre les cris lamentables de ceux qui sont dans les tenebres, & dans les fers. Vous transportez, & esgarez sans forme de Iustice, ceux qui ont esté quelque temps dans la Bastille: vous ostez à leurs amis la cognoissance du lieu où ils sont, & où vous auez dessein de les faire languir & sentir vne longue mort : vous sçauez qui sont ceux que vous retenez dans le chasteau d'Angers, & allieurs. Tant s'en faut, qu'en faisant l'office d'vn bon Prestre, vous taschiez de donner la vie & la liberté à ceux que vostre cholere & vostre ambition ont rendus criminels, ou persuadé qu'ils le sont; que non seulement vostre puissance, mais vostre industrie s'employe tous les iours pour les faire perir. Nous dirons vne chose horrible, mais veritable, & que vous ne

sçauriez

ſçauriez auoir denié ny deſguiſé. Vous ſçauez ce que vous practiquez ordinairement pour ietter dans les pieges de la mort & de l'infamie, ceux qui par vos pourſuittes & pour vos intereſts ſont dans les priſons. Vous qui eſtes en effect leur partie, les viſitez en habit deſguiſé, ou les faictes caioler par les voſtres, ſur tout par deux Dames qui vous ſont fort acquiſes, & par voſtre Capitaine de la Baſtille. Ce que ie diray, eſt bien plus eſtrange: c'eſt que de voſtre authorité particuliere vous enuoyez querir la nuict dans des carroſſes ces pauures miſerables; vous leur faictes des grandes proteſtations de compaſſion, d'affection & de deſir de leur deliurance, que vous leur promettez à foy de Preſtre, & de Gentilhomme, s'ils veulent dire ce que vous leur ſuggerez, & charger des perſonnes que vous deſirez ou perdre, ou des-honnorer: & comme il faut aduoüer que la nature vous a donné des grands aduantages pour la viuacité d'eſprit, & facilité de la parole, vous eniolez tellement ces pauures gens, qu'eſtans ennuyez de leur longue captiuité, ſurpris par voſtre beau langa-

ge,

ge,attirez par vos feintes douceurs, quelquesfois accompagnées de larmes, asseurez par vos sermens, & par les promesses non seulement d'impunité, mais de grandes recompenses; ne se pouuans imaginer, qu'vn homme de vostre profession soit meschant iusques au point que vous l'estes; ils disent cent fois plus qu'ils ne sçauent, & deuant des tesmoins cachez: ils se mettent la corde au col,& attirent dans leur ruine ceux auxquels vous desirez d'oster ou la vie, ou la reputation. Vous ne pouuez nier,que vous n'en ayez vsé ainsi à l'endroit de Chalais, que vous auez veu souuent en prison; enuers Rodin, que vous auez faict mettre aux galleres; enuers Marcel,Vaultier, Senel, du Val, & plusieurs autres, que vous auez faict amener chez vous de nuict: ayant faict tout ce que vous auez peu, tantost par esperances,tantost par menaces,pour faire dire aux trois derniers quelque chose contre la Royne Mere du Roy,ou contre Monsieur; afin d'auoir vn moyen de les ruiner dans l'esprit de sa Maiesté, & de les diffamer dans le public. Voila les detestables artifices que vous practiquez,

quez, bien eſloignez de la qualité de Preſtre, qui doit pluſtoſt rompre les pieges qu'on a dreſſé aux malheureux, que d'en faire pour les ſurprendre, & pour vous en desfaire, afin d'etoufer la cognoiſſance de voſtre procedé, & deshonnorer les innocens. Ainſi, vous eſtes partie, examinateur, commiſſaire, & iuge de ceux que vous deſirez de perdre. Vous faictes dauantage; car vous les rendez criminels par la confeſſion d'vn peché qu'ils n'ont pas commis, & les portez à mentir, non ſeulement contre leur conſcience, en accuſant les gens de bien; mais contre leur vie, en ſe recognoiſſans coulpables.

Vous ne ſçauriez auoir oublié que vous eſtes Preſtre, & vous ſouuenir que vous eſtes Eueſque; cette qualité eſt appuyée ſur l'autre. Ie vous propoſeray l'exẽple d'vn Prince & Pere des Paſteurs & des Eueſques, qui eſt S. Gregoire; afin que vous recognoiſſiez combien vous eſtes eſloigné de ſes mœurs, & de voſtre condition. Ce bon Pape diſoit : *Si ie me voulois meſler dans la mort des Lombards, il eſt certain que cette nation n'auroit point de Roy, ny de Capitaine : mais parce que ie* Gregor. in Epiſtolis.

 crains

crains Dieu, i'ay vne grande apprehension de m'embarrasser dans la mort de qui que ce soit. Helas! Monsieur, pourrez vous iamais dire les paroles de ce Sainct, vous qui estes coulpable de la mort de plus de deux millions d'hommes, sans compter ceux qui ont esté egorgez pour teindre vostre chappeau auec leur sang, ny ceux que vous auez mis entre les mains des bourreaux, & faict mourir en prison? Vous aurez, peut-estre, leu vn Dialogue feint, qui faict trouuer vne grande armée de morts à la suite d'vn Prelat, qui se presentoit à la porte du paradis, d'où il fut chassé ignominieusement par sainct Pierre. Si l'Allemand, qui composa cette raillerie, viuoit au temps de vostre deces, il auroit vn beau subiect pour faire paroistre les inuentions de son esprit, & monstrer que le vostre a esté trop guerrier pour vn homme de condition Episcopale, que vous exercez si rarement, qu'il ne faut pas trouuer estrange si vous en auez perdu la souuenance, qui vous a quitté auec l'habit violet.

C'est encore vn plus grand subiect d'estonnement, que vous ayez oublié, que la couleur que vous

vous portez eſt celle du Sang du Fils de Dieu, ſur lequel ſon Egliſe eſt fondée, en laquelle vous tenez rang de Prince, mais pacifique. Voſtre liurée eſt celle du feu de la charité, non du feu de la guerre, comme vous vous eſtes imaginé, & que nous recognoiſſons dans voſtre conduicte. L'eſcarlate vous remet en memoire, que vous deuez chercher les occaſions du martyre pour la verité & pour la iuſtice: au contraire, vous le faictes trouuer à la verité & à la iuſtice, lors que vous banniſſez, empriſonnez, & faictes mourir ceux qui les ſouſtiennent. Vous proteſtates à la Royne Mere du Roy, en la remerciant des grandes inſtances & deſpẽces, qu'elle auoit faict pour vous procurer la Pourpre ſacrée; que vous ne la porteriez iamais, que pour vous faire ſouuenir de l'obligation que vous auiez de reſpandre voſtre ſang pour elle. Vos actions ont faict voir, que le credit, que cette dignité & les ſoins de voſtre bonne Maiſtreſſe vous ont acquis, a eſté employé, non pour vous diſpoſer à verſer voſtre ſang pour ſon ſeruice, & pour teſmoigner voſtre recognoiſſance; mais pour tirer, ſi vous pouuiez, celuy de

ſes veines, comme vous auez faict les larmes de ſes yeux. C'eſt en quoy voſtre ingratitude paroiſt extreme, & vous eſt reprochée par l'habit que vous prenez tous les iours. Mais il ne faut pas s'eſmerueiller, ſi voſtre pourpre n'a pas aſſez de force pour vous faire ſouuenir de la Maiſtreſſe qui vous l'a procurée, puis qu'elle n'a pas le pouuoir de vous remettre en memoire l'Egliſe qui vous l'a donnée, laquelle par cette couleur rouge vous exhorte à l'amour de Dieu,& de voſtre prochain; au lieu qu'il ſemble qu'elle vous effarouche comme vn taureau, & vous faict hurter teſte baiſſée, non ſeulement tous ceux que vous rencontrez dans voſtre chemin, mais les Maiſtres qui vous ont nourry.

Ie recherchois ces iours paſſez d'où procedoit cette furie & fieure phrenetique,qui a produict en vous vne ſi grande oubliance de voſtre nom,de voſtre naiſſance, de voſtre nature mortele & fragile, de la Preſtriſe, de l'Epiſcopat, & du Cardinalat; vous laiſſant à penſer, ſi ayant perdu la ſouuenance de toutes ces choſes, on peut croire que vous ayez retenu celle de Dieu.

Ie croyois au commencement que quelque magicien vous auoit enchanté,& lié les plus nobles facultez de l'ame,ou qu'vn negromancien vous auoit faict apporter de l'autre monde de l'eau du Lethe,& vous en auoit faict boire par ſurpriſe; ou qu'vn droguiſte Oriental, ayant trouué le Lothos d'Homere, vous en auoit faict part, & que par meſgarde vous l'auiez mangé, comme fit Vliſſe: mais en fin i'ay trouué trois cauſes, qui ſont, ſelon mon aduis, les plus certaines. Et afin que ie ne me rende pas voſtre ſemblable, ie ne deſroberay rien à mes Maiſtres, & confeſſeray librement que Seneque m'a apris la premiere, lors qu'il dict, *que celuy-là oſte quaſi tout à la memoire, qui donne beaucoup à l'eſperance*. I'ay trouué par cette regle, que vous qui eſperez tout, ne vous ſouuenez de rien, que de ce qui conduict vos deſirs, ou de ce qui les arreſte, & les recule. I'ay auſſi recognu, que vous ne pouuez eſtre yure de la douceur de voſtre fortune, ſans eſtre oublieux de celle que vous auez quitté, & de ceux qui vous en ont tiré. Vous allez auec telle impetuoſité à ce que vous voyez deuant vous, que

Seneca de Benef. lib. 3. c. 4. *Memoriæ minimum tribuit, quiſquis ſpei plurimũ.*

 vous

vous ne tournez iamais la teſte pour voir ce que vous auez laiſſé derriere. Vous ne regardez ny la terre, où vous remarqueriez voſtre origine, & voſtre fin; ny le ciel, qui vous aduertiroit de voſtre foibleſſe, & de voſtre petiteſſe: vous ne faictes pas reflexion ſur vous meſmes; & nous pouuons dire auec verité, ce que Dieu diſoit de Moab, *que voſtre ambition va par deſſus vos forces*, & s'eſtend non ſeulement au dela du Royaume, dans lequel vous auez le plus grand credit, & tantoſt la meilleure part; mais au dela du monde, & d'autant de mondes comme l'orgueil d'Alexandre en deſiroit deuant qu'il recontraſt ſept pieds de terre, apres la conqueſte de la centieſme partie de celuy que nous habitons.

I'ay auſſi attribué voſtre defaut de memoire aux flatteurs qui vous enuironnent, que vous cheriſſez grandement, & qui vous eſleuent par belles paroles & meſchans eſcrits, au dela des cieux, iuſques dans les eſpaces imaginaires de voſtre vanité: dequoy on ne s'eſtonne pas; mais de deux choſes: l'vne, qu'on entreprenne de perſuader au public tout ce qu'ils vous ont faict

croire,

croire,& qu'ils ne croyent pas: l'autre, qu'il se trouue non seulement des parasites & sicophantes, qui veulent par vos loüanges changer leur condition en vne meilleure, mais des plus grands du Royaume de toutes qualitez, qui se rendent esclaues de vostre puissance,& s'atellent au chariot de vostre gloire, pour vous conduire à la fin de vos desseins, s'ils en peuuent trouuer vne arrestée.

Il faut que ie vous confesse, que les submissions basses, les seruices lasches, & les respects, quoy que feints,de ces gens là qui sont dans leur cœur vos ennemis, m'ont faict souuenir d'vne histoire que i'ay leu autrefois dans Iustin. Il dict, qu'vn homme d'assez basse condition, nommé Sandrocot, fut esleu Roy des Bactrians par vn estrange artifice: il auoit faict appriuoiser des lyons, que le peuple croyoit estre sauuages, qui le venoient lecher lors qu'il dormoit à la campagne; où se rencontroit aussi vn elephant priué, qui se couchoit deuant cet homme, & le receuoit sur son dos auec tesmoignage de quelque veneration; ce qui donna vne si ferme opinion aux Ba-

Iustin. lib. 15.

Bactrians, qu'il y auoit quelque diuinité dans Sandrocot, qui estoit recognuë par les plus fiers animaux, qu'ils se resolurent de le faire leur Roy. Il est vray, que beaucoup de Seigneurs, que nous estimions des lyons, vous ont leché auec leurs langues flatteuses; & que des elephans (c'est à dire les plus releuez du Royaume) ont faict des submissions si basses deuant vostre puissance, que cela vous a persuadé que vous pourriez estre Roy, & au petit peuple, que vous l'estiez en effect, lors qu'on vous a veu flatté par tant de vaillans, & porté sur le dos de tant de Grands. Ce qui vous a esté autant honnorable en apparence, comme il est infame par effect à ceux qui ont abaissé leur naissance pour releuer la vostre, & qui sous l'esperance de quelque augmentation de fortune incertaine, ou d'vn employ ruineux, ont serui à lacheminement de vos desseins, & ont presté leurs mains pour vous ayder à destruire le Royaume, & la Royauté. Entre deux Princes du Sang, qui estoient en estat de vous resister, vn s'est mis au dessous de vous pour recueillir ce que vous auez mesprisé; l'autre, plus genereux, a

refusé

refusé l'alliance de vostre sang, comme indigne d'estre meslé auec le sien ; s'est maintenu dans son rang, & tout ce qu'on a peu gaigner sur luy, a esté, qu'il cacheroit son ressentiment, que la dissimulation ne sçauroit plus retenir sans faire tort à son courage. Nous auons veu vn Prince sorti d'vne des plus grandes maisons de l'Europe, & des mieux establies dans la France, qui s'est rendu suiuant de celuy qui est ennemy iuré de sa famille, depuis le siege de la Rochelle, & a faict vœu qu'il la ruineroit ; à quoy il a desia bien trauaillé, sans que celuy que nous designons aye sceu recognoistre, qu'on luy fera la grace du Cyclope, de le manger le dernier, apres qu'on aura faict vne seconde querelle à sa femme : ce qui sera bien aysé, & ne tardera pas long temps. Pour les Seigneurs, qui estoient des plus estimez de France, & qui auoient rendu beaucoup de preuues de leur generosité ; on s'estonne comme ces ieunes lyons, qui auoient desia secoüé leur crin, & faict sentir leurs ongles, se sont laissez emmuseler & rendre esclaues, parce qu'on les nourrit d'vne vaine esperance, qui leur a faict quitter

 l'hon-

l'honneur ſolide pour courir apres vn ombre qui leur paroiſt plus grande. Apollonius voyant vn charlatan, qui auoit dreſſé vn lyon à tendre la patte pour demander l'aumoſne, ſe prit à pleurer; & dit, qu'il auoit compaſſion d'Amaſis Roy d'Egypte, l'ame duquel eſtoit dans cet animal. N'eſt ce pas vn obiect digne de larmes, de voir des eſprits que la creance publique tenoit pour genereux, mandier la faueur d'vn homme, qui faict ſemblant d'en vouloir faire part à pluſieurs, & la reſerue toute pour ſoy? C'eſt choſe bien plus eſtrange, que ces Meſſieurs flattent voſtre vanité, & ſe ſouſmettent à vn vſurpateur, pour le porter ſur leurs eſpaules, & le mettre, s'ils pouuoient, ſur leurs teſtes. Entre ceux là nous remarquons des Prelats, qui tiennent des premiers rangs en l'Egliſe, qui ont abaiſſé leurs dignitez & leur courage, iuſques à prendre des charges & qualitez de grand vicaire, & le contreroole de voſtre maiſon. Ie ne dis rien d'vn tas de paraſites & ſicophantes de toutes conditions, qui vous aſſiegent, & voſtre table; qui ſont payez aux deſpens du Roy & du public pour chanter vos

eſtre celuy de voſtre recognoiſſance, ou au moins de voſtre compaſſion. Vous eſtes tellement abandonné à vos paſſions, qu'il eſt hors de voſtre pouuoir de les retenir; & la maladie de voſtre eſprit eſt ſi preſſante, que vous ne ſçauriez vous en diuertir.

Vous faictes des propoſitions de reſpondre à la lettre de Monſieur, ou de luy faire vne belle remonſtrance: apres cinq ou ſix lignes vous ne vous ſouuenez plus de voſtre deſſein; vous quittez là Monſieur, & deſchargez voſtre cholere ſur la Royne Mere de ſa Maieſté; parce qu'il eſt impoſſible que voſtre bile eſtant eſchauffée, vous oubliez ce qui a eſté par vn iuſte iugement de Dieu, prouoqué par voſtre crime, la ſeule cauſe du renuerſement de voſtre cerueau. Au lieu d'employer voſtre plume pour la defenſe du Roy (comme vous dictes) ou pour dreſſer vne belle inſtruction à Monſieur, vous iettez là le ſtile, & prenez la ſtillete pour bleſſer la Mere de celuy que vous voulez defendre, & de celuy que vous deſirez d'inſtruire.

Ie diray bien dauantage, ſans apprehenſion

 de

de paroiſtre ſcandaleux, parce que ie ſuis tant que ie peux d'eſtre ſemblable à vous, que vous taſchez de rendre voſtre plume plus cruelle que le foüet auec lequel ce ſacrilege Eſtienne, Perſan de nation, & le moyne Theodote, ſemblable à celuy qui eſt aupres de vous, battirent la bonne & ſaincte Imperatrice Anaſtaſia, Mere de Iuſtinian, ſurnommé Pogonat, ou la grand' barbe; laquelle ſouffrit cet affront, pour s'eſtre oppoſée à la ruine de ſon fils, lequel eſtant abſent vengea à ſon retour cette iniure, & les deux ſcelerats peu de temps apres furent brulez tous vifs. Il eſt vray que vous n'auez pas eu la puiſſance de venir à ces extremitez; mais vous auez eu l'effronterie de battre iuſques au ſang, auec les foüets des langues & plumes meſdiſantes, la plus grande & la plus vertueuſe des Roynes de la Chreſtienté, qui poſſede auec cette qualité celle de Mere de voſtre Roy, & celle de voſtre Maiſtreſſe & Bienfactrice; & vous n'auez rien de grand que ſa bonté ne vous aye ou donné, ou faict donner. Ce qui eſt le plus facheux, eſt, que l'ingratitude ſoit cachée ſous la pourpre d'vn Car-

vos loüanges,& vous ſeruir de mouchars. Entre ceux là ſont vos eſcriuains à gages, qui ſont la plus part vos penſionnaires, & comme domeſtiques, nourris & recompenſez pour aller de maiſon en maiſon releuer vos actions, & faire toutes les ſepmaines des libelles remplis de calomnies contre ceux que vous n'aymez pas, & de flatteries pour vous. En quoy vous imitez ce Pſaphon, qui auoit dans des cages quantité de perroquets, merles, pies, geays, ſanſonnets, & autres oyſeaux de ſemblable nature; auxquels ayant enſeigné, auec vn tres-grand ſoing, à dire ſouuent *Pſaphon eſt vn grand Dieu*, & les ayant laſchez, ces eſcoliers qui repetoient touſiours la ſeule leçon qu'ils ſçauoient, attirerent le peuple ignorant à dreſſer des autels à cet impoſteur. Vos flatteurs, par parole, & par eſcrit, vous procurent tant qu'ils peuuent les meſmes honneurs; & ne tient pas à eux que vous ne montiez au ciel *par les eſchelons du menſonge*, ainſi que Tertulian diſoit *qu'on auoit entrepris d'y faire aller Romulus.*

Pardonnez moy ſi ie vous dis, que prenant voſtre vol au ciel, ou aux eſpaces imaginaires,

vous nous deuriez donner quelque benediction, plustost que les maledictions qui sont dans vos escrits; & vous feriez mieux de nous laisser le present de la paix, à l'exemple de nostre Seigneur, que de nous ietter dans la guerre, que vous procurez par ambition, ou prouoquez par le desespoir. N'y a t'il point de moyen de vous faire riche en loüanges, qu'en desrobant tous les honneurs de la terre, sans considerer que vous seriez bien malheureux, si vos vertus n'estoient releuées que par les vices d'autruy; ny vos belles actions recognuës, si celles de tout le reste des hommes ne paroissoient fort laides?

Voila l'estat auquel vostre orgueil & les flatteries vous ont reduit: qui est tel, si nous croyons

Greg. in Past.

à S. Gregoire, *que vous estes semblable à l'Ange apostat; parce que vous ne voulez pas estre semblable aux hommes qui ont esté deuant vous, qui viuent auec vous, & qui viendront apres vous.* Cette presomption desreglée pourroit estre excusée par la folie, si elle n'estoit accompagnée de malice, ou de rage, lors que vous rendez le principal obiect de vostre furie, la personne qui deuroit

estre

Cardinal; que vous ſoyez vn poireau ſur cette belle face;qu'on vous voye comme vne tache en cet habit des Princes Eccleſiaſtiques; que vous ayez fourni quelque ſubiect de meſpris aux eſprits foibles des enfans de l'Egliſe, & prouoqué les blaſphemes de ſes ennemis. On eſpere que ces maux ſeront reparez,non ſeulement par les blaſmes que ceux qui poſſedent plus dignement cette dignité eminentiſſime vous donneront, mais par les declarations publiques que ſa Saincteté fera à toute la Chreſtienté, que voſtre conduicte eſt contre les regles de Dieu, & doit eſtre reprouuée. Le S.Pere garde les ordres de l'Euangile, & commence par les aduertiſſemens charitables, & particuliers: mais lors que ſa prudence aura recognu qu'ils ſont inutiles, & que les huilles qu'on veut mettre ſur vos playes ne font qu'allumer les feux de vos paſſions, elle employera ſans doute des remedes plus cuiſans; & apres qu'on aura rapporté à l'Egliſe, de laquelle il eſt le Chef en terre, ce que vous faictes tous les iours contre elle en France, en Allemagne, & aux Pays-bas, & les ſcandales que vous

vous produiſez en iettant la diſcorde entre le Fils & la Mere, l'Eſpous & l'Eſpouſe, & entre les Freres, on declarera que vous deuez eſtre tenu pour vn payen & publicain, qui ne voulez plus eſcouter la voix de voſtre Mere, mais qui entreprenez de ruiner celle des enfans de Dieu, comme vous faictes celle des enfans de France.

Cette iuſtice fera changer de langage à tous ces bons Religieux, & petit peuple, qui vous ont eſtimé vn Beat, apres la priſe de la Rochelle; & qui ont perdu vne partie de cette bonne opinion, lors que vous la faictes fortifier pour la vendre ou la laiſſer ſurprendre. On commence à cognoiſtre que vous n'auez pas cherché la gloire de Dieu, mais la voſtre; ny le bien de la Religion, mais vos aduantages; que vous eſtes maintenant, non le fleau des heretiques, mais celuy des Catholiques; & comme diſoit le Prophete, *le marteau qui briſez toute la terre*, que vous auez troublée par la guerre que vous mettez par tout, & par la faim & la peſte qui l'accompagnent.

Ier. 50.

En quelle execration ſerez vous, & où trouuerez vous ſureté, ſi tous les eſprits ſont deſtrom-

pez

pez, & ſi vos artifices ne peuuent plus cacher aux fols ce que les ſages ont deſcouuert il y a long temps? C'eſt en vain que vous prenez & donnez la peine de faire des liures à voſtre loüange & iuſtificatiõ, & pour des-honnorer ceux que vous auez ietté dans la miſere. Le liure que vous auez rendu public, & qui eſt leu par les ſçauans & ignorans, par les vertueux & vicieux, eſt celuy de vos actions, qui ſont recognuës d'vn chacun; celuy-là refute tous ceux que les colporteurs de Paris crient, & que vous faictes diſperſer auec tant de ſoin. Comme le grand Dieu faiſoit mon- Ezec.43.
ſtrer à ſon peuple, pour le confondre, la deſolation que leurs pechez auoient mis dans le temple; il nous ſuffiroit auſſi de faire voir les ruines que vous auez faict en France, & allieurs, & de repreſenter les effects de voſtre ambition, iniuſtice, violence, & auarice, au lieu de nous amuſer à reſpondre à vos eſcrits. Mais parce que nous ſçauons que vous eſtes pointilleux, & que vous & vos flatteurs taſchez de tirer aduantage de toutes choſes, ſur tout de noſtre modeſtie, que vous prenez pour confeſſion des crimes que

vous nous impoſez, & pour vn adueu de ce qui eſt dict à voſtre loüange; nous auons iugé qu'il eſtoit à propos, en vous marquant les fautes que vous auez faict, de vous cotter auſſi les calomnies & impertinences que vous auez eſcrit & faict eſcrire.

Nous commencerons par la Remonſtrance que vous auez faicte à Monſieur, parce qu'on croit qu'elle eſt de voſtre ſtile; & que par honneur vous meritez de paſſer le premier entre les eſcriuains, afin que vous ſoyez premier en tout.

Reſponce à la Remonſtrãce faicte à Monſieur.

Ie trouue tout à l'entrée, que vous auez bronché comme le cheual cantherius, & auez mal debutté, lors que vous dictes, *Monſeigneur, les monſtres d'enuie, d'auarice, & d'ambition, qui vous enuironnent*. Ce mot de *monſtres* eſt capable de faire peur ou horreur: vous n'auez pas ſceu que les commẽcemens des eſcrits doiuent eſtre doux & honneſtes pour obliger & engager toute ſorte de perſonnes à les lire. Ces regles ne ſont bonnes que pour les ames exemptes de paſſion; la voſtre, qui eſt touſiours agitée par la cholere, l'a faict paroiſtre dans la premiere parole, & nous faict iuger

que

que voſtre diſcours ſera quelque monſtre, puis qu'il commence, *Monſeigneur, les monſtres:* au moins ſi vous euſſiez vn peu flatté, auec la main plaiſante, le bras auquel vous vouliez bailler vn coup de lancette; mais vous le faictes apres, & donnez des loüanges impertinentes à celuy que vous auez repreſenté comme enuironné des monſtres, qu'il n'a pas l'eſprit de recognoiſtre par leurs figures eſtranges, qui ont la teſte d'vne hyene d'enuie, les mains d'vne harpie d'auarice, & les ailes d'vne aigle d'ambition. On void bien que vous n'eſcriuez pas auec intention de conuertir Monſieur, ny de l'inſtruire, mais de l'effaroucher, & de donner quelque apprehenſion de ſes monſtres au petit peuple, qui ſe moque de vos eſcrits malins, iniurieux, & impertinens.

Apres les monſtres, vous taſchez de faire voir à Monſieur le beau viſage de la paix, *que vous dictes eſtre grandement alterée par ſon eſloignement.* Qui eſt la cauſe de ce malheur? ceux qui ſouffrent toute ſorte d'extremitez, ou ceux qui les font ſouffrir? ceux qui ont empriſonné la Royne Mere, & chaſsé Monſieur Frere vnique du Roy, Pag. 5.

 ou

ou ceux qu'on a voulu accabler ? Il eſt certain, que la paix de la maiſon du Roy aſſure la publique; que les troubles dans la ſource de noſtre bien paroiſſent dans tout le cours de la riuiere; qu'il eſt impoſſible que les chefs de la famille Royale ſoient frappez, que tous les membres ne ſoient eſtonnez : les nerfs, qui ſont les forces de l'Eſtat, ont leur origine ẽ la teſte; elle ne peut eſtre bleſſée que tout le corps ne tremble. Trouuez vous eſtrange qu'vn Frere vnique d'vn Roy ſans enfans, prenne quelque part à la conſeruation du Royaume ? ſe garde d'oppreſſion, & reſiſte à celuy qui a toutes les marques d'vn vſurpateur, encore qu'il reiette ce nom, iuſques à ce qu'il aye acheué ce qu'il a deſia bien auancé, & qui reſerue le tiltre de Souuerain pour la derniere choſe qu'il veut prendre ?

Nous confeſſons auec vous, & reſſentons plus tendrement que vous ne faictes, que c'eſt vn grand malheur pour le peuple; & diſons auec ſouſpirs & larmes, *Ce pendant que le ſuperbe s'eſleue, le pauure eſt brulé*. Nous eſperons que l'vtilité publique ſera plus grande, que le mal qui ſera

ſouffert par quelques particuliers. Si vous eſtiez charitable,vous y apporteriez le remede, qui eſt tres-aiſé puis qu'il ne conſiſte qu'en voſtre retraicte : mais vous eſtes obſtiné en vos pourſuittes,& comme vous auez dict ſouuent, il faut que vous voyez iuſques où la fortune peut porter vn homme ; ſans conſiderer que les felicitez ſont ſemblables aux palais enchantez de Menippus: Apres auoir veu beaucoup de maiſons & de meubles magnifiques, on ſe trouue aſſis ſur vn fumier ; & les faueurs extraordinaires des Roys viennent auec impetuoſité, comme rauines qui paſſent auec vn grand bruict & ne laiſſent que de l'ordure & du ſable.Si vous quittiez vos meditations de vanité, pour prendre comme Prelat de l'Egliſe,commeChreſtien,& homme ſage, celles que ie vous fournis, nous aurions la paix, & vous feriez voir ſa beauté dans les terres de France, telle que vous taſchez de la depeindre dans vos eſcrits:mais vous la deſchirez auec les meſmes mains qui prennent la plume pour nous faire voir ſon excellence ; & vous eſtes conuaincu de pecher contre le ſainct Eſprit, en deſtrui-
 ſant

ſant vn bien duquel vous cognoiſſez les aduantages.

Vous nous aſſeurez, *que le Roy eſt d'vn acces tres-facile*; & vous dictes vray; on l'approche plus ayſement que vous. *Il eſcoute plus que Prince du monde les plainctes de ſes ſubiects :* vous ne mentez pas; mais il le feroit plus ſouuent ſans vous. *Tous ceux de la Cour luy parlent tous les iours :* nous l'aduoüons, pourueu que ce ne ſoit pas contre vous, & en particulier; vous y auez donné ſi bon ordre, que la verité des maux que vous auez faict, que vous faictes & voulez faire, ne peut aborder le Roy: on faict plus d'eſſay des perſonnes qui doiuent entretenir ſa Maieſté, que des viandes qu'elle doit manger; & ſi ceux qui ont vn grand intereſt à ſa conſeruation, & de ſon Eſtat, eſtoient aſſeurez que les chemins ſont auſſi bien fermez aux fieures qui peuuent attaquer ſon corps comme aux lumieres qui peuuent eſclairer ſon eſprit, les leurs ioüiroient d'vne grande tranquillité.

Vous ſçauez bien, & vous l'auez practiqué ainſi allieurs, que c'eſt vn crime capital de parler

à l'o-

à l'oreille du Roy, ſi on n'eſt dans voſtre cabale, & pour donner quelque aduis qui vous ſoit agreable ou profitable. Que ſi on auoit dict en ſecret quelque choſe indifferente, ſur la coniecture & iugement temeraire,vous rendez mauuais office à celuy qui a eſté ſi hardy, ſans vous eſtre affidé,de parler ou en cachette, ou tout bas; & la ſeconde fois qu'il entreprend la meſme choſe, il eſt chaſsé par la ſuppoſition du crime, qui eſt auiourdhuy le plus grand,d'auoir intelligence auec la Royne Mere du Roy, ou auec Monſieur ſon Frere vnique. Vous ſçauez bien que cette preſomption a faict bannir Belingan & Iacquinot, premiers valets de Chambre fort fideles,& enfans de bons & vieux ſeruiteurs; & que le meſme ſoupçon a faict commander de ſe retirer à Meſſieurs de Souuray & de Liancourt, premiers Gentilhommes de la Chambre, à Deſguilly, & à pluſieurs autres, qui n'ont eſté eſloignez & diſgraciez que parce qu'on a creu que leurs charges & les bonnes graces du Roy leur donnoient les moyens & le credit de parler auec quelque liberté,& en ſecret; ce que perſonne n'oſeroit

ſeroit entreprendre, ne reſtant aupres de ſa Maieſté que vos creatures corrompuës, ou ceux que les frequens banniſſemens & autres violences ont eſpouuantez, & qui ſouſpirent pour la tyrannie que vous exercez ſur l'eſprit du Roy & ſur leurs langues.

Par ce diſcours vous voyez que nous ne diſons pas qu'il y aye du manquement du coſté du Roy, qui ne ſçauroit auoir cognoiſſance du mal, auquel par ſa bonté & Iuſtice il apporteroit les remedes; eſtant enuirōné de plus de gardes contre la verité, & contre ſes amis & ſeruiteurs, qu'il n'en a contre ſes ennemis: & nous pouuons dire auec tres-grande douleur que vous eſtes comme ces ſorciers, qui pour faire voir des illuſions enferment vn homme dans vn cercle, duquel il ne peut ſortir; ou comme cet inſolent Popilius, Romain, qui en fit vn à Antiochus pour luy faire reſoudre là dedans tout ce qu'il auoit enuie de tirer de luy. Nous n'accuſons pas le Roy, mais nous en auons compaſſion; & nous ſerions tres-marris de luy auoir donné la moindre partie du blaſme qui vous doit eſtre reſerué tout entier:

comme

comme nous aduoüons qu'il n'y a point de Prince plus vertueux que luy, nous sommes aussi forcez de confesser qu'il n'y à point d'homme qui le soit moins que vous.

Il semble que vous entriez dans les reproches de ce que vous auez faict pour Monsieur; vous dictes *que vous l'auez trouué esloigné des affaires, lors que vous y estes entré*: vous ne l'en auez pas approché, & l'auez esloigné non seulement des affaires, mais des bonnes graces & de la presence du Roy; l'auez poursuiuy en armes, chassé hors du Royaume, & reduict par la saisie de ses reuenus, à l'assistance des estrangers: vous ne luy auez iamais procuré du bien, & luy auez faict beaucoup de mal: c'est le premier enfant de la maison, en laquelle vous n'estes & ne pouuez iamais estre que seruiteur; & vous deuriez dire inutile, comme nostre Seigneur vous l'enseigne: quand vous auriez faict tout ce que vous pouuez pour le seruice de celuy auquel vous estes obligé de le rendre; recognoissez le, si l'orgueil le vous peut permettre. Pag.8.

Vous commencez les histoires du temps passé, Pag.9.

ſé, par celles que vous dictes que le Mareſchal d'Ornano(que vous nommez Colonnel)a faict: vous luy donnez les qualitez *d'homme hardy, & ambitieux* : vous appellez hardis tous ceux qui ont entrepris de vous reſiſter; & ambitieux, tous ceux qui ont voulu auoir quelque part à la puiſſance que vous auez deſiré de poſſeder tout ſeul. Comme vous trouuez tous les iours quelque moyen pour faire du mal aux viuans que vous n'aymez point; vous inuentez auſſi quelque crime contre les morts, qui ne ſe defendent pas. C'eſt donc depuis trois mois ſeulement, & quatre ans apres le deces du Mareſchal, que
Pag. 10. vous auez ſceu *qu'il formoit dedans la France, & au dehors, des grandes factions* : il le faut croire ainſi, parce que vous le dictes ſans preuue, comme vous l'auez faict mourir ſans iuſtice; à laquelle vous le pouuiez renuoyer auſſi hardiment, que vous auez faict le Mareſchal de Marillac, pour faire deſplaiſir à la Royne Mere, deuant meſme qu'elle fuſt arreſtée: mais ce que vous faictes contre ceſtui-cy par corruption de teſmoins, vous l'auez faict contre l'autre par oppreſſion,

pression, n'ayant rien trouué dans ses actions contre le seruice du Roy & le bien de l'Estat, auquel luy & les siens ont esté tres-fideles & tres-vtiles. Maintenant vous nous voudriez persuader que son ombre a traicté auec celle de feu Monsieur de Sauoye auec lequel il n'a iamais eu intelligence en ce monde, ny à la Cour auec l'Abbé de Scaglie son Ambassadeur. Vous n'apportez point de preuue de ce que vous dictes; & la confirmation de ce que i'aduance est tres-forte, parce que vous auriez esté infidele au Roy, & auriez desrobé vn grand exemple au public, si vous n'eussiez faict chastier courageusement par les voyes ordinaires vne trahison faicte contre sa Maiesté & son Estat, par vn Mareschal de France. La consideration de Monsieur ne vous deuoit point retenir; vous luy auez faict plus de desplaisir de faire pourrir en prison son seruiteur que vous deshonnorez, que de le mettre entre les mains d'vn bourreau, qui d'vn seul coup Pag. 11.
eust tranché sa teste & ses miseres : outre que ce supplice, ayant descouuert les pretenduës menées du Mareschal, eust peut estre arresté les des-

 seins

ſeins ſur l'Italie, & la ruine de tant de villes & de peuples,que vous faictes ſortir de cette conſpiration, & qui viennent en effect pluſtoſt de voſtre ambition,& de vos quereles particulieres. Il faudroit eſtre beſte pour ne le croire pas, & tout à faict ignorant des affaires du monde, pour prendre le change que vous voulez donner, pour tromper tous les viuans, aux deſpens de la reputation d'vn homme que vous auez faict mourir, & l'honneur duquel vous tuez auſſi impunement comme vous auez faict ſon corps.

Pag. 12. Afin que vous ne croyez pas que ie ſois auſſi iniuſte que vous, & que ie n'approuue rien de tout ce qui part de voſtre plume, ie confeſſeray que i'ay trouué vn fort bon traict,& vne belle verité que vous auez dict,en voulant faire le Politi-
Pag. 9. que & homme ſerieux; voicy vos paroles: *Ne doutez pas, Monſeigneur, que les deſſeins de ceux qui ont l'honneur d'approcher les grands Princes, ne montent touſiours, & qu'apres s'eſtre donné creance aupres de leurs maiſtres, ils ne les portent à tout entreprendre. Il y en a peu qui le facent pour aduancer leur gloire, mais pour leur teſmoigner*

qu'ils

qu'ils leur ſont tout à faict neceſſaires, & de là s'acquerir vne authorité dans leurs actions, dont bien ſouuent ils abuſent. Ie croy que Dieu vous a forcé, comme il a faict quelquefois le malin eſprit, de dire ces belles veritez, que nous recognoiſſons par vne malheureuſe experience en vous, ne les ayant pas deſcouuertes encore dans les actions des ſeruiteurs de Monſieur, auquel l'exemple de voſtre inſolence, & de l'abus de l'authorité du Roy voſtre Maiſtre, ſeruira de meilleure inſtruction que tout ce que vous pouuez iamais eſcrire.

Vous parlez apres à voſtre mode par enigmes, comme les Oracles; pour taſcher de perſuader que les factions du Colonnel ont eſté grandes, & que Monſieur en a voulu entreprendre pour le ſalut de ſon ſeruiteur; qu'il euſt treſ-aiſement tiré de priſon, ſi le reſpect qu'il a touſiours rendu au Roy n'euſt retenu ſon courage & ſa main. C'eſt faire tort à l'innocence, de la deliurer par la violence, qui faict ſoupçonner qu'on craint la deſcouuerte de quelque crime: celuy qui en eſt exempt doit pluſtoſt eſtre accõpagné Pag. 13.

 au

au ſupplice auec larmes, que d'en eſtre tiré auec les armes. Le Fils de Dieu tança le Diſciple, qui le vouloit garentir d'oppreſſion auec l'eſpée. Le maiſtre s'accuſe, qui rompt la priſon dans laquelle on a mis ſon ſeruiteur. Il faut faire ce qu'on peut auec ſollicitations & prieres, pour conſeruer la vie à vn homme de bien; mais il ne ſe faut pas rendre coulpable, pour monſtrer qu'il ne l'eſt pas. Monſieur & ſon Conſeil ont ſuiui ces maximes, en l'affaire du Colonnel, & on n'a point faict d'entrepriſe pour le mettre en liberté, parce qu'on n'a pas creu qu'on le peuſt faire mourir par iuſtice; & on a eſperé que le temps, qui a eſté preuenu par ſa mort, pourroit faire cognoiſtre la verité.

Pag. 14. *C'eſt vn crime*, dictes vous, *d'attenter aux Miniſtres de l'Eſtat, qui ſont comme les organes de la Monarchie.* Vous appellez *attenter aux Miniſtres de l'Eſtat*, de leur reſiſter, ou de faire paroiſtre leurs mauuais deſſeins, non pas d'entreprendre ſur leurs perſonnes: car vous ne doutez pas, que ſi on euſt voulu prendre ce chemin, que quelques eſprits violens croyoient eſtre le plus

court,

court, on n'en fuſt venu à bout, nonobſtant toutes les gardes qui vous donnent la hardieſſe de faire mal, & oſtent l'apprehenſion d'en receuoir. Vous ne prenez auſſi ce mot *d'attenter*, que pour s'oppoſer; en quoy vous me pardonnerez, ſi ie vous dicts librement que vous auez tort de parler en ces termes. Vous ne doutez pas, par exemple, qu'vn Frere vnique d'vn Roy ſans enfans, & autrement, ne puiſſe ſe faire entendre par viues raiſons, & meſmes par armes s'il y eſtoit contrainct, contre vn Miniſtre d'Eſtat qui prendroit toutes les marques d'vn vſurpateur, & qui voudroit perdre tous ceux qui ont quelque intereſt à la cõſeruation du Roy, & de ſon Royaume: voſtre propoſition eſt donc trop generale. Or vous ſçauez bien, qu'vn organe ou membre eſtant pourry on le retranche ſi on peut, de peur que la gangrene ne ſaiſiſſe le cœur, & qu'il ne ſe face tranſport au cerueau; ce qui cauſe des terribles conuulſions, & en fin apporte la mort: il la faut touſiours preuenir, ſi on peut, iuſques à employer le fer & le feu, s'il eſt impoſſible de ſauuer autrement tout le corps. Pour vn homme qui vſe

vſe ſouuent de la medecine, vous eſtes auſſi mauuais Medecin qu'Eſcriuain.

Pag. 14. Vous faictes paroiſtre que voſtre Remonſtrance, qui deuroit eſtre remplie de reſpect (ſi voſtre intention eſtoit que Monſieur en fiſt ſon profit) n'eſt autre choſe qu'vne meſdiſance, & vn deſcri de ſa perſonne, ſi elle en pouuoit receuoir par la voſtre. Vous luy dictes *que la vanité de ſes efforts l'a deſcredité dans la France, & chez les eſtrangers.* Ces efforts ont eſté inuiſibles par le paſsé; ce mot ſignifie vne entrepriſe ouuerte par les armes qui n'ont pas reuſſi: nous n'en auons point veu d'heureuſes ny de malheureuſes, deuant la publication de voſtre eſcrit: vous auez eu ſans doute des viſions, elles vous ſont ordinaires, ſur tout quand vous craignez & deſirez. La France, & les autres Pays, ont tres-bonne opinion de la perſonne de Monſieur; l'auront de la prudence de ſes reſolutions, lors que vous le cõtraindrez d'en prendre des genereuſes, & loüeront ſes executions, ſi le ſalut du Roy & de l'Eſtat l'obligent à en venir iuſques là. Pour lors on fera trou-
Pag. 15. uer faux ce que vous dictes, *que Monſieur eſt pour eſmouuoir*

esmouuoir des grands troubles, & pour en terminer bien peu. Sans doute vous auiez deuant les yeux vostre fortune, lors que vous auez escrit de celle de Monsieur: vos exploits paroissent grands auec des lunettes d'approche, que la flatterie & la presomption vous ont donné; mais ceux qui voyent sans artifice ce que vous auez faict, trouuent que vos desseins ont eu quelque prosperité iusques à present, parce que vous n'auez trouué personne qui vous aye resisté viuement, & que trois choses vous ont grandement aydé: la lascheté & foiblesse de vos ennemis; la mort, ou procurée ou autrement arriuée, de ceux qui vous pouuoient arrester, en faisant cognoistre la verité au Roy, ou en s'opposant genereusement à vos entreprises; & en troisiesme lieu le nom du Roy, sa conduicte, ses forces reglées, & ses Finances. Auec tous ces aduantages nous ne voyons rien de parfaict; & pouuons dire auec verité que toute l'Europe, mais principalement la France, est esmeüe par vostre imprudence & malice. Personne ne peut croire, que vous ayez moyen de bien deuider toutes ces fusées, si vous n'employez les

Parques, comme vous auez desia faict fort souuent, pour couper beaucoup de filets : mais souuenez vous aussi, qu'elles portent des ciseaux pour le vostre; vous n'estes qu'vn seul homme, mortel, & de petite santé.

Pag. 15. Vous entrez dans la raillerie, & tesmoignez d'auoir du regret, *que Monsieur n'aye faict election de ministres semblables à ceux du Roy; parce que vous ne seriez en peine, que d'escrire les combats qu'il auroit gaigné sur les ennemis de l'Estat, & la prise de tant de villes, où sa naissance & son courage luy donnent droict.* A la verité si Monsieur auoit la bourse & les armes desquelles vous disposez, il auroit faict ce que vous faictes semblant de desirer; & qu'en effect vous auez tousiours empesché, n'ayant peu souffrir qu'il aye commandé dans les armées; & ayant donné des ialousies estranges au Roy, par ce que vous auiez apprehension de la puissance de Monsieur; & que la vanité & l'auarice vous ont porté a estre Generalissime. Vous estes remercié des belles offres que vous faictes d'estre escriuain des exploits de Monsieur. Il dict qu'outre que vous estes peu verita-

veritable, & n'estes point iudicieux, vous auez vn stile fort grossier; il veut auoir vn meilleur trompette de sa gloire: comme il ne desire point d'historien passionné pour luy, il reiette ceux qui mentiroient contre luy; sur tout vous, qui estes tellemẽt accoustumé à vous attribuer l'honneur de toutes les executions, à cause de quelques conseils que vous auez donné, que vous ne laissez rien ny au Roy, qui a commandé, ny à ses seruiteurs qui ont esté dans les perils & ont perdu la vie, ce pendant que vous estiez mieux gardé que vostre Maistre, dans vn logement bien retranché.

Apres auoir tesmoigné vostre regret de ce que Pag.16. vous ne pouuez estre l'historien de Monsieur, vous faictes voir que vous voulez estre denonciateur contre luy, & son Iuge, en luy faisant son procez *sur la deposition de Chalais, & de ceux qui viuent encore; lesquels se rengeans dans la misericorde du Roy ont faict passer Monsieur pour coulpable en quelque chose.* Voilà vostre discours: contre lequel, pour ce qui regarde Chalais, on employe ce qui est dans la lettre de Monsieur; à quoy vous

 n'auez

n'auez rien peu repartir; ce qui deſcouure voſtre malice, qui faict ſemblant dans deux ou trois mots de cacher des grands myſteres, qui ont eſté eſuentez; ce que vous diſſimulez. Il faudroit auoir les depoſitions, & le procez, pour le produire contre ceux que vous deſirez de rendre ſuſpects : mais comme vous auez ſacrifié vn homme à voſtre artifice, vous auez auſſi ſacrifié toutes les procedures qui ont eſté faictes contre luy, & ſes declarations, à l'hõneur des Dames qui ſeruent à preſent à voſtre deſſein : nous ne condamnons pas les Iuges, mais les teſmoins que vous auez corrompu; & nous ne declarons pas innocent celuy qui par vos perſuaſions & promeſſes d'impunité s'eſt cõfeſsé coulpable: il meritoit de mourir pour cette laſcheté; mais non pas d'eſtre haché & chercuté de trente deux coups: & ſi ſon procez ne faiſoit voir vos tours de ſoupleſſe, non les mauuais deſſeins des Miniſtres de Monſieur, vous l'auriez pluſtoſt conſerué pour le mettre en lumiere, que de le ietter dans le feu.

Pag. 17. Quand aux abolitions qui ont eſté priſes, vous declarez aſſez par la ſuitte de voſtre diſcours de

qui

qui vous parlez : & pour laiſſer à part les pieces qu'on a ioüé pour extorquer quelque cõfeſſion ſi generale qu'elle ne conclud rien , vous ſçauez bien dans voſtre ame, & quand vous ſeriez ſi effronté de le deſnier, les lettres du grand Seau & les regiſtres du Parlement prouueroient contre vous, que dans l'abolition il n'y a aucune declaration ny contre Monſieur ny contre ſes Miniſtres. S'ils auoiẽt eſté chargez en quelque choſe, ils auroient eſté obligez de prendre vne abolition, deuant que de s'aſſoir auec vn mortier ſur les fleurs de Lis du Parlement. A quoy penſez vous? mais à quoy ne penſez vous pas ? n'eſt ce pas ſur cette calomnie horrible que vous deſirez d'appuyer vos menaces de Charles de Lorraine ? Prenez garde que vous n'ayez pris la tour de Loches pour celle d'Orleans, & que vous ne ſoyez pluſtoſt le Cardinal de Balüe, que Gaſton de France Charles de Lorraine. Monſieur eſt vne perſonne, pour la conſeruation de laquelle tout le public s'intereſſe, comme il faict pour la ruine de la voſtre, ou pour le moins, pour celle de voſtre fortune: & on vous iuge ſi pernicieux, qu'il n'y a iamais eu

monſtre contre lequel tant d'hommes ſe ſoient armez, comme on en verroit pour vous exterminer ſi le Roy vous auoit abandonné, deuant que vous ayez le loiſir de baſtir cette grande & forte Ville, de laquelle les Commiſſaires de ſa M[té] ont deſia tracé les murailles. On eſt ſeulement en peine de ſçauoir le nom que vous luy donnerez: on dict que ſi vous luy laiſſez celuy de Richelieu, on l'appellera Riche lieu des ruines de la France, Riche lieu de la deſolation de l'Eſtat, Riche lieu du ſang du peuple, Riche lieu des larrecins faicts au Roy & aux gens de guerre. Quelques vns ont voulu dire, que Boiſbel ayant eſté baſti, il n'y a pas long temps, on appelleroit voſtre ville Babel, apres les confuſions que vous auez mis dans le Royaume, dans la maiſon Royale, dans les Loix, & dans les Finances. On adiouſte, que vous ferez vne tour au milieu, comme Nemrod, pour donner l'eſcalade au Ciel, apres que vous aurez pris toute la terre & la mer: mais Dieu vous arreſtera par la diuerſité des langues. I'ay auſſi eſcouté quelques perſonnes, qui on dict qu'il y auoit dans les Indes Orientales

vne

vne Isle de larrons : sans aller si loing, l'Isle d'Oleron a esté appellée par les anciens l'Isle des larrons; vous ne vous contentez pas d'en estre Gouuerneur & Seigneur, mais vous auez voulu auoir en terre ferme vne ville de larrons : & c'est peut estre, pour ce subiect que Mr Deffiat y auoit desia faict bastir le premier & le plus grand logis, & y a retenu place de bonne heure : cela soit dict en passant.

Vous estes en belle humeur, lors que vous di- Pag. 18.
ctes, *que depuis que le Sieur de Monsigot a debité les notions qu'il auoit acquises, pendant qu'il estoit Secretaire du Connestable de Luynes, les affaires de Monsieur ne se faisoient pas si à contre-temps*. Ie n'ay rien à respondre à vostre raillerie, qu'vne chose: c'est qu'on vous cognoist pour vn homme qui ne craint pas tant les grandes notions, puis qu'il vous plaist qu'on se serue de ce mot, comme les courages bien resolus, qu'il faut opposer à vos finesses pour vous combattre par armes contraires. Ceux desquels vous vous mocquez comme grossiers, & que vous dictes *auoir faict des lourderies*, ont eu assez d'esprit pour cognoistre vos artifices;

fices; ont beaucoup de generoſité pour s'y oppoſer, vne treſ-grande fidelité pour ſeruir leur Maiſtre,& vne parfaicte recognoiſſance du bien qu'ils en ont receu. Vous n'auez pas ces belles qualitez, vous eſtes plus fin, parce que c'eſt vn vice; & n'eſtes pas ſi prudent, parce que c'eſt vne vertu.

Pag.19. Vous remarquez les fautes que ſon conſeil a faict commettre à Monſieur, qui ne ſont pas en ſi grand nombre que les voſtres, parce que vous n'en cottez que trois. La premiere eſt, *qu'ils luy ont faict quitter le ſiege de la Rochele pour le ramener à Paris*. Voſtre face deuroit eſtre auſſi rouge que voſtre robe, ſi l'effronterie ne vous auoit plus oſté de bon ſang, que les frequentes ſaignées, de mauuais. Ne vous ſouuenez vous point de ce que vous auez faict eſcrire dans le libelle de voſtre Defence, imprimé vn mois deuant voſtre Remonſtrance, *que le Roy, qui n'a iamais voulu faire la guerre par procureur, auoit deſiré de commander au ſiege de la Rochele*? duquel Monſieur ſe retira, non ſeulement à cauſe de l'arriuée de ſa Maieſté, qui luy oſtoit ſa charge par ſa preſence; mais encore, parce que vous fiſtes auſſi toſt les actions

de

de Lieutenant Generaliſſime, & en priſtes toutes les marques : entre autres, deuant que Monſieur partiſt, voſtre temerité fut ſi grande, que de faire entrer en garde deuant voſtre logis bien retranché, le regiment des gardes du Roy, l'ayant faict retirer de celuy de Monſieur, qui ne pouuoit plus ſouffrir cette inſolence, ſans ſe porter à vne grande extremité contre vous; ny eſtre plus long temps qu'auec des-honneur dans l'armée, en laquelle voſtre ambition ne luy laiſſoit plus que la qualité de petit volontaire. Tant s'en faut donc qu'il aye eſté mal conſeillé par ſes ſeruiteurs, qui furent d'auis qu'il ſe retiraſt; qu'au contraire ils ſont dignes d'vne grãde loüange de ce que la generoſité de leur Maiſtre, qui ne pouuoit ſouffrir voſtre orgueil, & ſa prudence qui ne le voulut point chaſtier, furent accompagnées de leur approbation, qui merite que ce ſeruice ſoit mis au rang des plus grands qu'ils luy ayent iamais rendu. Ie vous prie, pour l'honneur que ie porte à voſtre dignité, non pas d'eſcrire auec plus de pudeur (car ie croy auec grand regret, que vous l'auez toute perduë) mais auec vn peu d'auanta-

ge de memoire; & de concerter vos eſcrits, afin que les propoſitions nouuelles ne ſoient pas cõtraires aux anciennes. Comment pourriez vous remarquer ce defaut, & auoir ſouuenance de ce qui a eſté eſcrit vn mois auparauant, veu que les paſſions qui vous agitent, vous oſtent en eſcriuant dans la ſeconde feüille, ce que vous auez couché ſur la premiere? Et pour vous monſtrer que ie me trompe moins que vous, prenez garde, s'il vous plaiſt, qu'apres auoir deteſté en cet eſcrit *les troubles, que Monſieur pourroit faire*; apres luy auoir predit *qu'il ne peut rien entreprendre contre la volonté du Roy qui luy reüßiſſe bien*; meſmes apres l'auoir *declaré incapable de conduire à vne fin glorieuſe ce qu'il auroit commencé*; vous luy dictes ſur le ſubiect de la Princeſſe Marie, *que tout le monde ſe preparoit pour l'aßiſter dans vne boutade d'amoureux, & qu'il euſt trouué vingt mille ieunes hommes qui pouuoient enleuer ſa Maiſtreſſe*: n'eſtoit ce pas vne ſedition, de ſe mettre à la teſte d'vne ſi grande armée; & vne violence, de rompre la maiſon du Roy? vous monſtrez ſes forces à Monſieur, & luy enſeignez qu'il doit dans

quelques rencontres s'en ſeruir. Mais vous dictes, *que celuy de l'enleuement de cette Princeſſe n'euſt point faict de deſplaiſir au Roy*. Qui pouuoit eſtre aſſuré que cette diſpoſition fuſt dans l'ame de ſa Maieſté, qui faiſoit paroiſtre tout le contraire, ſi on s'y fuſt opposé? Vous qui auez touſiours ioüé les deux ieux, qui ne ſçauriez faire autrement, & cherchiez en ce temps là, comme vous faictes à preſent, des pretextes pour ruiner Monſieur dans l'eſprit du Roy, euſſiez crié au tumulte, à la ſedition, & euſſiez eu peur que ces vingt mille hommes, ayant aſſiſté Monſieur en cette occaſion, ne l'euſſent vn iour ſuiuy contre vous. Voſtre diſcours eſt bien eſloigné de voſtre penſée, vous le faictes plus ſeruir au temps qu'à la verité, & vous le changez ſelon que les ſaiſons & les paſſions vous conduiſent.

Ie n'en vois qu'vne qui demeure touſiours ferme, qui eſt celle qui prend ſubiect de toutes choſes de meſdire de voſtre Bienfactrice, & de luy oſter tous les droicts que Dieu & la nature luy donnent ſur ſes enfans. Vous dictes *que ſi Monſieur euſt enleué auec vingt mille hommes la*

Princeſſe Marie, il n'euſt offencé que la Royne ſa Mere, & qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeir à nos parens en leurs paſsions. Voila des belles maximes pour vn Preſtre, pour vn Theologien, pour vn Eueſque, pour vn Cardinal, & pour vn ſeruiteur tres-obligé: toutes ces qualitez rendent voſtre crime autant infame, comme elles ſont honnorables. Monſieur, dictes vous, *n'euſt offencé que la Royne ſa Mere.* Eſt ce vne perſonne de ſi petite importance, qu'il ne faille point apprehender de la faſcher? n'eſt ce pas vne Royne, vne Mere, & voſtre Bienfactrice? La premiere condition qui a faict Monſieur vn grand Prince, ne luy donne point de priuilege de meſpriſer ſa ſource, mais de l'eſtimer dauantage; parce qu'elle eſt celle non ſeulement de la vie, mais de la qualité qu'il poſſede. Tant s'en faut donc que les Roys, & les enfans des Roys, puiſſent eſtre diſpenſez par leur puiſſance du reſpect qu'ils doiuent à leurs Meres, que les biens qu'ils ont receus de la fidelité de leur mariage, & par les ſoins de leur education, eſtans beaucoup plus grands que ceux que le reſte des hommes

 tire

tire de leurs parens, les Princes ſont obligez par la loy de Dieu & de la nature, de teſmoigner plus de recognoiſſance à ceux qui leur ont donné les couronnes auec la vie. L'Eſcriture ſaincte, qui a dict, *que celuy-là eſt maudict de Dieu qui afflige ſa Mere*, ne vous a pas enſeigné de dire à vn enfant, *Vous n'euſsiez offencé que la Royne voſtre Mere*. Le meſme liure de Dieu, qui dict *que la benediction du Pere affermit la maiſon des enfans, & que la malediction de la Mere arrache les fondemens*; vous aduertit qu'il ne faut iamais dreſſer ſa famille, & baſtir ſa maiſon (ce qui ſe faict par le mariage) contre la volonté des Peres & Meres. Sainct Ambroiſe dict *qu'il faut auoir apprehenſion de leur malediction mal fondée*. Sainct Auguſtin l'aſſure, *que la vergoigne naturelle retient touſiours quelque reſpect enuers les Parens, qui ne peut eſtre effacé par la plus grande malice*. & Origene a dict *que le nom du Pere eſt de grand myſtere, & celuy de la Mere de grande reuerence*. Cecy vous doit eſtre repreſenté, parce que vous eſtes d'vne profeſſion qui vous porte non ſeulement à apprendre toutes ces choſes, mais à les enſeigner. Vous les auez

Eccli. 3.

Eccli. 3.

D. Ambroſ. de Benedictionib.

Auguſt. de Ciuit. Dei.

Origenes.

 meſpri-

mespriſées, au meſme temps que l'ingratitude vous a faict oublier les bienfaicts de celle qui vous en a tant donné, qu'elle s'accuſe d'auoir confondu voſtre memoire. Il vous deuroit reſter vn peu de conſcience pour retenir voſtre main, lors qu'elle eſcrit ces paroles ſcandaleuſes, *qu'il n'y a point de loy qui nous oblige d'obeir à nos parens en leurs paſsions.* Vous ne ſçauez donc pas, que les paſſions des Peres & Meres ſont excuſées deuant Dieu, & par les hommes ſages; & que noſtre Seigneur reprit bien les Diſciples, non la Mere, qui auoit faict vne demande qui partoit d'ambition. On ne peut pas aymer beaucoup les ſiens, ſans paſſion, puis que l'amour eſt vne paſſion : on ne ſçauroit craindre pour les ſiens, ſans paſſion, autrement la crainte ne ſeroit pas vne paſſion. Si les enfans eſtoient diſpenſez d'obeir à leurs Peres & Meres, quand ils ont quelque paſſion pour eux, ils ne leur obeiroient iamais. Il ny a rien qui nous puiſſe tirer de ce deuoir qu'vn commandement de Dieu, auſſi clair qu'eſt celuy qui a dict, *Honnore ton Pere & ta Mere, afin que tu viues longuement ſur la terre.*

L'Egliſe

L'Egliſe demande pour les mariages leur conſentement, la iuſtice du monde le veut auſſi; on tient pour vn rapt ceux qui ſont faits autrement: & nous auons veu bien ſouuent, qu'ils ſont punis dans l'an, de quelque notable iugement de Dieu, dans lequel vous voudriez precipiter Monſieur, pour vous en desfaire, ou pour le priuer de la benediction d'vne belle ſuitte d'enfans, que vous apprehendez. Contentez vous d'auoir defendu la predication de la quatrieſme loy de Dieu; ne la deſtruiſez point par eſcrit, & par mauuais exemple: vous portez les deux tiers du Royaume à deſirer voſtre ruine, lors que vous mettez la guerre & la deſolation dans les familles, en desbauchant les enfans, & attirant ſur eux la malediction de Dieu, qui a voulu que le meſpris enuers les Parens ſoit puny, de la meſme peine qu'il a ordonné aux blaſphemateurs de ſon nom.

Æquali pœnâ in Deum blaſphemantes & Parentibus maledicentes puniũtur. Exod. 25 Leuit. 20 Matth. 15.

Ie veux encore auoir cet aduantage de vous conuaincre de malice, lors que vous faictes paſſer la Royne Mere du Roy pour paſſionnée cõtre le mariage de Monſieur auec la Princeſſe Marie.

Ie

Ie ſouſtiens que la reſolution de s'y oppoſer partoit de prudence , & vous le ſçauez auſsi bien que moy; & quel a eſté le ſubiect de la ſage apprehenſion de la Royne Mere: la perſonne eſtoit tres-agreable pour ſon merite & pluſieurs belles qualitez que chacun recognoiſt en elle; il n'y auoit point d'inimitié contre ſa maiſon, qui arreſtaſt le contentement des ſiens. Monſieur l'a recognu, & s'eſt retiré peu à peu de cette recherche : les conſeils de ſes ſeruiteurs que vous blaſmez, ont eſté tres-fideles. Vous faictes ſemblant de l'ignorer, & nous attaquez ſur ce rencontre, parce que vous croyez bien que voſtre inſolence ne forcera point noſtre diſcretion à publier le ſecret de cet affaire.

Pag. 22. Vous eſtes abominable, en prenant occaſion des meilleures actions de la Royne Mere du Roy, & des plus aduantageuſes à ſes enfans, pour la diuiſer d'auec eux ; vous rendant par ce moyen deteſtable deuant Dieu, qui ne peut auoir horreur de celuy qui ſeme la diſcorde entre les freres, qu'il n'en aye beaucoup dauantage du meſchant qui l'a iette entre la Mere & les Enfans.

Voſtre rage ne s'arreſte pas apres auoir produict la mauuaiſe intelligence entre le Roy & la Royne ſa Mere: vous voulez que la deſunion ſoit auec Monſieur: vous la chargez de tous les deſplaiſirs qu'il a receu; & repreſentez les effects de ſon amour & ſageſſe, comme actions de haine & de vengeance. Quel feu, s'il n'eſt d'enfer, peut chaſtier voſtre crime? & quelles peines, ſi elles ne ſont eternelles, ſeront ſuffiſantes pour reſpondre à vos pechez? La perſonne que vous deuriez le plus eſpargner parlant à ſon enfant, eſt celle que vous deſchirez plus cruellement; & la Princeſſe qui vous a chargé de tant de bien-faicts, que le grand nombre a etouffé voſtre recognoiſſance, eſt celle que vous chargez de tous les maux du monde, pour l'accabler dans la ruine de ceux, que la prouidence de Dieu a tiré de ſon ventre. Laiſſez luy, ſi la furie le vous peut permettre, le plus ieune de ſes fils, apres luy auoir deſrobé le cœur du plus grand, & que pour l'appuy de cette Monarchie elle s'eſt priuée de la douce preſence & conſolation de trois filles.

Vous dictes à Monſieur, *que la Royne ſa Me-*

re toute pleine de desirs de vengeance contre la maison de Mantoüe a sans cesse trauersé ses affaires, pour en perdre le chef. Vn ancien Docteur, parlant de l'innocence des premiers Chrestiens, disoit que ceux qui ne sont ennemis de personne, à plus forte raison ne le seront pas de l'Empereur: ainsi ie vous dicts que la Royne, qui ne se vange d'aucun ennemy, se vengera encor' moins de la maison de Mantoüe. Si elle rendoit quelque mal pour celuy qu'elle a receu, vous en auriez sceu des nouuelles, & n'auriez pas eu le loisir d'escrire ce que vous escriuez. Vous sçauez bien, que vous n'auez iamais esté en peine dans vostre credit, d'arrester les effects de sa cholere contre ceux qui l'auoient offencée; & vous n'en auez point senti, encore que vous l'ayez prouoquée plus que iamais homme ne sçauroit faire. Ie diray bien dauantage, qu'on accuse plustost sa patience, pour estre trop facile à pardonner & n'estre propre qu'à prouoquer les iniures, que sa passion, pour estre trop prompte à tesmoigner ses ressentimens: & nous pouuions dire sans flatter, & sans calomnier, que vous n'oubliez pas plustost les bien-

Tertul. in Apolog.

bienfaicts, que la Royne Mere du Roy faict les offences. Pourquoy feroit elle ennemie de la maison de Mantoüe qui l'a tousiours honnorée, & qu'elle a fort aymé? n'est ce pas de sa bonne sœur, & Marreine du Roy, que les Ducs predecesseurs de celuy qui est à present sont sortis? & n'est ce pas sa petite niepce qui est la Princesse? pourquoy voudroit elle contribuer quelque chose à la ruine de son Sang, qui ne luy a point rendu de desplaisir? Si vous croyez qu'elle en aye receu autrefois de Monsieur de Mantoüe; pensez vous que le temps ne l'aye pas effacé d'vn esprit qui ne retient point le mal? ne sçauez vous pas ce qu'elle a contribué pour son establissement dans l'Italie, & que ses aduis ont tousiours esté qu'il le falloit garder d'oppression? n'ayant iamais blasmé que le mauuais chemin qu'on a pris contre les regles de Iustice & de Prudence, qui ont esté violées par vostre vengeance; laquelle est aussi veritablement la cause des miseres de la France, & de la ruine du Piedmont, & de Mantoüe, comme il est faux qu'elle aye esté dans l'ame de la Royne Mere du Roy contre la maison de Mantoüe, que vos con-

ſeils temeraires, & la vanité de vos emplois ont mis en l'eſtat où elle eſt à preſent.

Ne dictes donc pas *que les diuerſes negotiations aupres des Princes armez pour la deſtruire, les lettres ſurpriſes pendant la maladie du Roy, ſans parler de beaucoup d'autres choſes que vous aymez mieux taire que publier, ſeront d'aſſez puiſſans teſmoignages aux ſiecles aduenir de ce que vous eſcriuez.* Lors que les preuues bien claires vous manquent vous parlez par enigmes & par myſteres: vous ſeriez capable de perſuader que le reſpect vous faict retenir quelque choſe, ſi vous ne l'auiez entierement perdu. Croyez vous qu'ayant vſé d'impoſture aux choſes que vous auez publié, on ne iuge pas que vous vous en ſeruez plus effrontement en celles que vous faictes ſemblant de tenir cachées? Produiſez hardiment non ſeulement en Iuſtice, mais dans vos libelles, les pieces que vous dictes eſtre contre nous; afin que nous ayons moyen de les debattre, & de faire voir que vous les auez fauſſement fabriquées. Quelle apparence y à il qu'vne bonne Mere, laquelle durant la maladie du Roy eſtoit toute fonduë en larmes, qui prenoit

noit quelque peu de repos durant le iour, apres auoir veillé toute la nuict, qui assistoit auec grand soing aux consultations des Medecins, & tomba en deffaillance lors qu'elle ouyt parler de l'extreme Onction; durant tous ces accidens estranges, & syncopes, s'occupast à escrire & faire escrire quantité de depesches aux pays estranges, & se seruist pour deseruir son Fils du rencontre de son indisposition? Nous escrirons plus clairemẽt de vostre mauuaise conduicte durant ce temps d'affliction; parce que la verité ne se cache pas, comme faict le mensonge. Vous sçauez bien que vostre imprudence, ou meschant dessein, estoit aussi assurement la cause de son mal, comme les mauuaises humeurs. Pour couurir vostre indiscretion, & vostre malice, qui auoit ietté le Roy dans vn air empesté, & enfermé dans le vallon de sainct Iean de Morienne, vous tirastes par force vn certificat du premier Medecin, qui tesmoigna, que cet air, & le voyage que sa Maiesté auoit entrepris, ne pouuoient estre contraires à sa santé. C'est la premiere piece que vous iouastes pour amuser les fols; celles que vous fistes à

 Lyon,

Lyon, ſont plus malignes. Vous qui aſſurez que la Royne Mere du Roy, qui ne mania iamais plume pour eſcrire en ce temps là, fit des grandes depeſches; ne ſçauriez deſnier, que vous n'en ayez faict vne, qui fut enuoyée par courier expres pour demander protection contre elle, & contre Monſieur; à vn Prince auec lequel vous voudriez auoir partagé le Royaume, pourueu qu'il ſe contentaſt de la moitié, & de ce qui eſt au milieu, & qu'il vous laiſſaſt toutes les places & gouuernemens des frontieres. Vous ſçauez bien auſſi, qu'en cette lamentable ſaiſon, vous qui eſtiez en deffiance de toutes choſes, & ſur tout de voſtre peché, enuoyaſtes en Auignon les deux layettes remplies de vos bagues, qui eſtoient, depuis voſtre depart pour aller en Sauoye, entre les mains de M^r le Cardinal de Lyon: ces treſors furent accompagnez de Finances qui auoient eſté deſrobées au Roy, & aux gens de guerre en Piedmont, & du plus precieux de vos meubles. Vous voyez que nous ne parlons point en termes generaux, ny obſcurs; mais que nos veritez ſont claires & naiues, pour taſcher de vous prouoquer

à en

à en dire quelqu'vne contre nous, ſi vous en ſçaуez: voſtre qualité vous obligeroit à eſtre ſi religieux en eſcriuant, qu'il ne deuroit rien ſortir de voſtre main, qui ne peuſt ſeruir dans le Parlement de Paris de piece iuſtificatiue à voſtre innocence, & qui ne fuſt aſſez fort pour faire condamner ceux que vous accuſez: vous recognoiſtrez auec le temps, que nous en auons vſé ainſi; & que rien n'a eſté auancé de noſtre part, que nous ne prouuions deuant les plus ſcrupuleux iuges de la terre, & dans le temps de la iuſtice, qui arriuera apres que celuy de l'oppreſſion ſera paſſé.

Vous dictes *que le pillage de Mantoüe, & de tant d'autres places, auec les maux ſouffers par tant de milliers de perſonnes, les meurtres, & les violemens qui s'en ſont enſuiuis ſont les effects de la paſſion de la Royne Mere, & de Monſieur.* Vous imaginez vous qu'on le croira (comme diſent les petites artiſanes de Paris) parce qu'il eſt moulé; & que tous les ſages prendront le change ſur voſtre rapport & ſans preuue? Qui eſt celuy qui ne ſçait que la guerre d'Italie, & tout ce qui eſt Pag. 23.

venu en ſuitte, ſont les effects de vos quereles particulieres auec Monſieur le Prince de Piedmõt, & l'Abbé de l'Eſcaille? que tous vos deſſeins tendoient, ou à arracher la thiare qu'on appelle le regne, ſur des fauſſes propheties, ou à ruiner en paſſant tout le Piedmont, que voſtre vanité vous auoit faict croire d'auſſi facile conqueſte que la plaine de Vaugirart? La priſe & le pillage de Mantoüe, les meurtres, brulemens, & violemens dans la France, Piedmont, Montferrat & Mantoüan, ſont les effects non ſeulement de voſtre mauuaiſe conduicte, mais de vos vengeances, & de vos pernicieux deſſeins, qui eſtoient, ou de vous faire Chef de l'Egliſe, ou ſi cela manquoit, de trouuer plus de facilité dans la conqueſte de l'Eſtat, apres que vous l'aurez affoibly par la diſſipation des armes, & Finances, & par la mort de tous les vieux Capitaines & ſoldats, qui ont eſté les victimes de voſtre ambition iuſques à cinquante mille, ſans compter les habitans deçà & delà les monts, que les peſtes & famines ont rauagé iuſques à vn nombre preſque infiny. Toutes ces ames, auec celles qui ont verſé leur ſang pour

la

la teinture de voſtre chappeau, attendent la voſtre : elles demandent vengeance à Dieu, & ioignent leurs cris lamentables auec les larmes de la Vefue calomniée. Son ambition n'a iamais faict mourir perſonne, parce que ſes qualitez & ſes vertus la rendent aſſez grande, ſans faire marchepied des corps morts pour ſe releuer; & ſi ſa vengeance eſtoit cauſe de la mort d'vn ſeul homme, elle auroit choiſi celuy qui l'a le plus cruelement offencée; & en la ruine duquel on ne doute point qu'il n'y euſt plus de merite, que de crime.

Afin que la Royne Mere du Roy ſoit la cauſe de tous les maux que Monſieur a ſouffers, vous adiouſtez, *que de peur de l'irriter il refuſa le commandement de l'armée d'Italie*. Vous eſtes treſhumblement ſupplié de vous expliquer ſur cet article, & de nous dire, ſi vous entendez parler de l'armée de l'an mille ſix cens vingt-neuf, ou de l'an mille ſix cens trente. Pour la premiere, Monſieur l'auoit acceptée, & s'eſtoit mis en chemin pour la conduire : mais vous ſçauez bien, que le Roy par voſtre conſeil le rappella, & voulut commander en perſonne. Cette reſolution ayant Pag. 24.

 eſté

esté prise deuant que Monsieur eust rien faict, ne peut pas estre fondée sur sa mauuaise conduicte, mais sur vostre ialousie. On ne peut dire aussi, que s'estant mis en deuoir, & acheminé pour obeir à sa M^{té}, & ne s'estant retiré que par ses ordres tres-expres, suiuis de la personne du Roy, il aye refusé ce que la mesme authorité qui l'auoit mis en charge luy ostoit. Il faut dire, que vos secondes pensées effacerent les premieres (comme il vous arriue bien souuent) sur tout apres auoir escouté mille flagorneurs, qui vous approchent pour grivueler quelque chose sous vostre authorité, & pour vous donner deffiance de tout ce qui ne despend point absoluement de vostre pouuoir. Vous le desiriez auoir tout entier dans les armées d'Italie ; & commencer l'an mille six cens vingt-neuf, par la charge de Lieutenant General du Roy, pour estre l'an mille six cens trente Monsieur le Generalissime : tout cela ne se pouuoit bien adiuster auec les emplois que la naissance & le merite de Monsieur luy acquierent; il a fallu violer l'vn & l'autre, pour faire place à vostre vanité & vengeance : elles vous ont porté

à re-

à reuoquer le premier pouuoir de Monſieur, & vous ont empeſché de luy preſenter le ſecond, que vous priſtes pour vous ſeul; en ayant faict part au Roy, que vous fiſtes approcher, lors que vous auiez perdu la tramontane, & recognu que la conqueſte d'Italie & le paſſage iuſques à Rome n'eſtoient pas ſi ayſez qu'ils paroiſſoient dans la carte de voſtre chambre, & par les diſcours de vos flatteurs.

Là où ie deſcouure que vous n'auez point de conſcience, c'eſt quand vous marquez pour vne des fautes de Monſieur, & imprudence de ſon conſeil, *que durant le ſecours donné à l'Italie, & deuant la conqueſte du Languedoc, pendant laquelle les maux preſſans, & les cœurs eſleuez luy donnoient beau ieu d'entreprendre pour ſe faire eſcouter, on l'euſt faict reuenir auec toutes les ſatisfactions qu'il euſt ſceu ſouhaiter.* Ce diſcours me faict dire, ou que vous eſtes preuaricateur en la cauſe que vous defendez, & en l'accuſation que vous faictes, ou que vous n'auez plus la ſouuenance de voſtre deſſein. Ce qui me porte à faire la premiere concluſion, eſt, qu'en faiſant paroiſtre vne vertu Pag. 24.

 pour

pour vn vice, c'est à dire la fidelité de Monsieur & des siens comme vne lascheté, & voulant persuader qu'il a laissé eschapper vne belle occasion de tirer par les troubles du Royaume, & diuertissement des armes du Roy, toute sorte de contentement, mesmes au preiudice des affaires & de la reputation de sa M[té]; il merite d'estre blasmé auec ses conseilliers, de ne s'estre point serui du temps, qui luy estoit si fauorable. Ce reproche est vn crime de leze M[té]; cette instruction est punissable de mort, sur tout estant donnée par vn Ministre de l'Estat: c'est vn aduis pour l'aduenir qu'on doit chercher son profit dans les malheurs de la France; & c'est vouloir faire passer vn tesmoignage de bonté & d'affection enuers le Roy pour vn manquement de courage & de sagesse. Il me semble qu'on peut dire qu'il vous est arriué comme à Balaam, de changer tout à coup le dessein de ietter des maledictions, en paroles de benedictions, & les iniures en loüange. Vous auiez faict vn proiect au commencement de vostre escrit, de cotter toutes les fautes que les Ministres de Monsieur luy ont faict faire, & apres vous ne re-

marquez

marquez que des bonnes actions que Monſieur a faict, ou des meſchantes qu'il n'a pas voulu faire; & donnez quelque part dans ſa conduicte à ceux qui ont eu l'honneur d'eſtre en quelque conſideration aupres de luy. S'eſtre retiré de la Rochelle apres vne charge finie par l'arriuée du Roy, & les marques du commandement oſtées par voſtre ambition, eſt non ſeulement vn effect de courage & de prudence, mais de crainte de Dieu, de n'auoir pas arreſté le cours de voſtre inſolence auec celuy de voſtre vie. Auoir obey au Roy, qui a reuoqué le pouuoir de Monſieur, & l'a rappellé, lors qu'il s'en alloit en Italie commander les armes de France, eſt vn teſmoignage de vertu que vous deſirez de conuertir en vice. Par ce que vous auez renuerſé toutes choſes, il ne faut pas trouuer eſtrange ſi vous changez auſſi les noms & les qualitez, & eſtes de ceux qui ſont maudits en l'Eſcriture ſaincte, pour auoir appellé *vn mal* Iſaiæ 5.
vn bien, & vn bien vn mal. Vous l'auez faict non ſeulement en ces deux chefs que i'ay marqué, mais encore lors que vous dictes, que Monſieur a deu prendre ſon temps pour ſe faire donner la

dague à la gorge ; ce que ſa generoſité ne veut auoir que par iuſtice, & par merite. Vous mettez dans le nombre des fautes pretenduës, de n'auoir point armé & exposé à la mort vingt mille ieunes hommes, pour leur faire remplir de leurs corps les foſſez du bois de Vincennes, & faire manger les murailles & les portes; & ſur tout, de n'auoir point deſtourné le Roy, par vne guerre ciuile, de l'aſſiſtence de ſes alliez opprimez en Italie, & du chaſtiment de ſes ſubiects ſouſleuez en Languedoc.

Apres toutes ces choſes, qui ſont glorieuſes pour Monſieur, & honnorables à ſon conſeil, vous apportez pour comble d'abomination ces
Pag.26. belles paroles : *Ils vous ont vny auec la Royne : i'aduoüe que c'eſt vn acte de pieté de reduire vn fils dans l'obeiſſance de ſa mere, pourueu que ce ſoit à bonne fin ; car il faudroit eſtre bien ſimple, pour ne ſçauoir pas qu'on peut auſſi bien offencer Dieu en obeiſſant à vne mere qui commanderoit choſe mauuaiſe, comme en luy deſobeiſſant en choſe bonne.* Ie ſuis fort ayſe que vous ayez icy eſueillé voſtre Theologie: elle eſt tres-bonne, mais tres-mal appliquée,

pliquée, en ce que vous ne monſtrez pas, ny ce que la Royne Mere du Roy a commandé à Monſiéur, ny ce que Monſieur a faict par ordre de la Royne ſa Mere contre la loy de Dieu: vous n'auriez pas manqué de le faire valoir, ſi vous l'auiez deſcouuert: Monſieur n'a donc peu faillir en obeiſſant, & a grandement merité deuant Dieu en teſmoignant ſes reſſentimens & bons mouuemens pour les deſplaiſirs qu'on a rendu à la Royne ſa Mere. Vos ingratitudes & vos meſpris donnerent lieu à la liberté des paroles qu'il vous dict, & à ſa retraicte. Si vos violences qui ſont venuës en ſuitte; les cognoiſſances qu'on a eu de vos deſſeins, ont faict embraſſer à Monſieur la defenſe de l'honneur de la naiſſance du Roy, & de la ſienne, auec celle de l'innocence de la plus grande Princeſſe du monde; ſi la Mere n'a point vſé de l'authorité que la nature luy donne ſur ſon Fils, pour l'obliger à la vanger, mais ſi ſon bon naturel, ſa prudence, & les aduis de ſes fideles ſeruiteurs l'ont porté à faire paroiſtre, qu'il ne pouuoit approuuer voſtre procedé ſans vn notable preiudice de ſa reputation,

&

& mesmes de ses droicts; trouuerez vous dans l'Escriture saincte, & dans les liures des saincts Peres, qu'on aye offencé Dieu, en obeissant non pas à la Mere, qui n'a rien commandé ny recommandé que la paix, mais à la nature, qui a faict la premiere loy sur laquelle Dieu a fondé non seulement celle de Moyse, mais encore son
Matth. 6. Euangile? Vous sçauez ce qu'il dist aux Phariisiens, qui la vouloient destruire pour establir leurs traditions. Mais que direz vous, si vous rencontrez iamais dans l'Histoire de Pologne,
Cromerus l. 5. que le Roy Ladislaus autant estimé pour sa pieté que pour sa valeur, fit pendre vn des premiers de son Royaume, & qui luy auoit rendu de tres-grands seruices, appellé Vvitoud, parce qu'il auoit mesdict de sa Mere? qu'eust il faict, si apres des emprisonnemens, & autres violences estranges, il eust faict imprimer ce que nous auons veu dans vos libelles, & sur tout dans vostre Defense? Dauid commanda par testament qu'on tuast Semei qui l'auoit maudict, & luy auoit ietté des pierres dans son affliction, encore qu'il luy eust pardonné dans la chaleur de sa cholere,
pour

pour faire iustice lors qu'elle seroit passée : quelle peine eust il ordonné à Semei s'il eust entrepris de des-honnorer sa Mere, de l'emprisonner, & de la vouloir faire mourir auec son Frere? Si le priuilege du Temple & de l'Autel ne peut garentir la vie de cet homme; où trouueriez vous vn asile, si iustice vous estoit faicte par vn Roy qui est aussi bon & aussi pieux comme Dauid, & comme Ladislaus.

Vous concluez vostre denombrement des fautes que Monsieur a faict, par l'aduis de son Conseil, en disant, *Voilà des iolis Conseillers d'Estat!* Mais confessez, si vous n'auez autre chose à dire, voilà des gens de bien, & des bons seruiteurs: desquels, pour conclusion de toutes leurs loüanges, vous dictes qu'ils ont reüny Monsieur auec la Royne sa Mere; ce qu'ils n'ont pas faict, parce qu'il n'y a iamais eu desunion : il est bien vray, qu'ils n'ont rien entrepris pour la faire naistre, comme vous auez faict entre le Roy & sa Mere, & taschez de faire par cet escrit auec Monsieur. Mais qui estes vous, qui auez l'effronterie de nous conseiller; nostre capital ennemy, celuy qui nous

auez chaſſez de noſtre place & de noſtre bien; qui voudriez, ſi vous pouuiez, nous boucher tous les chemins pour nous empeſcher d'y rentrer & d'arreſter voſtre vſurpation? Vos violences contre la Mere & l'Enfant n'ont faict qu'vne cauſe des deux. Si la froideur de voſtre malice n'auoit point redoublé la chaleur de ces deux cœurs, la nature auroit produict cet effect, & auroit ietté Monſieur dans les reſſentimens d'vn bon Sang, quand il n'auroit point eſté offencé en ſon particulier. C'eſt en vain que vous employez vos artifices & vos eſcrits, pour rendre les bons ſeruiteurs ſuſpects, & pour les diuiſer entr'eux; vos fineſſes ſont deſcouuertes: les brebis ne reçoiuent point le conſeil des loups; elles les cognoiſſent non ſeulement par leur puanteur, mais par les veſtiges de leurs pattes; c'eſt à dire, qu'on vous void dans vos mauuaiſes actions, & encore mieux dans vos eſcrits.

Pag. 28. Vous quittez la pourſuite des Miniſtres de Monſieur, & n'abandonnez point celle de la Royne Mere: vous ne vous laſſez point de dire du mal de celle qui ne s'eſt point laſſée de vous

faire du bien. Vous dictes *qu'elle a assuré les Ministres de Monsieur, par Mrs de Marillac, de vostre perte :* vous sçauez que ces Mrs, sur tout le Mareschal, n'auoient pas les bonnes graces de Monsieur, & par consequent estoit mal auec ceux qui les possedoient. La Royne Mere du Roy vous a peu ruiner à Lyon, & se seruir de la mauuaise disposition en laquelle le Roy estoit contre vous peu de temps deuant sa maladie: vous sçauez l'obligation que vous auez à Messieurs de Marillac, ie n'en diray pas dauantage.

Vous representez la vanité des esperances de Monsieur, en ce *que le Roy trouue tant de suretez en la fidelité du Cardinal, qu'il souffre plustost l'esloignement de sa Mere, que la perte d'vn homme tant vtile au bien de ses affaires, & de son Estat.* Ie trouue vn bon mot dans ce discours : vous dictes que le Roy *souffre l'esloignement* : c'est donc signe qu'il n'en est pas l'autheur, autrement vous parleriez mal à propos ; ce que vous fuyez plus soigneusement que de mal faire. Il est vray que le Roy souffre ce scandale, comme Dieu, duquel Pag. 28.

 il

il eſt l'image ; ſouffre & permet le peché, mais en fin il le chaſtie, & faict paroiſtre ſa iuſtice, apres qu'on a long temps abuſé de ſa patience. Vous vous chargez du crime, & le Roy de la diſſimulation *d'vn eſloignement:* c'eſt le mot honneſte que vous donnez à vne detention, & à mille violences qui l'ont accompagnée. Vous continuez touſiours dans vos deguiſemens, qui n'ont iamais eſté receus par le public ; mais qui peuuent encore tromper le Roy, parce que vous faictes en ſorte qu'il entend le dernier les veritez qu'il deuroit ſçauoir le premier. Vous luy donnez la loüange d'auoir preferé vn mauuais ſeruiteur à vne bonne Mere, celuy qui prend toutes les meilleures places de ſon Royaume à celle qui les a toutes conſeruées, & vn ingrat à ſa Bienfactrice.

Vous traictez comme egal auec Monſieur,
Pag. 29. quãd vous vſez de ces termes, *qu'il vous auoit iuré amitié.* Par tout on void voſtre orgueil, & voſtre meſpris inſuportable, en parlant de la plus gran-
Pag. 31. de Royne du monde, *ſi le cœur luy en dict*; & apres,
Pag. 32. *que la foibleſſe d'vne femme eſtoit trop peu de choſe*

pour

pour opposer aux pernicieux desseins que vous faisiez esclatter contre l'Estat. Ainsi la presomption vous rend semblable à l'oyson qui a mangé de la ciguë: elle vous faict leuer la teste en haut, & apres la ietter tantost à droict, tantost à gauche : vous parlez en homme yure de prosperité;auez oublié qui vous estes, où la bonté de la Royne Mere vous a trouué, & où elle vous a conduict. Elle a eu assez de puissance pour vous esleuer; & lors que vous dictes *qu'elle est trop foible pour s'opposer à vos desseins*, vous luy donnez cette loüange d'auoir eu le moyen de vous rendre plus fort qu'elle n'est;& de n'auoir iamais eu la volonté, depuis que vous vous estes rendu indigne de ses bonnes graces, d'employer autre chose que des paroles veritables,pour vous oster l'authorité de laquelle vous abusez. Ne parlez point de la foiblesse, qui a esté assez forte pour vous faire grand; & qui l'est assez pour vous perdre, si elle n'aymoit mieux vous donner le loisir de vous conuertir, & faire penitence. Vous vous seruez de ce mot de *femme*, comme si vous parliez d'vne petite damoiselle. Si vous voulez oublier les qualitez

que ſa naiſſance, ſon mariage, & ſes alliances luy donnent; ſouuenez vous que c'eſt la Mere de voſtre Roy, de voſtre Bienfacteur, & de celuy qui vous protege: portez quelque honneur à celle qui l'a donné à la France, & qui vous a donné à luy. Mais vous auez oublié ce qu'elle eſt, lors que vous n'auez plus eu de ſouuenance de ce que vous eſtes, auez eſté, & pouuez eſtre lors que Dieu vous fera iuſtice.

Pag. 32. Vous aduancez beaucoup de choſes, & n'en prouuez pas vne: c'eſt que la bonne opinion que vous auez conceu de vous meſmes, vous faict croire que toute la terre dira de vos eſcrits, ce que les diſciples de Pithagore diſoient des leçons de leur Maiſtre, *C'eſt luy qui l'a dict*. N'auez vous iamais penſé que vos actions peuuent auoir oſté quelque creance à voſtre pourpre; & que vous auez eſté ſi ſouuent ſurpris en menterie, à faute de memoire & de probité, qu'il vous eſt neceſſaire d'auoir des fortes raiſons, & des cautions meilleures que celles du bon P. Ioſeph, & de voſtre Confeſſeur Mulot, ſi vous deſirez de paſſer pour veritable?

Vous

Vous dictes *que la Royne Mere du Roy a voulu ranger Monsieur dans l'alliance de Florence, que c'estoit son principal dessein, & ce qui a plustost armé sa resolution contre vn homme qu'elle n'eust iamais abandonné, apres l'auoir si hautement protegé, & luy l'auoir si dignement seruie*. Vne chose de si grande importance ayant esté auancée, il la falloit appuyer de quelque piece iustificatiue, ou d'vne coniecture; mais vostre dessein n'estant que d'empoisonner à petis frais le petit peuple, vous ne voulez faire que des liurets d'vn sol ou de dix-huict deniers : outre que vous seriez bien en peine d'apporter quelque preuue, n'en-ayant point en main, n'y d'argument en l'esprit. Si le Mariage de la Princesse de Florence auec Monsieur estoit le principal dessein de la Royne Mere du Roy; c'est vne grande merueille de ce qu'elle l'a si bien caché que personne ne l'a apperceu: les choses qu'on a si fort à cœur ne s'oublient pas aisement, & ne se couurent pas facilement; rien n'empescheroit (au moins à present) qu'on ne fist paroistre cette volonté; sur tout, lors qu'il n'y a rien en cette alliance du costé des parties, qui en doiue

doiue deſtourner. La Princeſſe eſt d'auſſi bonne maiſon que la Royne Mere du Roy,& Monſieur n'eſt pas de meilleure maiſon que le Roy Henry le Grand. Si on auoit penſé à ce mariage, il n'y a ny manquement de iugement, ny entrepriſe contre l'Eſtat, ny rien qui puiſſe donner ſoupçon qu'il ſeroit priué de la benediction des enfans, ce que nous deuons rechercher. Vous auez tort de dire,que le deſir que la Royne Mere du Roy a eu de cette alliance, a eſté cauſe de ce qu'elle vous a abandonné. Vous ſçauez que cela n'a iamais eſté mis en conſideration, mais d'autres choſes qu'on vous a deſia dict, & que vous faictes ſemblant d'ignorer. Si la Royne *vous a protegé hautement*, cela vous obligeoit à la ſeruir dignement: la fin qui couronne & deſcouure toutes les œuures, & toutes les intentions, a faict voir les voſtres: & ſi vous auez ſerui plus fidelement voſtre Maiſtreſſe,que vous ne vous eſtes ſerui d'elle, pour arriuer là où vous eſtes; & apres voſtre grand eſtabliſſement, luy oſter les biens que ſa condition & ſa vertu luy auoient acquis, pour vous maintenir dans ceux que vous tenez de ſa bonté: ſou-
uenez

uenez vous, que vous auez deſſein de reduire à la neceſſité celle qui vous a donné le moyen de tenir la meilleure table de France.

Vous venez ſur la fin à voſtre apologie; vous taſchez de monſtrer, qu'il n'y a point d'apparence *que vous entrepreniez contre le Roy*, *&* *l'Eſtat*, *pour auoir quelques gouuernemens*, *&* *quelques charges*, *auec vne compagnie de gardes*, *qui n'eſt que pour vous defendre contre tant d'attentats que l'on a faict contre voſtre vie*; *ce qui n'eſt pas ſuffiſant pour conquerir vn Royaume*, &c. Il me ſemble que i'entens l'hiſtoire d'vn riche marchand Portugais, qui ſe retiroit en ſon pays, apres auoir faict des grands gains au Mexique, & declaroit en ſecret à vn ſien amy, qu'il auoit dans le vaiſſeau deux cens mille eſcus; eſtant mort ce bon compagnon alla trouuer le Roy d'Eſpagne Philippe II. pour luy demãder *quelques quartillos*, que ce marchand, qui n'auoit point d'heritiers, auoit laiſſé: ainſi, vous dictes que la moitié des fortes places du Royaume, & trois ou quatre grandes Prouinces qui ſont en vos mains ou de vos confidens, toutes les grandes charges de l'Eſtat vnies à vo-

ſtre perſonne, ou exercées par vos Commis, toutes les Finances, vn regiment des gardes, vne compagnie de gendarmes, vne de cheuaux legers, vne troiſieſme de carrabins, dix mille hommes dans vos forts & citadeles, & l'abſoluë diſpoſition de toutes les forces de France, ſont quelques petits gouuernemens, des petites charges, des petites gardes, & des petits biens. Il n'y a rien en tout cela de grand que vous, & vos actions. C'eſt vn teſmoignage de cette ingratitude que vous auez ſouuent reproché au Roy : comme c'eſt auſſi vne preuue que vous eſtes bien malheureux, d'eſtre enuironné & preſſé par tant de gens de peur des entrepriſes ſur voſtre vie ; laquelle ſeroit en ſureté & liberté, ſi l'amour des Grands & des peuples, vous gardoit. Mais vous auez tellement irrité les particuliers, & le public, que vous craignez comme vn tyran: il vous ſemble que tous les hommes qui vous approchent ſont des aſſaſſins, tous leurs doigts des poignards, & tous les fers de leurs eſguilletes des ſtiletes. C'eſt qu'il eſt impoſſible de faire le mal, ſans auoir apprehenſion de le receuoir ; & Dieu l'a ainſi

ainſi ordonné, que l'homme criminel ſeroit le premier bourreau de ſa iuſtice. C'eſt ce qui vous rend plus digne de compaſſion que d'enuie; & qui portera ceux qui cognoiſtront les craintes qui accompagnent voſtre pouuoir, à deſirer pluſtoſt d'eſtre dans la baſſe, eſtroicte & obſcure condition d'vn pauure Curé de village, que dans l'eſclat de voſtre Eſcarlate Eminentiſſime, de voſtre Lieutenance Generaliſſime, & de voſtre Admirauté Illuſtriſſime. Si les tiltres, les biens & les flatteurs rendent les hommes bien-heureux, vous le deuez eſtre: ſi les vrayes & fauſſes alarmes, ſi les chagrins & les infirmitez les peuuent faire malheureux, humiliez vous, en confeſſant que vos maux ſont plus ſenſibles que vos biens. Le moindre deſplaiſir altere vn grand contentement, comme vn grain de poiſon corrompt la ſanté de tout le corps: la piquure d'vn moucheron eſt plus cuiſante, que toutes les voluptez du monde ne ſont agreables; & le Sage a bien dict, *que la malice*, c'eſt à dire l'affliction *d'vne heure, nous faict oublier vn plaiſir de longue durée.* Eccli. 2.

Ie renuoye à la liſte de vos charges, gouuernemens Pag. 34.

mens, & benefices, la refutation de ce que vous dictes, *que vous ne possedez pas dauantage que les fauoris des Roys qui ont precedé le nostre.* Pardonnez moy si ie vous dicts, ou que vous auez receu tant de biens de vostre Maistre & de vostre Maistresse qu'ils ont confondu vostre memoire, ou que vous les estimez si peu de chose, au pris de ce que vous croyez auoir merité, que dans vostre imagination le pois de vos actions emporteroit celuy de tout le Royaume. Vostre discours est mauuais, lors que vous vous appellez *fauory*, qui est vn mot qui vient de faueur, & n'est pas bien employé pour representer vn homme qui tient tout du merite, & rien de la faueur; qui n'est pas vn petit complaisant, qui attire les bienfaicts en se rendant agreable; ce qui est, à proprement parler, estre fauory : mais vous estes vn grand Ministre, auquel, comme vous dictes, *le Roy confie non seulement ses secrets*, mais les principales pieces des Pays de son obeissance, ne les pouuant consigner à personne plus vigilante & plus vaillante. Si vous n'auez faict cet escrit, reprenez hardiment ce sot Escriuain, qui vous a appellé *fauory*, qui

qui eſt auiourdhuy le nom des chiens de couchette.

Lors que vous dictes *que le feu Roy a eu des Miniſtres qui partageoient les affaires*; vous n'auez pas remarqué qu'ils ne partageoient point le Royaume. Iamais homme du viuant de ce grand Prince n'a eu deux gouuernemens d'importance, ny meſmes les places fortes de la Prouince où il a eſté Lieutenant pour ſa M^té^ : iamais Preſtre n'a commandé, ny ſur la mer, ny ſur la terre : iamais Miniſtre de ſon Eſtat n'a composé vn conſeil à ſa mode: iamais on n'a veu la moindre choſe de celles que nous voyons, & que nous n'oſerions auoir repreſenté. Nous vous ſupplions de ne parler pas indignement de ſon Regne, comme vous auez faict de ſa perſonne, pour releuer vos actions ſur les ſiennes. Si cet Hercule endormy, que vos pigmées meſurent impunement auec leurs petits poulces, ſe releuoit, il vous abattroit, & tous vos mirmidons, auec le ſouffle de ſa bouche. Pag. 35.

Vous nous demandez la paix, pour faire des merueilles; & dictes, *Laiſſez nous en paix ſeulemẽt, & vous verrez que le Cardinal, apres s'eſtre reconcilié* Pag. 36.

cilié

cilié auec vous, & la Royne Mere (que vous mettez la derniere) *il ſera tout ce qui luy ſera poſsible pour acquerir les benedictions du peuple.* Vous auez bonne grace de dire, *Laiſſez nous en paix*: vous ne parlez pas de la publique, que nous n'auons pas troublée; mais de la voſtre particuliere que vous deſirez de conſeruer : c'eſt à dire, faire ce que vous faictes, & aduancer touſiours vos deſſeins ſans que perſonne s'y oppoſe, ny par paroles, ny par eſcrits, ny par actions. Au moins ſi vous eſtiez ſemblable aux dieux d'Epicure, qui ne vouloient ny faire ny ſouffrir le mal, vous auriez quelque raiſon de demander le repos en le donnant à tout le monde: mais vous eſtes reſolu de le garder ſi vous pouuez, en le rauiſſant à la Royne Mere du Roy, à Monſieur, à beaucoup de Grands du Royaume, à pluſieurs particuliers, à la France, & à toute l'Europe. Vous aſſurez que vous ferez fleurir ce Royaume, apres que vous ſerez reconcilié auec ceux deſquels vous cognoiſſez le bon naturel, qui honnore le Roy, ayme l'Eſtat, & n'eſt pas vindicatif: mais la grandeur de voſtre peché, & la priuation de la grace de Dieu, vous font dire

re ce que dist le plus malin de tous les hommes, *Mon offence ne merite point le pardon.* Ce desespoir Genes.4. vous a fermé les yeux, & a faict obstiner vostre esprit au mal; auquel il ne sçauroit courir à toute bride, sans rencontrer bien tost vn achopement, & sa fin, qui sera celle des miseres d'vn grand nombre des gens de bien. Vous sçauez que la reconciliation ne seroit pas mal aysée du costé des persecutez, qui doiuent desirer de rentrer dans leurs pays, dans leurs charges, dans leurs biens, sortir des prisons, & de la necessité. Sur tout, vous n'ignorez pas que la Royne Mere du Roy, & Monsieur, ne voulussent estre en la place que Dieu & la nature leur ont donné; en estre dehors est vn estat de violence : le centre de ces deux cœurs est celuy du Roy; c'est le lieu de leur repos, duquel vous les auez arrachez pour les laisser en vne continuelle agitation. Ils cherchent tous les moyens raisonnables pour y reuenir; mais ils vous trouuent comme vne barriere en leur chemin; vous les repoussez auec les armes, auec les calomnies secretes dans l'aureille du Roy, & auec les publiques dans les escrits. Vous ne les appellez,

pellez, ny auec la langue, ny auec la main, & encore moins auec l'esprit, qu'on cognoist estre double, de si petite foy, & remply de tant d'inuentions, que vous ne manquerez iamais, apres vne reconciliation simulée de vostre part, d'enueloper vn iour sous vn mesme filet la Mere & le Fils, & de faire comme disoit le Sauueur du mon-
Matt. 27. de, *que la derniere tromperie soit beaucoup plus grande que la premiere*, de laquelle les personnes se sont garanties. Si vous les voulez attrapper, ie vous aduoüe franchement qu'il faut presenter des cautions meilleures & plus suffisantes, que ne sont les deux hommes que nous auons nommé.

Pag. 37. 38. 39. Le reste de vostre escrit, & de vostre esprit, s'employe pour representer à Monsieur *sa foiblesse, & les forces de la France.* Il est vray, que Monsieur est bien aise d'estre plus foible que le Roy; & bien marry de l'estre plus que vous, qui auez toutes les forces, & les meilleures places du Royaume. Nous voudrions que l'Estat fust encore plus puissant que vous ne le depeignez: il le seroit sans les ruines que vous auez faict, sans les diuisions que vous y auez apporté, s'il auoit les hommes

que

que vous auez faict perdre mal à propos; si les munitions & canons qui sont dans vos places estoient dans les Arsenats; & si les Finances que vous auez mis dans le Haure & Broüage, estoient dans la Bastille dans des sacs entacez, au lieu de tant de pauures miserables qui sont les vns sur les autres. Il vous faut resoudre, pour continuer vos violences, de la descharger, si vous ne voulez que la contagion s'y mette pour vous en deffaire, & accuser de la mort de tant de gens de bien vne fieure de pourpre, encore qu'elle soit procurée par la vostre.

Vous dictes pour conclusion, *que vous occupez toutes les affections du Roy, & ne pouuez estre d'humeur de quitter la place que vous tenez dans l'Estat.* Pag. 40. & 41. La Royne Mere du Roy, la Royne Espouse du Roy, Mr Frere vnique du Roy, tous les Princes du Sang, les autres Princes & Grands du Royaume, tous les seruiteurs de sa Mté & son peuple, sont à ce compte biẽ malheureux de n'auoir rien dans cette affection; ce qui ne peut estre, si vous l'occupez toute. Puis que nous n'auons point de place dans ce cœur Royal, nous croyons que les se-

 mences

mences de quelque compaſſion y ſont encore; & qu'elles germeront auec le temps. Permettez nous au moins de flatter nos eſperances pour l'aduenir, puis que vous ne nous laiſſez rien pour le preſent, & que vous parlez d'occupation & poſſeſſion, comme feroit vn demon, ou vn ſorcier. O Dieu, où ſommes nous, à quel poinct eſt montée l'impudence! on nous appelle aupres du Roy; & on nous dict en meſme temps, qu'il n'y a plus de part dans ſa bien-ueillance pour nous, comme ſi nous pouuions eſtre en ſureté ſans cela; & celuy qui nous a chaſsé non ſeulement du Royaume, mais de l'eſprit de noſtre Roy, tenant la moitié de celuy-là, & celuy-cy tout entier, comme il confeſſe luy meſme! Apres cela il dict, *qu'il ne ſera pas en humeur de ſe deffaire de la place qu'il tient dans l'Eſtat*. C'eſt que vous croyez la poſſeder à vie, comme vn benefice dans le tiltre duquel vous voulez mourir; comme ſi l'authorité que vous auez, eſtoit acquiſe par quelque droict, & aſſurée par les loix Royales & Imperiales. Si la meſme puiſſance qui l'a donnée par excez de bonté, ne la pouuoit oſter par raiſon & iuſti-

iuſtice, & ſi les ſeruiteurs des Roys n'eſtoient point de iettons dans les mains de leurs Maiſtres, qui s'en ſeruent pour vn grand & pour vn petit nombre. Aduoüez que voſtre fortune eſt non ſeulement malicieuſe, mais folle : ſon aueuglement nous feroit rire, ſi elle n'eſtoit plus meſchante que plaiſante; & ſi nos maux n'eſtoient plus ſenſibles, que vos impertinences, agreables. Vous exhortez Monſieur *de retourner ſans traicter*. Il ne le fera pas par voſtre conſeil, mais par ſa bonne inclination: lors que les empeſchemens que vous apportez ſeront oſtez, & qu'vn article ſera vuidé, on n'en deſirera point d'autres. Voſtre puiſſance eſt ſuſpecte, vos violences trop recognuës, & voſtre naturel trop dangereux: toutes les vertus, ſur tout la generoſité & la bonté, doiuent eſtre conduictes par la prudence, qui enſeigne à Monſieur par l'experience du paſſé, ce qu'il doit faire pour l'aduenir.

Vos remonſtrances ſeroient receües, ſi vous eſtiez non pas comme vous dictes *ſon amy*, mais Pag. 42.
ſon ſeruiteur. Vous dictes *qu'il touchera le cœur du Roy par vn repentir de bonne grace*. De quoy vou-

lez vous qu'il ſe repente ? de ne s'eſtre point laiſſé emprisonner dans le bois de Vincennes ? de ne s'eſtre point laiſſé prendre dans Orleans ? d'eſtre ſorty du Royaume, lors qu'on l'a chaſſé auec vne armée ? d'auoir trouué mauuaiſe la detention de la Royne ſa Mere ? de s'eſtre plainct du traicte-ment qu'vn ſeruiteur ingrat luy a faict, & des crimes qu'il luy a impoſez ?

On ne demande point pardon des maux qu'on a ſouffert, ou auxquels on s'eſt opposé ; mais de ceux qu'on a faict : la penitence ne ſuit point la patience, mais l'offence : puis que vous ſeul eſtes dans cette-cy, cherchez le remede de celle-là ; & pour la rendre parfaicte, ayez toutes ſes parties : aſſauoir le deſplaiſir d'auoir faict le mal, la confeſſion de vos fautes, & la ſatisfaction pour les Finances, les places & les charges que vous auez pris au Roy : ſur tout, pour la reputation que vous auez raui par vos calomnies que vous auez porté iuſques dans les aureilles de ſa Maieſté, & ietté dãs le public par les declarations, & eſcrits remplis de diffamations ſcandaleuſes & impoſtures abominables. Dieu ne vous donnera

nera iamais l'abſolution de ces crimes, que vous n'ayez rendu l'honneur que vous auez oſté. Si voſtre Confeſſeur, en la perſonne duquel vous auez dict ſouuent que vous auiez vni la charge de voſtre bouffon, ne vous oblige à cette reparation, il ſe damne auec vous; & vous eſtes auſſi ſage que luy, lors que vous propoſez encore à Monſieur *l'exemple de Charles de Lorraine.* Vous Pag. 42.
ne pouuez dire la moitié d'vne hiſtoire, ſans faire penſer que vous auez le deſſein de la rendre entiere; ce qui des-honnore le Roy, l'aduertit de ſon ſalut, & monſtre le chemin que vous deſirez de prendre, ſi on ne vous arreſte.

Voila ſommairement ce qu'on peut vous remonſtrer ſur le ſubiect de voſtre Remonſtrance: de laquelle ie peux dire, ce que diſt vn meilleur Cardinal que vous n'eſtes, à vn meſchant Antipape qui fit vne lettre pour la reformation de l'Egliſe; qu'il feroit mieux de luy monſtrer des bons exemples, que de luy enuoyer des grandes lettres.

Nous vous demandons ceux-là, comme tres neceſſaires à voſtre ſalut; & meſpriſons celles-cy,

comme remplies de calomnies & d'impertinences: on les void entacées les vnes ſur les autres, non ſeulement dans voſtre Remonſtrance, mais dans tous les eſcrits, que vos flatteurs & loüieurs, loüez à prix d'argent, ou attirez par l'eſperance des dignitez & charges, ont compoſez ou fagottez. Entre ceux-là nous auons remarqué *le vieux Courtiſan deſintereſſé*; lequel ayant effrontement menti en toutes les paroles du tiltre de ſon eſcrit, il ne ſe faut pas eſtonner ſi tout le corps de ſon diſcours eſt menteur, puis qu'il porte cette qualité ſur le front; ny s'il a eſté peu iudicieux dans l'election des choſes deſquelles il a farcy ſon libelle, puis qu'il paroiſt fol en celle de l'inſcription de ſon ouurage.

Second libelle, Le vieux Courtiſan deſintereſſé.

Il dict qu'il eſt *vieux Courtiſan*, ſans eſtre vieux. Il dict qu'il eſt *Courtiſan*, & eſt Religieux. Il dict qu'il eſt *vieux Courtiſan*, eſtant ſorti de la Cour fort ieune, & s'eſtant ietté dans vn Conuent auſſi toſt qu'il y eſt r'entré. A la verité, ayant eſté plus long temps dans la Cour d'vn Prince infidele que dans celle d'vn Roy Tres-chreſtien, il pourroit paſſer pour Courtiſan, s'il euſt adiouſté

du

du Turc. Il ne ſe peut auſſi appeller *deſintereſſé*, ayant pris la plume lors qu'il s'eſt intereſſé dans vn Eueſché, qu'il a raui contre les droicts de la Royne Mere du Roy, contre les intereſts de ſon amy, & du Protecteur de ſon Ordre; ayant couru ſus à trois affligez, pour leur arracher leur bien; ce que les ſiens, qui ont autrefois honnorablement employé le leur pour le ſeruice des Roys, ne luy euſſent pas conſeillé. Voſtre Eminence aduertira donc, s'il luy plaiſt, cet Eſcriuain, qui a chambre & entretien en voſtre hoſtel, & qui a, apres le breuet de l'Eueſché, voulu teſmoigner ſon zele & ſa recognoiſſance, en prenant vne plume pour voſtre defenſe, qu'il a bronché, comme vous en voſtre Remonſtrance, au premier pas qu'il a faict. Il n'eſt pas plus ferme dans la ſuitte de ſon diſcours, qui eſt en effect vne cenſure critique, ou vne anatomie non pas d'vn braue Chirurgien, mais d'vn chercutier, de la lettre que la Royne Mere eſcriuit au Roy, apres ſa ſortie de Compiegne; pour rendre compte à ſa Maieſté des ſubiects qui l'auoient portée à prendre la route des Pays-bas. V.E. qui a, comme l'Empe-

l'Empereur Conſtantin, des ſouris dans ſon Palais; en a trouué vne qui a rongé les lettres de la Royne voſtre Bienfactrice, & a voulu que ce beſtion laiſſaſt couler deſſus le papier la baue venimeuſe de ſa folle paſſion, pour empoiſonner ceux qui liront les ſalies de ſon petit eſprit. Ie me contenteray de vous en repreſenter quelques vnes, ne voulant point perdre le temps, ny abuſer de voſtre loiſir pour vous les eſtaller toutes. Les penſées ſont groſſieres & malignes; les paroles ſont d'vn homme qui a oublié le langage François, dans le long temps qu'il a eſté & traffiqué parmy les eſtrangers.

Il commence, *Ayant veu courre la lettre de la Royne*: il a veu courre vne lettre; il eſt vray, qu'il a eſté le chien, qu'on a laſché & ameuté apres. Il adiouſte, qu'il a creu *que le Roy ne trouueroit pas mauuais que ie fiſſe quelques reflexions, que la raiſon peut faire à tout eſprit non intereſſé, vn peu clairuoyant, & capable de ratiocination*. Quel galimatias eſt-ce là? quelle conſtruction peut on donner à ces paroles? ne diroit on pas que c'eſt vn eſcrit de Deſuiettes de Normandie, ou du Bou-

riquet

riquet de la Martegale de Prouence? Voila vn eſchantillon d'eloquence bien embarraſsée, qui deuroit eſtre plus nette à l'entrée, pour ne deſgouter point le Lecteur. Voicy le bon ſens du vieux Courtiſan : il dict, *La Royne attribuë la cauſe de ſa ſortie à la dureté de ſa priſon : mais cette cauſe eſt ſans eſtre, & ſans fondement. Quand elle eſt partie de Compiegne, elle y eſtoit auec pleine puiſſance, ſans gens de guerre, & ſans gardes de la part du Roy: en quel pays cela s'appelle il vne dure priſon? mais il luy eſtoit dur, peut eſtre, d'eſtre traictée auec tant de reſpect; & n'auoir pas pretexte de ſe feindre priſonniere eſtoit vne croix & vne priſon à ſon eſprit deſireux qu'on la creuſt bien durement arreſtée, pour faire pitié & donner couleur à ſes plainctes.* O eſcolier de Cour! ô le mal adroict homme pour vn vieux Courtiſan, duquel V.E. a faict vn lourd & groſſier Eſcriuain! Il n'y a pas vn mot en tout ce diſcours qui parte du ſens commun de l'Autheur, & qui ne choque celuy du Lecteur, quand il dict, *que c'eſtoit vne croix à la Royne d'eſtre traictée auec tant de reſpect*. Il parle en vray conte de la croix ou autrement Herti des

petites maiſons, lors qu'il adiouſte, *qu'elle a deſiré qu'on la creuſt bien durement arreſtée pour faire pitié.* Il taſche de perſuader aux foibles eſprits, ſemblables au ſien, que la plus grande Princeſſe du monde a voulu ſouffrir vn mal cuiſant pour eſmouuoir vne compaſſion, qui n'eſt iamais vn remede; en quoy elle auroit moins d'eſprit & de courage que les gueux de la cour des miracles pres la porte de Montmartre à Paris, qui ſe font des playes & procurent des vlceres pour eſmouuoir la charité des paſſans, deſquels ils tirent quelque aumoſne. Mais à quoy ſert de ſouhaitter le mal, qui ne fera qu'horreur aux hommes, & les portera à ſouſpirer? De la meſme ceruelle qui a conceu ce beau
Pag. 8. diſcours eſt ſorti celuy qui eſt en la page huictieſme, là où pour deguiſer la detention de la Royne à Compiegne, il dict: *Elle y eſtoit auec toute ſa maiſon, bien payée des eſtats & penſions que le Roy luy donne, obeye en tout ce qu'il luy plaiſoit de commander en pleine liberté de s'aller pourmener par tout où elle vouloit.* Ainſi parlent les voleurs qui ont battu, deſualizé, & deſpoüillé vn pauure marchand: ils diſent qu'il leur a vne grande obligation,

tion, parce qu'ils luy ont donné la vie: ainſi la Royne doit confeſſer par le diſcours de voſtre Eſcriuain, que vous luy auez faict beaucoup de bien de ne la reduire pas au pajis des priſonniers, de ne l'auoir pas miſe en baſſe foſſe, & de n'auoir pas mis à ſes pieds des fers de cent liures: en fin vous luy auez laiſſé l'air & le iour libres; car pour la campagne que vous luy auez preſenté, vous ſçauez que c'eſtoit vn leurre; mais les aigles ne s'y prennent pas.

Il eſt plaiſant lors qu'il dict *que la Royne Mere du Roy eſtoit obeye à Compiegne en tout ce qu'il luy plaiſoit de commander*. Qui croira ce que vous eſcriuez, puis que vous ne le croyez pas vous meſme? Ie vous demande ſi elle donnoit le mot aux gardes, & ſi l'entrée & la ſortie des ſiens dependoit d'elle, ou du Gouuerneur que vous y auiez mis; ſi ſes domeſtiques n'eſtoient point conduits deuant luy par des hallebardiers, & s'il n'eſt pas vray qu'il interrogeoit ceux qui arriuoient plus ſoigneuſement, qu'on ne faict les eſtrangers aux portes des plus importantes places du Royaume? Les corps de garde de voſtre

infanterie eſtoient iuſques dans la baſſecourt du chaſteau, la caualleríe tenoit le dehors. Vous oſtates les gens de pied pour inuiter la Royne à vne ſortie, que vous deſiriez de rendre funeſte : vous auez voulu prendre cet oyſeau Royal au paſſage, mais Dieu a rompu vos filets. Voſtre Eſcriuain Leuantin parle de ces choſes comme s'il eſtoit encore à Conſtantinople, informé par les aduis de Monſieur de Guron.

Pag. 10. Ce qui eſt en la page dixieſme eſt encore plus ridicule. Vous dictes *que la façon dont le Roy s'eſt gouuerné en ſa ſeparation d'auec la Royne ſa Mere, monſtre bien qu'elle n'a pas eſté arreſtée en criminelle : elle n'y a du tout point eſté arreſtée.* Voila les conſiderations de voſtre Courtiſan, qui eſcrit en vray Secretaire de ſainct Innocent. Il loüe la façon auec laquelle le Roy s'eſt ſeparé d'auec la Royne ſa Mere, laquelle n'a pas eu l'honneur de voir ſa Maieſté, pour luy dire adieu ; comme elle fit l'an 1617. eſtant renuoyée à Blois. Deuant que ſa Maieſté partiſt de Compiegne, les corps de garde furent poſez autour du chaſteau, le premier Medecin auoit eſté pris,

les clefs des portes auoient esté ostées aux siens: apres cela *elle n'a pas esté arrestée en criminelle*. Comment appellez vous cet arrest faict de sa personne? est-ce pour matiere ciuile, & pour les debtes qu'elle a faict pour vous enrichir, ou parce qu'elle estoit deuenuë furieuse? Nous n'auons pas ouy dire qu'elle aye faict aucune extrauagance: nous voulons demeurer d'accord qu'elle *n'a point esté arrestée en criminelle*, mais en innocente. Vous aduoüez donc qu'elle a esté arrestée; non pas en criminelle, parce que vous recognoissez qu'elle ne l'estoit pas. Vostre Courtisan corrige son discours impertinent par vn autre plus sot, lors qu'il adiouste; *Elle n'y a du tout point esté arrestée*. Ie trouue donc fort estrange qu'elle ne soit allée à Paris, & n'aye pris sa retraicte en son Palais du fauxbourg S. Germain, puis que rien ne la retenoit à Compiegne, & qu'elle estoit en pleine liberté. On void l'effronterie de vostre barboüilleur de papier, en la suitte de son ouurage, lors qu'il assure *que la separation du Roy & de la Royne sa Mere n'a point esté pour vostre subiect*: il iure non pas à foy de Prelat, car il ne

l'eſt pas encore, *que la declaration du vingt-troiſieſme de Feurier n'en faict point de mention.* C'eſt que vous croyez que les regiſtres du Parlement n'en ſont point chargez, & que toutes les copies ſont perduës : c'eſt vn faict trop public, voſtre imprudence vous a porté à l'imprimer, & voſtre malice l'a voulu ſupprimer. Vous forgez maintenant des cauſes nouuelles & chimeriques, en termes generaux: vous n'auiez pas encore dict ces beaux mots, *que la Royne affectoit d'eſtre en mauuaiſe intelligence auec le Roy*. Au cõtraire (puis qu'il ſe faut ſeruir de vos paroles) vous ſçauez que la Royne ayant affecté d'eſtre bien auec le Roy, ſon amour la conduiſit au lieu qui eſtoit deſtiné pour luy ſeruir de priſon. Le deſir ardent de veiller à la conſeruation de la ſanté de ſa Mté, d'eſtre aupres d'elle pour empeſcher vos mauuais offices, & pour effacer de ſon eſprit les impreſſions que vous donniez contre elle, la fit opiniaſtrer contre les aduis de ſes ſeruiteurs, & en apparence contre voſtre deſſein, de ſuiure le Roy par tout. Et vous ſçauez bien les efforts que vous fiſtes ſemblant de vouloir faire pour rompre ſa reſolution : mais ſi l'amour

l'amour maternel fut plus fort que vos artifices pour faire partir la Royne Mere de Paris, & l'obliger à ne quitter iamais le Roy; nous pouuons dire auec verité, qu'à Compiegne vos finesses furent plus fortes que l'amour maternel, qui se trouua arresté par vostre violence.

Vostre critique est plaisant, lors qu'il assure *que la lettre que la Royne a escrit aussi tost apres la sortie de Compiegne, a esté dressée par la ceruelle du Coigneux*. Ainsi (pour parler en termes de Paris) on coigne tousiours sur ce pauure Coigneux. Mais prenez garde, qu'en le voulant faire passer pour meschant, on ne le recognoisse pour sainct; ne se pouuant faire autrement que par miracle, qu'en mesme temps il aye esté à Auenes, en Artois, & Remiremont en Lorraine, & qu'il aye escrit vne lettre sur la sortie de la Royne, & sa retraicte au Pays-bas, deuant qu'il sceust ces nouuelles. Si vos Escriuains ne sont plus sages, ils feront receuoir pour Prophetes ceux que vous descriez comme insensez, & vos Prophetes seront estimez des fols à la mode de Turquie.

Vostre Courtisan est il si vieux, qu'il a oublié com-

comme on parle à la Cour , lors qu'il dict *que la Royne auec vne inexcusable fermeté a tousiours demandé au Roy, qu'il trouuast bon qu'elle ne fist rien de tout ce que pour la sureté de son Estat il desiroit d'elle ; tant, qu'en fin la condescendance trop grande du Roy en son endroict, luy a donné moyen d'executer le dessein de sa retraicte*? Icy les meilleurs esprits de France seroient bien empeschez de iuger , si le sens de ce discours est plus sot que les paroles : ceux qui ne cognoissent pas ce bon autheur,croiront , en voyant le tiltre de vieux Courtisan , que c'est quelque bon homme de cent ans, qui radote , & parle comme on faisoit du temps des Romans.

Pag.16. Pour faire passer pour actions de iustice & de zele au seruice du Roy toutes les violences que vous auez faict, vous dictes *que beaucoup de gens croyent, qu'aux affaires passées d'Italie on auoit quelque intelligence auec les Estrangers.* Est-il possible que vous ayez faict tant de declarations , escrit tant de lettres, composé vn si grand nombre de libelles, sans en descouurir quelqu'vne? que vous ayez remply vos imprimez de toute sorte d'iniures,

res, & que vostre discretion aye caché quelque histoire qui pouuoit rendre la Royne Mere du Roy criminelle, & faire paroistre vostre innocence? Si vous auiez crainte de la diffamer, vostre respect auroit plustost retenu les calomnies qui sont dans vostre *Defense du Roy & des Ministres*, que les veritez, si vous en sçauez : outre que l'emprisonnement d'vne Royne doit estre accompagné de la publication du mal qu'elle a faict, afin d'arrester les plainctes des siens, & d'estouffer la compassion des peuples. Apres auoir faict tout ce que vous pouuez de mal, dictes tout ce que vous sçauez. La Royne Mere du Roy vous deffie, & dict qu'il n'est pas en vostre puissance de faire voir, que ny de volonté, ny de parole, ny par effect elle aye rien entrepris contre le seruice du Roy. Toutes les condemnations sont fondées sur des faicts particuliers : il faut monstrer quel meurtre a faict celuy, qu'on appelle meurtrier; qui a esté empoisonné par l'homme, qui est accusé d'estre empoisonneur. Il est aussi necessaire, de faire voir auec quels estrangers, quand, comment, pourquoy, & à quelles conditions on a

traicté contre le bien de l'Estat, & intentions du Roy. Vous verrez, comme la descouuerte & la poursuitte d'vn crime se doit manier, si les portes de la Iustice sont vn iour ouuertes contre vous: vous n'auez leu dans nos escrits que les etiquettes des sacs, qui sont remplis des pieces que nous voulons employer; ce pendant vous aurez peu cognoistre, qu'auec nostre misere, & vostre grande puissance, nous sçauons bien de vos nouuelles, encore que nos recherches ne coustent pas tant au Roy comme font les vostres.

Pag. 17. Le vieux Courtisan nous veut faire croire qu'il ne sçait que les nouuelles de la bassecour, quand il dict, *qu'il seroit bon de sçauoir qui sont ceux qui ont faict telles menaces à la Royne Mere; iamais on n'y pensa*. On void bien par ce discours, que Mr le vieux Courtisan n'est sorti de son Cloistre pour rentrer dans le monde, que depuis quatre iours, & lors qu'il a esté appellé pour faire passer pour œuure meritoire deuant Dieu l'emprisonnement de la Royne Mere du Roy, & gaigner vn Euesché en faisant vne Theologie nouuelle à la courtisane, ou à la Turque, & prenant

nant l'Alcoran pour l'Eſcriture ſaincte. Si ce Frere ignorant veut ſçauoir au vray qui a menacé la Royne Mere du Roy,& luy a dict des paroles bien rudes; ſur tout qu'on luy oſteroit tous ſes Officiers, ſi elle ne vouloit reprendre ceux que vous luy auiez donnez pour eſpions; il s'en faut enquerir de Mr le premier Preſident, qui eſt homme d'honneur, qui eſt chef d'vne grande Compagnie de Iuſtice; outre cela il a faict autrefois profeſſion de Cauallier: ſans doute il dira franchement ce qu'il ſçait, & preferera la deſcharge de ſa conſcience à l'affection qu'il a pour vous. Mrs le Mareſchal de Schomberg & Garde des Seaux en pourroient bien dire quelque choſe, s'ils vouloient: mais il ne les faut pas preſſer, parce qu'ils ſont vn peu choleres,& qu'ils craignent de vous offencer. Voſtre vieux Courtiſan, qui les void tous les iours, ſe peut enquerir d'eux tout doucement, & apprendre ce qu'ils on dict à la Royne Mere à Paris,& à Compiegne, pour obeir à voſtre paſſion, contre leur ſentiment.

Vous confeſſez *que vous auez oſté à la Royne ſon Medecin*: ce qui ne s'accorde pas auec ce que Pag. 18.

vous auez dict en la page dixiesme, qu'on auoit laissé la Royne à Compiegne auec toute sa maison, en laquelle le Medecin estoit vn des principaux, le plus necessaire, & personne qui vous deuoit estre sacrée: mais vous dictes *qu'il estoit vn broüillon, factieux, & boutefeu.* Sur quoy vous alleguez Caton, & luy faictes dire ce à quoy il ne pensa iamais. Peut estre que vous auez desiré des choses du Medecin de la Royne pour le restablissement des vostres aupres d'elle, que ses poursuittes n'ont peu gaigner sur la raison de sa Maistresse: nous ne sçaurions croire qu'il vous aye faict esperer plus qu'il ne pouuoit & deuoit: vous qui estes sa partie, l'auez faict amener chez vous, & luy auez baillé la question (de parole s'entend) sur cet article, & plusieurs autres: mais c'est vn tesmoignage qu'il est innocent; & que ses depositions ne vous peuuent seruir contre la Royne, parce qu'il est viuant.

Si vos actions n'estoient des plus assurez tesmoignages de la perte de vostre respect, que vos escrits, on diroit que vous l'auez perdu en parlant d'vne grande Royne, & vostre Bienfactri-

ce,

ce, comme d'vne petite marchande de Paris. Ie laiſſe à part qu'en la page deuxieſme vous auez dict *qu'on peut ſans crime douter de la ſincerité de ſes paroles*: & que dans tout cet eſcrit, au lieu que voſtre recognoiſſance ne deuroit point eſpargner cette repetition, *la Royne Mere du Roy*; vous dictes, *elle, elle*. Souuenez vous au moins que c'eſt elle qui a faict vn bon & grand L. & que vous auez tant d'obligation à cet ouurage, & à l'ouuriere, qui eſt celle de voſtre aduancement, que vous deuriez tancer ceux qui eſcriuent pour vous. *On luy offre de s'aboucher auec le Roy; elle en tire ſubiect de plaincte: on luy propoſe Mante & Chartres; elle veut que ce ſoit à Compiegne*. On vous a reſpondu pertinemment à cet article, dans les obſeruations ſur voſtre Declaration: mais parce qu'on recognoiſt par l'oubliance des bienfaicts que vous auez la memoire fort courte, on vous repetera que cette entreueüe que vous auez offert en paſſant, quand elle n'euſt pas eſté ſuſpecte, ne pouuoit produire que des larmes, des ſouſpirs & des ſanglots, capables de faire mourir la Royne Mere L. Louys

du Roy, qui euſt trouué ſa Maieſté tellement preuenuë par vos artifices; qu'vn demy quart d'heure ne pouuoit guarir les maux de quatre mois; & vn adieu ou compliment ſemblable à celuy du depart pour aller à Blois, eſtoit ſuffiſant d'enuoyer la Royne aux abois. Vous eſtes faſché de ce que ſa prudence a cognu voſtre artifice: vous eſcumez de rage lors qu'on deſcouure voſtre ieu; vous eſtes autant marry quand on eſt ſage, que vous eſtes ioyeux lors qu'on eſt temeraire: vous voulez faire & eſcrire le mal, & eſtes au deſeſpoir lors qu'on s'y oppoſe, ou qu'on faict des Apologies. En fin, vous eſtes tellement accouſtumé de faire la guerre ſans reſiſtence, que lors que vous en trouuez dans les eſprits que vous eſueillez, & dans les eſcrits que vous prouoquez, vous entrez en furie. Il vous faut pourtant reſoudre, ou à ne faire ny eſcrire les mauuaiſes choſes, ou à ſouffrir qu'on s'y oppoſe par bons conſeils & bonnes reſponſes; n'eſtant pas raiſonnable, que vous qui n'eſtes & ne pouuez iamais eſtre que ſeruiteur, ayez cet aduantage ſur voſtre Maiſtreſſe, & la Mere de voſtre Roy, de pouuoir

mal faire & mesdire, & qu'elle n'aye ny le courage ny la puissance de se defendre. Elle seroit aussi tres-malheureuse, si vostre fortune auoit rencontré des personnes qui vous donnent des mauuais aduis, & font pour vous des libelles; & que sa vertu fust abandonnée de toute sorte de secours. Vous auez beau à crier & à menacer; tous les hommes ne sont & ne seront pas ingrats comme vous. En fin, quand vous aurez faict, dict, & escrit tout ce qui vous plaira; on fera, dira, & escrira ce qui ne vous plaira pas.

Vostre Escriuain poursuit auec aussi peu de respect que de sens: *Elle dict qu'en elle toute l'Europe eust esté menée en triomphe, pource que ses Enfans y dominent; comme si les Roynes ses filles appartenoient à elle seule, & non point au Roy.* Ie croy que vostre Courtisan resuoit, & croyoit que le feu Roy viuoit, lors qu'il a escrit, parlant à vne Mere, que ses Enfans appartenoient aussi bien au Roy qu'à elle. Vous aduoüerez, s'il vous plaist, qu'il y a quelque difference entre frere & sœur, & Mere & filles: nous deuons la vie à nostre source, non aux ruisseaux qui en sont sortis de- Pag. 20.

uant,

uant, ou apres. La premiere & plus grande obligation de la nature eſt pour les Peres & Meres; ils vont immediatement apres Dieu : les affections qui montent ou deſcendent en droicte ligne, ſont plus fortes que les collaterales: les reſpects & les amours que ſe doiuent rendre ceux qui ſont ſortis de meſme ventre, ſont fondez ſur le ſang duquel ils ont eſté formez; s'il les porte à s'honnorer & aymer les vns les autres, à plus forte raiſon ce qui en eſt la cauſe & le lien. Cela nous faict voir, que les Roynes d'Eſpagne & d'Angleterre (puis que vous ne voulez point faire mention de Madame la Ducheſſe de Sauoye, qui n'eſt pas de pire naiſſance pour n'eſtre point Royne) appartiennent à la Royne leur Mere d'autre façon qu'au Roy, & ſont obligées par la nature, & par la loy de Dieu, de prendre vne grande part à ſes deſplaiſirs, & à teſmoigner leurs reſſentimens contre tous ceux qui en ſont les autheurs. Si voſtre Courtiſan auoit eſtudié en Theologie naturele & diuine, autant de temps comme il a faict à l'Alcoran & l'Arabe, il auroit apris cette belle leçon, & eſcriroit autrement,

pourueu

pouruеu que la recompence de la mitre, qui ne luy ſera point changer la ceruelle, ne luy fiſt point changer de diſcours.

La teſte de voſtre Eſcriuain s'eſtant eſchauffée, eſt deuenuë de folle furieuſe : elle faict vne ſalie de priſonnier du pillier de S. Mathurin en Gaſtinois, ou de la chaſſe de ſainct Benigne de Dijon, lors qu'il dict, parlant de la Royne Mere du Roy: *Si elle continuë, elle auroit à craindre de paroiſtre en fin ennemie de l'authorité du Roy, & de donner lieu de croire, qu'elle la hayt meſme en ſa perſonne, & non ſeulement en celles de ſes ſeruiteurs:* vrayement le Roy a vn bon tuteur de ſa perſonne, & de ſon authorité. Par voſtre foy (s'il vous en reſte) cet homme qui ſe dict deſintereſſé en toutes choſes, eſt il plus intereſſé en la conſeruation du ſalut du Roy & de ſon Eſtat, que la Royne ſa Mere? aura il plus de vertu, apres auoir vendu ſa conſcience pour vn Eueſché, que la Royne qui eſt deſpoüillée de ſon bien, pour n'auoir point voulu diſſimuler vos vſurpations? Pag. 21.

Monſtrez nous le vice qui a corrompu ce bon Sang; il y a long temps que nous vous preſſons

ſur cet article, qui eſt le ſeul que vous propoſez au Roy. Vous le deuiez cacher au public comme le plus grand de vos malefices : vous eſtes obligé de blaſmer cet indiſcret, qui reuele vos ſecrets myſteres, qui ſont de perſuader au Roy que la Royne ſa Mere *eſt ennemie de ſa perſonne*; à laquelle ſon cœur ne penſe iamais que ſa poitrine ne ſouſpire,& que ſes yeux ne pleurent. Elle voudroit perdre la vie de laquelle Dieu a tiré celle de ſa Maieſté, ſi ſa mort pouuoit eſtre vtile non ſeulement à ſa ſanté, mais à ſa proſperité. Vous ſçauez bien qu'elle eſt de bon naturel;le Roy l'a ſouuent recognu:& parce que le ſien qui eſt de meſme trempe, ioignoit facilement ſes affections auec celles de la Royne ſa Mere,vous n'auez point trouué de moyen de les deſunir, qu'en ſeparant les perſonnes; à quoy vous auez adiouſté la violence des ſoupçons que vous auez donné à cette ame Royale:mais elle ſera ſurmontée par la puiſſance inuincible du plus noble & plus genereux Sang de la terre. Nous ne le ſupplions pas qu'il ſe venge ſur le voſtre, de l'iniure que vous auez faict au ſien : nous prions Dieu qu'il ſuggere à ſa

prudence

prudence d'autres moyens pour vous chaſtier; & que ſa Maieſté apporte des remedes genereux, iuſtes, & puiſſans, aux maux que vous auez faict, & aux blaſphemes que vous auez eſcrit.

Voſtre Eſcriuain dict, *que la Verité, Royne des hommes & des Anges, a bien perdu ſon credit aux eſprits* (pour dire *dans les eſprits*) *de ceux qui ont dict que V. E. auoit deſſein de perdre l'Eſtat.* Eſt-ce vn iugement temeraire contre lequel il faille inuoquer la Verité, & faire des exclamations pueriles; de dire que nous voyons toutes les apparences d'inuaſion d'vn Eſtat, en la diſtribution de toutes les grandes charges du Royaume, & de ſa conduicte entre des Miniſtres qui dependent plus de vous que du Roy, & que vous rendez ennemis de ceux qui ont le principal intereſt à la conſeruation de la Couronne? Vous auez depuis peu, ou pris, ou faict diſtribuer à vos amis & creatures les Gouuernemens de Bretagne, de Poictou, de Picardie, d'Anjou, de Bourgongne, & d'Auuergne; voila le tiers du Royaume. Vous auez trente places importantes, deſquelles vous ou les voſtres eſtes Gouuerneurs : vous auez vny à voſtre per- Pag. 22.

ſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral, & faictes exercer par vos procureurs celles de Garde des Seaux, de Surintendant des Finances, de grand Maiſtre de l'artillerie, & de Secretaire d'Eſtat. Iamais les Anglois ny la ligue derniere n'ont eu ſes aduantages en France : ils ont, peut eſtre, tenu plus de places; mais il n'y en auoit pas vne ſi bonne comme eſt la moindre des voſtres; les Officiers de la Couronne n'eſtoient pas à leur deuotion, ny les Finances dans leurs coffres, ny les armes & toutes les munitions dans leurs magaſins, ny le Roy preuenu & aſſiegé par eux, comme il eſt par vous, & ceux de voſtre faction. Apres cela nous ne ſommes point criminels deuant Dieu, de dire que vous auez toutes les marques d'vn vſurpateur, ou diſſipateur; prenez de ces deux tiltres celuy qui vous agréera le plus : ne iuger pas que vous deuez porter ou l'vn ou l'autre, ſeroit vn teſmoignage de ſottiſe; & ne le publier pas, ſeroit vne conuiction de trahiſon. Nous ſçauons mieux les cas de conſcience que voſtre Theologien ignorant, & corrompu : il y a long temps que S. Auguſtin nous a enſeigné, qu'il eſt loiſible

loiſible de iuger hardiment des choſes manifeſtes ; & nous ſçauons bien que pour eſtre vrais Chreſtiens , on n'eſt pas obligé d'eſtre groſſe beſte.

Sur ce qui auoit eſté eſcrit que vous auiez deſſein de faire mourir la Royne entre quatre murailles, voſtre Courtiſan ſe met en cholere, & dict, *que ſi le reſpect qu'on veut rendre à la Royne n'eſtoit extraordinaire, on le perdroit en cette occaſion* ; comme s'il n'auoit pas eſté foulé aux pieds il y a long temps, & qu'on ne l'euſt pas recognu par les actions, par les paroles & par les eſcrits. Mais afin que la mauuaiſe humeur de voſtre Courtiſan s'appaiſe, & qu'il ne trouue pas ſi eſtrange ce qu'on a dict ; il remarquera, s'il luy plaiſt, que ceux qui ont eu le pouuoir & l'audace de faire arreſter la Royne Mere du Roy, ont peu paſſer au de là de cette violence, & la faire reſerrer plus eſtroictement ; ce qui eſtoit plus ayſé apres vn empriſonnement, & moins extraordinaire, que de luy oſter la liberté toute entiere. On s'eſtonne fort peu, quand on dict qu'vn priſonnier, qui ſe pourmenoit ſur les tours & rẽpars de Pag. 23.

 la

la Bastille, a esté reserré; mais de le voir pendre dans Paris, cela espouuante tout le monde. Celuy qui offense, ne pardonne iamais; la mauuaise conscience ne se pouuant assurer, porte ses entreprises iusques aux extremitez: dans l'ame malicieuse vn crime attire l'autre, le desespoir vient à la fin qui ioüe de son reste, & croid que les ressentimens des maux qu'il a faict, ne se peuuent etouffer qu'auec les personnes qui les ont souffers. Vous le prendrez comme il vous plaira: mais ie trouue qu'il y a plus de distance de la pleine liberté d'vne grande Royne à la captiuité dans vn chasteau, ou dans vne ville, que de ce chasteau ou de cette ville à vne seule chambre; ce qu'elle a appellé quatre murailles. I'abandonne volontiers le reste du discours de vostre vieux Courtisan, parce qu'il va de mal en pis; & est tellement despourueu de iugement, qu'il est plus digne de compassion que d'indignation, & de risée que de response: tout ce que ie vous peux dire, est, que pour destruire vne bonne cause, & en soustenir vne mauuaise, vous auez choisi vn tres-mauuais Aduocat. Mais vous, qui en voulez auoir de tou-
tes

tes façons, auez iugé que ceſtuy ſeroit bon pour les eſpiciers, droguiſtes, charlatans, eſguilletiers, rubantiers, & beurrieres de Paris, pour plier leurs marchandiſes auec les feüilles de ce pretendu deſintereſſé, qui ſe tire d'vne Compagnie religieuſe pour arracher vn Eueſché à ſes amis affligez, & pour oſter les droicts à la Royne: au moins il luy deuroit laiſſer la reputation, & pour mieux couurir le meſpris de ſes intereſts, il feroit bien de ne ſe ſeruir point du temps pour chicaner ceux qui ne ſe peuuent defendre, & pour demander ce qui ne peut iamais eſtre à luy, de quel coſté que les affaires tournent. *La charité*, dict ſainct 1. Cor.
Paul, *ne cherche point ce qui luy appartient*; à plus 13.
forte raiſon ce qui ne luy appartient pas: & nous pouuons dire que ce n'eſt pas eſtre deſintereſſé de paſſer au delà de ſes intereſts, pour deſrober ou prendre hardiment ceux d'autruy. C'eſt vne petite remonſtrance que vous ferez, s'il vous plaiſt, à voſtre defenſeur: & que vous deuez appeller protecteur par raillerie, comme vous faictes le bon Monſieur le Duc de Montbazon.

Nous

Responſe au troiſieſme libelle.

Nous en auons veu vn autre qui eſt d'humeur bien differente, encore qu'il ſoit aſſez vieux Courtiſan; ayant eſté banny de la Cour du temps du feu Roy, pour auoir mal faict ſon premier meſtier, qui eſtoit d'eſtre miniſtre d'amour: il eſt vray qu'il exerçoit cette charge vn peu plus honnorablement, que ne font les huiſſiers de la Samaritaine: celuy là a eu honte de s'appeller deſintereſſé, parce que toute la Cour a ſceu qu'il a eſté quelque temps hors de vos bonnes graces, pour auoir trop groſſierement eſcroqué vingt mille liures en la recherche des Financiers, & auoir lourdement coupé la bourſe en faiſant branſler la ſonnette. C'eſt ce bon Seigneur, qui eſt Autheur d'vn eſcrit de quatre feüilles (c'eſt à dire, de deux ſols) & qui s'appelle *Diſcours au Roy touchant les libelles faicts contre le Gouuernement de ſon Eſtat*. Ce beau diſcoureur eſt ſemblable à Don Quixote, qui ne trouuant point d'ennemy, combatoit contre les toiles des moulins à vent. Deuant cet imprimé, & les autres qui ont prouoqué les defenſes de la Royne Mere, & de Monſieur, on n'a point veu de libelles, ſi on

ſi on ne donne ce nom là à des lettres enuoyées, & receües par ſa Maieſté, auxquelles on a reſpondu.

Cet Eſcriuain, qui n'eſt pas apprentif comme l'autre (car il a faict la premiere & ſeconde Sauoiſienne, l'Entretien des champs Eliſées, & autres œuures du temps) nous a faict eſperer qu'il refuteroit quelques eſcrits : mais il a voulu combattre plus au large, & n'a rien propoſé de ce qui a eſté eſcrit contre vous. Il parle par tout en termes generaux, & s'egaye en l'air, comme vn oyſeau qui a pris l'eſſor. Son commencement eſt ſemblable aux prefaces que font ordinairement quelques compoſiteurs des imprimeries de Paris; leſquels pour auoir moyen de faire vn bon repas inuentent vn iour de petite feſte quelque hiſtoire d'vn monſtre né, ou d'vn prodige apparu, ou d'vne deffaite aux Indes, & pour remplir la feüille employent les deux tiers du diſcours en auantpropos. Voſtre Apologiſte en faict de meſme; & parce qu'il cognoiſt bien que vous auez vn eſprit aſſez delicat, qui ayme mieux les choſes belles que les bonnes, & les apparentes que les

ſolides, il a faict ſur voſtre table trois ou quatre ſeruices de viandes peintes à la mode d'Heliogabale, afin que cette gentilleſſe fuſt plus agreable à la veüe qu'à l'appetit. Apres ce feſtin de viandes creuſes, il a dreſſé vn theatre comme Tabarin, & faict venir vn Aſtrologue, vn Phyſionomiſte, & Chiromantiſte, auxquels il faict voir l'horoſcope, le viſage, & la main du Preſident le Coigneux, & faict conclurre à tous trois qu'il eſt inſenſé. C'eſt ainſi que vos gens, pour vous diuertir de vos melancholies, conuertiſſent en riſée les plus importantes & plus ſerieuſes affaires qui ſoient iamais arriuées en France; & monſtrent la verité de la parole de Dieu, qui a dict,
Prou. 10. *Le fol faict le mal comme en riant*. La Royne Mere du Roy, la plus grande & meilleure Princeſſe du monde, eſtoit en priſon; le Frere vnique du Roy, qui eſt ſans enfans, chaſſé hors du Royaume; toute la Chreſtienté eſmeüe par ces ſcandales; toute la France affligée de peſte, & la plus grande partie de famine: on conuertit toutes ces choſes en bouffonnerie; on ioüe dans le Royaume vne ſanglante tragedie, & on la faict paſſer de-
uant

uant le Roy pour comedie: on luy deſguiſe tous ces maux, en diſant que le premier Officier de Monſieur a perdu l'eſprit, & meſme qu'il eſt né ſans ceruelle. Choſe eſtrange, qu'il aye eſté ſage lors qu'il a eſté en bonne intelligence auec vous, & qu'il ſoit deuenu fol lors qu'elle a ceſſé. Si cela eſtoit, il faudroit que Dieu fiſt des grands miracles pour vous: car de dire que le deffaut que vous impoſez, ſoit deuant la rupture; vous vous accuſeriez ou de ſottiſe, ou de malice: de ſottiſe, ſi vous ne l'auiez pas apperceu, ayant traicté ſi ſouuent auec le Preſident le Coigneux de tant d'affaires importantes, dans leſquelles il eſtoit ayſé de recognoiſtre ce manquement. Si vous en auiez eu quelque cognoiſſance, vous eſtes vn meſchant de n'en auoir pas aduerty le Roy, la Royne Mere, & Monſieur; & auez eſté encore plus malin de l'auoir aſſiſté (comme vous luy reprochez) pour auoir la charge de Preſident au mortier, & de l'ayder pour monter en vne place, en laquelle il doit eſtre arbitre, non ſeulement des biens, mais de la vie & de la mort des plus grands & des plus ſages de France, & meſme eſtre voſtre

Iuge, ſi la haine que vous declarez auoir conceu contre luy, & l'iniure que vous luy faictes, ne vous ſeruent de moyens de recuſation. Vous teſmoignez encore vne meſchanceté plus noire, lors que vous aduoüez, que vous auez porté le Roy à demander vn chappeau de Cardinal pour le mettre au deſſus d'vne marotte: vous des-honnorez auſſi bien le College Eminentiſſime par vos diſcours, comme vous faictes par vos mœurs & actions; & vous faictes paroiſtre que vous n'eſtes pas ſage, lors que vous auez deſiré de vous rendre compagnon des fols. Il eſt bien vray, qu'on dict que vous ne l'eſtes que par interualles; mais que la malice ne vous donne point de relaſche, non pas meſme le loiſir de dormir. On dict auſſi que voſtre eſprit melancholique, ſemblable à celuy de Saul reprouué, vous agite; mais qu'il s'appaiſe vn peu lors que Monſieur le Surintendant ioüe de la harpe pour vous, & que ce bel Eſcriuain farceur taſche de vous prouuer, qu'il y a des perſonnes plus inſenſées que vous au monde. Apres ces badins viennent vos Docteurs en Thuyologie, qui vous aſſurent, que Dieu par vn

iuſte iugement faict fondre & couler par le nez toute la ceruelle à ceux qui s'oppoſent à vos deſſeins; & que vouloir troubler le courãt de voſtre fortune faict perdre le ſens aux perſonnes, comme faiſoit l'eau de cette fontaine en Grece, ſi on ne la beuuoit dans le ſabot d'vn aſne: le ſoulier de voſtre Eſcriuain pourroit bien auoir cette vertu.

C'eſt vne choſe veritable, que ceux que vous deſirez de faire paſſer pour hommes qui ont perdu l'eſprit, ont teſmoigné qu'ils en auoient beaucoup dans les charges & deputations publiques, dans les harangues de la part de la chambre des Comptes faictes au Roy, & receües auec admiratiõ, dans les affaires traictez auec vous & le Conſeil de ſa Mté: & tant s'en faut que le iugement de Dieu leur aye oſté le leur en vous reſiſtant, qu'au contraire ſes graces & aſſiſtences extraordinaires les ont rendus & faict paroiſtre plus aduiſez, lors qu'ils ont approuué & fortifié les reſolutions de Monſieur; qui ſeroit, peut eſtre, mort de deſplaiſir, ou autrement dans le Donjon de Vincennes, & eux dans la Baſtille, & apres cela l'Eſtat en proye. Si vous appellez ces preuoyances des

 folies,

folies, c'eſt que voſtre plus grande manie conſiſte en ce que vous croyez ; que c'eſt, eſtre priué de raiſon d'auoir vne bonne conſcience : & vous eſtes ſemblable à Antipheron, qui s'imaginoit qu'il voyoit touſiours ſon pourtraict; ainſi le voſtre eſt ſans ceſſe deuant vos yeux, lors que vous ne deſcouurez que des inſenſez : ſouuenez vous qu'il y en a eu, & qu'il y en a encore d'enfermez de voſtre race.

Et pour vous monſtrer que le prouerbe eſt veritable, Tel maiſtre tel valet; vos flatteurs ne ſont pas mieux timbrez que vous. Nous vous ferons remarquer quelques impertinences & ſottiſes qu'ils ont faict, en voulant defendre voſtre cauſe; elles ſont ſi euidentes, qu'il n'y a que la ſeule manie qui les puiſſe mettre à couuert du crime de preuarication : comme lors que voſtre diſcoureur dict en la page ſeptieſme, *que c'eſt vne eſpece de ſacrilege de diſputer du iugement du Prince, & de reuoquer en doute, s'il a bien ou mal faict à quelqu'vn.* Si pour excuſer voſtre Eſcriuain on ne met en ſuitte de ces paroles *auec raiſon*; & qu'on n'aſſure que cela eſt demeuré au bout de ſa plume, il faut neceſ-

necessairement qu'il passe pour insensé, s'il veut dire que ce soit *sacrilege* de douter si le Prince a faict bien ou mal à quelqu'vn; veu que ce ne sont point articles de foy diuine, ny morale, ny naturele: *faire du bien & du mal à quelqu'vn* sont des faicts desquels on peut douter sans peché mortel, & à plus forte raison sans *sacrilege*. Il y a mesme du merite de se deffier si le Prince a faict le mal, duquel vous estes plustost l'autheur que luy, & qui vous peut estre imputé auec certitude, par ceux qui cognoissent la vertu du Roy. Si entrer en doute d'où vient le bien que sa Mté faict, est vn crime; qui est plus coulpable que vous, qui vous faictes autheur de toutes les bonnes actions, & chargez sa Maiesté des mauuaises que vous faictes? Ainsi par vn horrible peché, qu'on peut appeller double sacrilege plus à propos que ce que vous dictes, vous faictes cet eschange abominable de donner à vostre Maistre la hayne des maux que vous faictes, & luy desrober les loüanges, & les recognoissances des biens qu'il a faict.

De la mesme source de folie vient cet autre discours en la page douziesme, *que les Ministres de Mr*

vous

vous auoient donné asſurance que leur Maiſtre ne s'oppoſeroit point à voſtre grandeur, & rechercheroient toute ſorte de moyens pour ayder à voſtre aduancement. Il eſt vray que le ſubiect de tous les troubles vient de l'oppoſition à cette grandeur, non à la gloire du Roy, & à la paix de ſon Royaume. Ie laiſſe à penſer, ſi Monſieur a eſté ſi laſche de vous promettre qu'il vous porteroit ſur ſa teſte, & donneroit ſecours pour la conqueſte ou diſſipation de l'Eſtat.

Vous iugerez auſſi, ſi c'eſt diſcourir en homme ſage, d'eſcrire en la meſme page, *que le Roy craignant que la groſſe nuë du deſplaiſir de Monſieur, ſous pretexte de ſon principal Miniſtre, ne ſe deſchargeaſt ſur ſa perſonne & ſur ſon Eſtat, iugea qu'il falloit deſtacher ſon Frere d'aupres de la Royne ſa Mere, gratifier le Coigneux de la charge de Preſident au mortier, & de l'eſperance du chappeau de Cardinal.* Où eſt le iugement de voſtre Eſcriuain, lors qu'il dict que le Roy a eu peur de Monſieur, qu'il a mis la diuiſion entre luy & la Royne ſa Mere? cela eſt vn peché, la bõne intelligence n'ayant point eſté pour mauuais deſſein, ce que vous

vous ne ſçauriez monſtrer, & n'ayant eu autre fondement que celuy du Sang, & du ſeruice du Roy, auec quelque deſgouſt de vos imprudences, malices, & inſolences. Vous faictes auſſi vn grand tort à ſa Maieſté, & la deſcriez parmy ſon peuple, lors que vous dictes, qu'elle a donné vne charge de Preſident au mortier à vn homme qu'elle eſtimoit fol & meſchant, & luy a preſenté le lurre d'vn chappeau de Cardinal pour le faire venir ſur le poing, & le chapperonner. Vous nous repreſentez le Roy qui eſt genereux & bon, comme timide; & vous taſchez de perſuader, qu'vn Prince qui ne doit rien auoir en plus grande recommendation que ſa foy & ſa parole, ſe mocque de ceux auxquels il l'a donnée.

Pour monſtrer que voſtre diſcoureur eſt tellement deſpourueu de ſens commun, qu'il ne corrige iamais ſes premieres penſées par les ſecondes, & ne faict aucune election ny des paroles ny des choſes: il dict en la page trezieſme, *que les Miniſtres de Monſieur auoient promis au Roy, qu'ils retiendroient leur Maiſtre dans l'obeiſſance aueugle*: que vous deſirez d'eſtendre iuſques à ſouffrir le

renuerſement,le pillage,la diſſipation,la ruine,& l'vſurpation de l'Eſtat; & à faire que Monſieur ne ſe plaigne non plus de l'empriſonnement de la Royne ſa Mere, qu'vn Moyne bien reformé, qui faict profeſſion d'obeiſſance aueugle d'vn changement de Conuent ou de chambre, ou vn ſoldat d'eſtre mis en faction.

En la page quatorzieſme nous remarquons que les paroles genereuſes & trop douces, que Monſieur vous diſt en partant de Paris, ſont appellées *fraſque honnorable pour vous*. Il eſt vray, que ſa retenuë fut, peut eſtre, trop grande,& accompagnée de quelque reſpect rendu au Roy,& à voſtre dignité; mais le mot de *fraſque* eſt tres mal employé.

De pareille etoffe ſont les termes, auec leſquels on faict que le Roy vous parle apres le depart de Monſieur. Voſtre Eſcriuain dict, *que ſa Maieſté vous promit de vous aſſiſter enuers tous, & contre tous*. Quand la bonté de ſa Maieſté ſe ſeroit abaiſſée iuſques à vſer de ces paroles de pair à compagnon, voſtre modeſtie deuroit publier que le Roy vous auoit pris en ſa protection: on

on diroit en lisant cet escrit, que vous auez vne querele, & que vous croyez que le Roy sera vostre second.

Tous les manquemens de iugement que nous auons remarqué semblent estre à couuert par ceux qui s'ensuyuent. Vous parlez en la page quinziesme des affaires d'Angers, & les appellez *la rebellion du pont de Cée.* Vous auez donc esté le chef des rebelles. Toute la France sçait que vous fustes le seul autheur de ces mouuemens, pour gaigner dans vn traicté le chappeau de Cardinal, qui fut la recompence de cent tours de souplesse que vous fistes, & qui vous ont donné le nom de Cardinal de la trahison: belle qualité, que vous porterez dans les plus veritables Histoires de France. Vous sçauez que vous estiez d'accord lors que vous fistes tuer cinq cens hommes, & ne tint pas à vous, que plus de dix mille ne fussent assommez. Vous croyez qu'on ne sçait pas que vous donniez tous les iours les aduis des resolutions, que vous preniez auec les Princes, & Grands qui estoient aupres de la Royne, & que vous seul descouuristes au Roy apres la desroute

le deſſein, que la Royne auoit d'aller paſſer la riuiere de Loire à Anſenis, ce que vous ne deſiriez pas, de peur que la Royne ne rencontraſt en Angoumois & en Guienne des puiſſans & fideles ſeruiteurs, qui luy euſſent deſcouuert vos menées. Le Roy qui les auoit ſceües en tira ſa gloire, & nous en loüons Dieu; mais ſa Maieſté vous meſpriſoit, & deteſtoit ſi fort pour ce mauuais procedé, & double ieu, qu'elle recula de deux ans voſtre promotion au Cardinalat, & de deux autres apres voſtre entrée dans ſes conſeils, n'alleguant point d'autre raiſon à la Royne Mere, qui eſtoit portée par ſa mauuaiſe deſtinée, à preſſer ſa Maieſté de vous donner cognoiſſance de ſes affaires.

Vous auez bonne grace, lors qu'en la page ſeizieſme, reuenant ſur les affaires d'Angers, vous dictes, *que voſtre prudence pacifia le tout*. Ie vous prie ne faictes pas ce tort à cette belle vertu de luy donner quelque part dans vos fineſſes & laſchetez, qui ont faict diſputer aux plus ſages, ſi le deſſein de cette guerre a eſté plus infame, que la concluſion. Il ſuffit de dire, que le commencement

ment & la fin ſont de voſtre ſeule inuention, & que Dieu a tiré du bien de voſtre peché, comme il a faict le ſalut des hommes de la perfidie d'vn Apoſtre.

En la meſme page vous faictes parler le Roy en ſi beaux termes, & penſées ſi releuées, à la Royne ſa Mere, lors que ſa M[té] entreprit de vous remettre en ſes bonnes graces, auxquelles vous fuſtes reſtabli (ce que vous ne dictes pas) qu'il eſt ayſé de iuger que vous auez dreſſé ce diſcours pour ietter la Royne dans ſon tort, la faire blaſmer de meſpris enuers le Roy, & de trop grande rigueur contre vous. Outre que ces paroles bien recherchées par voſtre Eſcriuain, ne ſortirent iamais de la bouche de ſa M[té], qui parle bien, mais en Roy: vous ſçauez qu'il n'auroit iamais dict *que vous l'auiez ſi dignement ſeruie, ny que vous auiez preferé ſes intereſts à tous autres.*

Nous renuoyons la refutation de ce diſcours à la cognoiſſance publique: perſonne ne dira que vous n'ayez eu plus de ſoing de faire vos affaires que ceux de voſtre Maiſtreſſe, ayant faict en ſorte, que vous auez plus de reuenu qu'elle. On ne

 croira

croira point aussi que vous ayez mangé le bien de vostre maison aupres d'elle; au contraire, vous l'auez tiré de la discussion generale, & l'auez augmenté au centuple. Ce que vous escriuez, pourra, peut estre, surprendre ceux qui n'auront aucune cognoissance de l'estat auquel la fortune vous trouua, lors qu'elle vous prit pour vous presenter à la Royne Mere du Roy.

Pour donner plus d'authorité à vne imposture plus grande, vous dictes en la page dix-septiesme auec vne effronterie estrange, *que le Roy dist aussi à la Royne sa Mere, qu'il ne mettoit point en ligne de compte les continuels seruices que vous luy auiez rendus, lors qu'elle n'estoit plus regardée de personne, ny les desplaisirs que vous auiez receus durant son esloignement de la Cour en Auignon.* Vous n'auez pas esté le page (car c'est trop peu pour vous) qui auez porté le flambeau deuant vostre Maistresse; mais vous croyez auoir esté ce soleil qui a esclairé cette pauure Princesse, qui demeuroit incognuë dans les tenebres: sa naissance, son mariage, ses enfans, & sur tout le Roy, sa regence, ses vertus, ses bonnes actions ne la faisoient point cognoistre

noiſtre ſans vous : toutes ces lumieres n'eſtoient que des vers luiſans, iuſques au leuer de voſtre puiſſance & de voſtre conduite;qui ont diſſipé les broüillards obſcurs, qui enuelopoient & auoient mis laRoyne hors de la cõſideration,& de la veüe de toute la terre; eſtant en toutes façons inuiſible comme les Roſecroix, lors que vous auez ietté vos rayons ſur elle pour la faire voir & admirer. Mais que voulez vous dire, & de quel temps entendez vous parler, lors que vous dictes, *que perſonne ne regardoit la Royne Mere*, lors que voſtre ſplendeur a faict eſclatter ſa gloire ? ſi c'eſt lors que vous fuſtes enuoyé à Angouleſme par feu Mr de Luynes; vous ſçauez le contraire,que tant s'en faut que vous l'ayez faict mieux regarder, que vous fiſtes en ſorte que tous ces bons & genereux ſeruiteurs ne la regarderent plus, qu'ils ſe retirerent meſcontans, & abandonnerent ſes intereſts: le Capitaine de ſes gardes, qui deuoit eſtre le dernier en cette retraicte, tua voſtre aiſné, pour teſmoigner par cet exemple dans quel deſeſpoir vous auiez ietté les ſeruiteurs de la Royne.

Si vous dictes *que vous l'auez faict regarder* dans les affaires d'Angers, vous le pouuez dire de l'œil de compassion ; car pour l'assistence & le seruice des Grands, vous les ostates entierement : vous sçauez le desgoust qu'ils eurent apres vostre traicté, dans lequel tous leurs interests furent sacrifiez à vostre chappeau de Cardinal ; qui fut cause que dix-sept ou Princes ou Officiers de la Couronne, & plus de dix mille Gentilhommes ne regarderent plus la Royne Mere du Roy ; parce que vous estiez vn broüillard espais qui leur desrobiez sa lumiere : vos mauuais offices les chasserent du lieu où son merite & leur affection les auoient appellez. Nous vous pourrions nommer ceux que le desplaisir fit mourir de regret, ceux qu'il precipita dans les morts violentes, ceux qu'il fit cacher dans les Cloistres, & ceux qu'il fit retirer dans leurs maisons : de sorte que nous qui sçauons comme les choses se passerent, & les tyrannies que vous auez exercé du depuis, pouuons dire auec verité, que tant s'en faut *que vous ayez faict regarder la Royne, lors qu'elle ne l'estoit de personne* ; qu'au contraire, lors qu'elle estoit regardée de

de tous les Grands du Royaume , vous l'auez emprisonnée , pour faire en sorte qu'on ne la regardast plus. Mais c'est que vous auez voulu que leurs yeux fussent employez pour contempler, admirer, & adorer vostre puissance absoluë, qui est tellement brillante & brulante, qu'il y en a desia beaucoup d'aueuglez par les eclats de sa gloire.

Vous reprochez aussi à la Royne *les maux que vous auez souffers en Auignon en sa consideration, durant son esloignement de la Cour*. Dictes plustost que vous estes la seule cause des cruels desplaisirs que la Royne a receu à Blois, & que son depart de la Cour, & les affaires qui arriuerent deuant & apres, sont les effects de vos mauuais conseils, & de vos violences: vous estiez seul autheur de tout ce qui despleut au Roy , que nous n'accusons pas; mais sa Maiesté, qui a vne memoire excellente, se souuiendra bien, que vous estiez le grand Conseiller de ceux qui perdirent l'honneur de ses bonnes graces, les biens & la vie ; & que toutes les choses qui furent trouueés mauuaises, estoient sorties de vostre inuention. Ce n'est pas

donc le mal de la Royne Mere, qui a faict le vostre, mais le vostre qui a faict le sien, & vous auez plus de subiect de luy demander pardon, que de luy faire vn reproche.

Vostre Discoureur dict, pour monstrer que vous auez bien faict d'emprisonner la Royne; ce que vous appellez *pretendu arrest, qu'il faut donner le coup pour ne le receuoir point*. Quel coup vous a on voulu donner, que vous n'ayez deu souffrir, deuant que de frapper la Royne? vous estiez obligé de mourir plustost que de viure dans l'infamie d'ingratitude. Où sont les entreprises contre vostre vie, ny contre vostre liberté, ny mesme contre vostre faueur, qui vous ayent peu porter à venir aux extremitez que vous auez pris, & à *donner ce coup pour ne le receuoir pas?* Dans le discours que vous appellez *Coup d'Estat*, vous dictes que vous auez resisté pour le bien du Royaume, auquel vous croyez estre autant necessaire
Prou.8. comme Dieu au monde; & dictes auec luy, *Par moy les Roys regnent*. Cela est autant esloigné de la verité comme de la modestie; il y auroit mesme quelque impieté de croire, que la Prouidence diuine

diuine n'euſt point d'autres moyens que ceux que vous pouuez fournir pour conſeruer le Roy, & ſon Eſtat: vos actions perſuadent le contraire, & ne peuuent produire que toute ſorte de malheurs; ſi vos deſſeins ne ſont bien toſt arreſtez par la puiſſante main de Dieu, qui appuyera celle des hommes qui s'oppoſeront à vous.

L'impudence de voſtre Eſcriuain paroiſt en la page dix-neufieſme, là où il ſe meſle de faire vne verte reprimende au Roy: apres auoir repreſenté à ſa Maieſté, *que la cauſe eſſentielle de tous les malheurs de la France, eſt la promeſſe faicte au Coigneux d'vn chappeau de Cardinal*; il a dict: *Vne autre fois voſtre Maieſté ſera plus retenuë, & conſiderera auec plus d'attention, à qui elle depart ſes liberalitez*. N'eſt ce pas tancer le Roy d'imprudence, precipitation & temerité, de n'auoir pas eu l'eſprit de conſiderer, quand, comment, à qui, & ce qu'elle promettoit? Que pourriez vous dire dauantage, ſi le Roy eſtoit vn petit eſcolier, & vous ſon pedagogue? Ce diſcours eſt ſuffiſant pour confirmer ce qu'on a voulu perſuader, que vous entrepreniez de reprendre & gourmander le Roy;

& qu'en arrachant les plus belles pieces de ſa Couronne, vous meſpriſiez la teſte qui la porte, ſans conſiderer que ſa main de iuſtice vous peut donner ſur les doigts. Si nous qui ſommes dans la defenſe de l'innocence, & dans la ſouffrance des maux qu'on nous faict ſous l'authorité de ſa Maieſté, auions eſcrit auec cette irreuerence, on publieroit que nos eſcrits deuroient eſtre brulez par la main du bourreau ; là où les voſtres remplis d'iniures contre le Roy ſont impunement criez dans Paris, & diſtribuez par tout le Royaume.

Ce qui augmente l'eſtonnement, eſt, que M[rs] du Parlement diſſimulent non ſeulement le meſpris de la M[té], mais encore de la iuſtice Royale, qui eſt entre leurs mains. Comment ont ils peu ſouffrir ces paroles qui ſont és pages vingt-ſix & vingt-ſeptieſme, *que le Roy enuoye & adreſſe les Edicts & declarations aux Parlemens pluſtoſt par honneur, pour eſtre publiez & pour eſtre enuoyez aux Iuges inferieurs, que pour eſtre authoriſez.* Il adiouſte plus bas, *qu'il faut receuoir les Edicts & declarations, comme articles de foy :* & en l'autre page

page il dict, *que Mrs du Parlement refuserent la declaration contre Monsieur plustost par ialousie, que par raison.* Ainsi escrit cet infame sycophante, qui a souuent dict en vostre presence, qu'il failloit chastier ces pedants du Parlement; encore qu'il y en aye dans ce grand corps vn bon nombre de meilleure maison, que ce poltron, qui ne tira iamais l'espée du fourreau, & auquel on peut contester sa noblesse. Les Roys ont voulu que les Parlemens retinssent quelque espece de l'ancienne liberté des peuples, & representassent en certaine façon les trois Estats, qui ne peuuent estre appellez dans tous les rencontres des affaires de grande consequence. C'est pour cela, que cette auguste Compagnie a esté composée de gens d'Eglise, & de Nobles, & que le tiers Estat y a eu entrée du depuis. Les bons & iustes Princes qui les ont assemblez, n'ont pas voulu que les Edicts nouueaux & les declarations importantes leurs fussent adressées par ceremonie, pour laquelle il ne faudroit point prendre la peine de demander les suffrages, de les peser, & de les compter; mais d'escouter la lecture de ce qui est apporté, & le

mettre dans vn regiſtre; afin que la poſterité le trouuaſt là dedans, non pas comme approuué, mais comme inſinué, & pour eſtre gardé dans les archiues du Roy : la preſence duquel ne ſeroit point neceſſaire, mais il ſuffiroit d'enuoyer ces pieces par le Commis de quelque Secretaire d'Eſtat; & aux Parlemens eſloignez, par les meſſagers ordinaires. Si le genereux Preſident du Harlay viuoit, on feroit bonne & briefue iuſtice à ce beau diſcoureur, & on condamneroit au foüet tous ceux qui crient dans Paris, & meſmes deuant la porte du Palais, ces infames eſcrits: mais il faut eſperer qu'Aſtrée ſera à ſon tour Nemeſis.

La concluſion de ce bel ouurage eſt à la mode de cet Eſcriuain, qui finit touſiours par vos eloges, parce que ſon deſſein principal eſt de vous plaire; ſçachant bien que ce qu'il eſcrit ne peut agréer qu'à vous ſeul, qui eſtes la perſonne du monde qui ſe laiſſe le plus piper par les loüanges: & nous pouuons dire, que la maladie de voſtre cerueau eſt ſemblable à celle des femmes, qui eſt pluſtoſt apaiſée par les puantes odeurs que par les douces.

douces. Les plus infames flatteries ſont les meilleures pour vous; entre leſquelles la priſe de la Rochelle eſt touſiours la premiere: c'eſt vn ouurage auquel on ne faict point de part ny à Dieu ny au Roy; il eſt tout reſerué pour vous, qui en auez eu tout l'honneur & le profit. Voſtre inſolence eſt paſſée plus auant: nous auons ſceu d'vn grand Prelat, fort ſage & treſ-vertueux, qu'apres la reddition de cette place, lors qu'il vous teſmoigna ſa reſioüiſſance, vous fuſtes tellement tranſporté, que vous luy diſtes, qu'il eſcriuiſt hardiment, que vous auiez pris la Rochelle en deſpit de trois Roys, entre leſquels celuy qui vous auoit donné le plus de peine eſtoit le Roy de France; pour les autres deux on entend aſſez que c'eſtoient, le Roy d'Eſpagne, & le Roy d'Angleterre: cela eſt tellement veritable, qu'il n'eſt pas plus vray que vous eſtes Cardinal.

Voila quelques eſchantillons de trois pieces, qui ſont imprimées non ſeulement ſur voſtre approbation, mais par voſtre commandement; & dans leſquelles, ſur tout en la premiere, il y a quelque choſe de voſtre façon. Si nous voulions

refuter

refuter toutes les choſes, & anatomiſer les paroles, nous remarquerions autant de traicts de malice & d'imprudence, comme il y a de ſyllabes; outre que cela nous obligeroit à faire des liures trop eſpais : nous n'employons contre vous que les pieces de voſtre production; & declarons, que n'ayant point l'authorité, nous n'auons pas auſſi la volonté de defendre la lecture de vos eſcrits, comme vous faictes des noſtres : au contraire, nous prions tous les François de lire les œuures de vos flatteurs, qui ſont auſſi mauuaiſes que vos actions; & nous pouuons dire auec verité, que iuſques à preſent vous n'auez point trouué de bon eſprit qui les aye voulu ſouſtenir; il ſemble auſſi que Dieu vous aye oſté le voſtre, depuis que vous auez quitté la vertu.

Reſponſe au libelle intitulé l'Innocence iuſtifiée.

Voſtre Eſcriuain, qui a la plume feconde, nous a enuoyé vn libelle nouueau, qui porte ſur ſon front effronté le tiltre *d'Innocence iuſtifiée*; qui luy eſt donné auec autant de raiſon & de pudeur, comme à vne deſbauchée le nom d'vne femme de bien. C'eſt en effect vn liuret diffamatoire contre Monſieur le Duc de Vandoſme, & contre Mon-

M[r] le Preſident le Coigneux, Chancellier de Monſieur: ce qui nous faict voir que vous croyez eſtre iuſtifié, lors que vous aurez faict voir que vos ennemis ſont coulpables. A la verité, cela vous pourroit ſeruir en quelque façon, ſi vous monſtriez qu'ils ont eſté malicieux en vous calomniant, & que vous euſſiez cet aduantage de refuter par bonnes pieces & raiſons les crimes qu'ils vous auroient impoſez : mais nous ne voyons rien de cela dans voſtre *Innocence iuſtifiée*; nous n'y liſons au contraire, que des recriminations contre le Preſident le Coigneux, qui ne ſont pas iuſtifications pour vous; & des impoſtures nouuelles contre M[r] le Duc de Vandoſme, qui ne vous a iamais ny accuſé ny offencé, qui a ſouffert auec patience & ſilence que vous l'ayez deſpoüillé de ſon Gouuernement de Bretagne, & honneſtement chaſſé de France. Vous n'auez point de raiſon d'appeller ſon peché, & celuy du Preſident le Coigneux (s'ils en auoient faict) voſtre innocence; laquelle ne deſpendra iamais des fautes pretendues d'autruy, mais de vos bonnes actions. Vous ſeriez malheureux, ſi vous ne pou-

uiez eſtre homme prudent & vertueux, ſi vos ennemis n'eſtoient fols & vicieux ; & vous deuriez craindre qu'ils ne vouluſſent par deſpit eſtre gens de bien & ſages, pour vous faire paroiſtre meſchant & inſenſé.

Nous auons vne autre preuue pour monſtrer que vous ne pouuez iamais eſtre iuſtifié innocent : elle eſt tirée de la parole de Dieu, qui a dict,
Prou. 28 *que celuy qui ſe haſte pour eſtre riche, ne ſera point innocent*. Qui s'eſt plus haſté & precipité que vous, qui auez acquis dans ſept ou huict ans deux cens mille eſcus de rente, auez baſti & meublé des maiſons pour plus de deux millions d'or, & auez mis dans deux citadeles trois fois autant, ſans beaucoup d'autres choſes que nous ne dirõs pas? de ſorte qu'il faut, ou que la parole de Dieu ne ſoit point veritable, ou que vous ne ſoyez ny innocent ny iuſtifié ; & vous qui autrefois auez faict rages d'arguer ſur les bancs de Sorbonne, ne ſçauriez reſpondre à cet argument. Ie ne rangeray point en bataille, pour combatre voſtre pretenduë innocence, tous les maux que vous auez faicts, tous les hommes qui ont eſté ſacrifiez à voſtre

voſtre ambition, tous les pauures que voſtre auarice tuë tous les iours, toutes les violences que vous auez faict ſouffrir à voſtre Maiſtreſſe & Bienfactrice, & celles que vous continuez à l'endroict de trois cens priſonniers de toutes qualitez, qui ſont les victimes de voſtre furie & vengeance. Si apres tout cela vous meritez les tiltres d'innocent & de iuſtifié, nous ne croyons pas qu'aucun homme puiſſe eſtre coulpable deuant Dieu, qui a dict, *que tout homme viuant*, & ſur Pſal. 142 tout comme vous faictes, *ne ſera point iuſtifié deuant luy*.

Voſtre flatteur remplit vne de ſes cinq feüilles d'vne grande preface, qu'il taſche d'embellir de ſimilitudes, comme on faict l'entrée des Egliſes vn iour de pardon de quelque lierre & papier peint. Pour monſtrer ſa pieté, de laquelle il n'a iamais eu que les contenances & les mines, ayant eſté plus ſoigneux de porter les marques dans ſa pochette, que les effects dans ſon cœur; il tord ſa teſte à l'accouſtumée, il roule ſes yeux en haut, & dict en ton d'hypocrite & caffard: *O donc ſaincte Verité, fille du Ciel, ie vous inuoque, & vous*

coniure de faire voir que vous m'inspirez ces paroles; & que comme vous estes belle, simple, & naifue, elles sont pures, sans art, & en leur pureté i'examineray toutes choses. O le beat, qui est plus capable de presenter vn poulet d'vne main, en tenant vn chappelet de l'autre, que de faire descendre la Verité du Ciel ! ô le sainct personnage, qui veut seruir d'escuyer à la fille de Dieu ; ayant rendu à ce qu'on dict, & continuant de rendre cet office aux dames, qui ont prostitué leur honneur à la puissance, aux faueurs, & aux Finances ! n'est ce pas cet homme qui fut chassé par le feu Roy pour auoir voulu faire vne cabale dans la Cour, en se seruant en mesme temps de deux choses bien contraires, de la Religion, & de l'amour ? Il a si grande peur de n'estre pas recognu, qu'il dict en la page vingt-troisiesme, *qu'il couroit le cerf auec le feu Roy*: mais ce vieux chasseur ne dict pas qu'il fut chassé pour n'auoir pas si bien entendu la venerie de Venus, comme il a faict du depuis la volerie de Mercure. Il dict aussi en la premiere page, qu'il est autheur *du discours faict sur les libelles, touchant le gouuernement de l'Estat*. Quand il

il ne l'auroit pas dict, nous l'aurions bien recognu; & qu'il est vn des Escriuains ou Secretaires de vostre cabinet, dans lequel il apprend les nouuelles que vous desirez qu'il sçache : car pour les secretes, nous voyons bien ou qu'il les ignore ou qu'il les deguise, lors qu'il dict *que vous possedez les cœurs & les courages des plus vaillans, & des plus habiles.* C'est sans doute que vostre flatteur croid estre le chef de ces deux sortes de personnes: mais comme le bon Seigneur ne vous donne que la mine, à cause du bien que vous luy faictes, nonobstant la mauuaise opinion que vous auez de luy, il s'imagine, que les contenances de ceux qui sacrifient quelque visite, compliment, protestation, & mesme quelque seruice à vostre pouuoir, en mesprisant & detestant vostre personne & vos desseins, vous donnent leurs cœurs & leurs esprits; mais ces offrandes sont de celles que les anciens appelloient representations, qui se faisoient auec de la cire & de la paste, auxquelles on changeoit de figure selon la necessité & les occasions. Pensez vous que celuy qui escrit pour vous, vous offre autre chose; & ne croyez Pag. 9.

vous pas, qu'il ſeroit contre vous, ſi la fortune vous auoit tourné le dos?

Pag. 10. Il dict, *que nous trouuerons que tous les mulets deſquels nous auons parlé, c'eſt à dire, qui ont porté vos threſors au Haure, n'eſtoient chargez que d'auoine & de foin, pour repaiſtre des aſnes comme nous ſommes.* Ainſi eſcriuent ceux qui ſont plus voiſins de Mirebalais que nous, & qui vous ont faict achepter cette terre; afin que vous fuſſiez Seigneur comme vous eſtes Maiſtre des plus grands aſnes de France. On verra vn iour, lors que la porte de la iuſtice nous ſera ouuerte, ſi on eludera deuant cette auguſte Compagnie du Parlement de Paris ce chef d'accuſation contre vous, d'auoir faict tranſporter au Haure les Finances deſrobées au Roy, & tirées du ſang du peuple, en diſant que vingt & cinq mulets ſont partis auec vne grande eſcorte de gens de guerre, qui n'ont point logé dans les villes & dans les bourgs pour porter dans de barrils & ballots, à trente & cinq lieües de Paris du foin & de l'auoine.

Pag. 11. Voſtre Eſcriuain ſaute des aſnes au Dieux, & dict

dict *que ce n'est pas merueille si on vous faict descendre des Roys, puis que les Payens faisoient sortir les grands personnages des Dieux.* A la verité, il y a peu de chose à oster de Dreux à Dieux : mais comme les idolatres des Empereurs mentoient, aussi font les vostres, qui vous font descendre de la maison de Dreux; & ont obligé les curieux à la recherche de vostre genealogie, & à tirer vn certificat d'vn Conuent de Cordeliers, qui ne vous est pas honnorable.

Vous auez faict dire en la page vnziesme *que vous n'auez peu resister à la bienueillance, & à la liberalité du Roy, qui vous ont forcé de prendre les charges & honneurs que vous possedez.* Si cela est que vous soyez riche & puissant par contraincte, vous estes plus digne de compassion que d'enuie; & vous vous estes acquité d'vne tres-grande obligation, lors qu'on vous accable de tant de dons, de dignitez, de places, de gouuernemens, & d'emplois contre vostre volonté, qui gemit sous ses fardeaux; desquels on ne croit pas pourtant que vous desiriez d'estre deschargé, n'ayant point trouué iusques à present qu'vn Pag. 11.

pauure

En la Defense des Ministres. pauure Moyne qui aye voulu estre caution de ce dessein. Ie m'assure que cet Escriuain, qui a par vostre moyen quelque chose à perdre, ne s'offrira pas seulement pour estre certificateur.

Pag.12. Il dict, *que le Roy vous a cheri deslors que vous estes entré en son seruice par vne liaison d'esprits causée par aduanture par vne occulte conspiration des astres.* Il ne sçait donc pas que iamais sa Majesté n'a eu auersion d'homme comme elle a eu de vous, qu'elle a reculé de deux ans vostre promotion au Cardinalat; & que durant deux autres années vous n'approchiez iamais du Roy, qu'il ne dist, en tournant le dos, *Voicy venir le fourbe*; que son visage ne changeast, & que son esprit ne fust en garde. Sans faute, les astres n'auoient point operé dans les naissances, & cette sympathie imaginaire ne vient pas du Ciel, si par quelque notable reuolution les constellations ne se sont rencontrées depuis six ans seulement. Vous sçauez bien la peine qu'on eut à surmonter les influences qui vous estoient contraires, & les soings que la Royne (que vous traictez auec tant d'ingratitude) prist pour vous les rendre fauorables,

rables, la peine qu'elle a eu pour vous remettre dans les bonnes graces de ſa Maieſté; & combien de fois vous vous eſtes ietté à genoux deuant elle, pour la ſupplier les larmes aux yeux de vous conſeruer, lors que vous auez eſté ſur le point d'eſtre chaſſé. Ce qui excuſe voſtre flatteur, eſt, qu'il dict *par aduanture*; & nous adiouſtons, pour eſtre plus barbares, & plus veritables que luy, par male aduanture.

Pour monſtrer que vous n'eſtes pas content de la plus grande partie des ports de l'Ocean, & qu'il faut que vous ayez le reſte, & ceux auſſi de la mer Mediterranée, vous faictes que voſtre Iuſtificateur dict au Roy: *Pour les ports de mer, la loy de bienſeance qui porte ſon thrône par tout, les donne & les attache à ſa charge de Surintendant des mers.* A ce compte là nos Roys n'ont point gardé cette loy de bienſeance, n'ayant iamais donné trois ports à vn Admiral. Ie croy auſſi, que par *cette loy de bienſeance* vous ne parlez point de celles des Roys, mais de la voſtre, *qui porte*, comme vous dictes, *ſon thrône par tout*; c'eſt à dire, qui veut regner par tout. Si on ne luy reſiſte, el-

le eſt par ce droict de bienſeance Maiſtreſſe du Royaume : & s'il n'y a rien à faire, lors qu'on a la puiſſance, qu'à prendre tout ce qui nous accõmode; il n'y a point de doute, que vous n'ayez trouué le moyen de porter voſtre thrône non ſeulement ſur la Royauté, mais ſur l'Empire, & principalement ſur la Papauté. Par ce diſcours on void où voſtre aueuglement vous faict broncher, & où l'ambition vous conduict.

Pour empeſcher que le Roy ne s'y oppoſe, & pour le diſpoſer à vous donner le reſte du Royaume, duquel vous & vos creatures tenez deſia preſque la moitié; vous dictes, *que les fauoris ſont les parellies & images du Prince; lors qu'il ne luit plus ſur eux, & pour eux, ils tombent dans le neant: c'eſt pourquoy il n'y a rien à craindre.* Quand on leur donne ou qu'ils prennent toutes les Prouinces, places & charges, pourueu qu'on garde le nom de Roy: il ſera ſuffiſant, à ce que vous dictes, pour deffaire celuy qui en aura l'effect; comme ſi les Hiſtoires du monde n'enſeignoient point par mille exemples, que les ſeruiteurs deuenus trop puiſſans ont chaſſé leurs Maiſtres,

qu'ils

qu'ils ont partagé les Royaumes auec eux;qu'ils ont resisté, lors que ceux là mesme qui les auoient faicts les ont voulu deffaire ; & que la ruine de leur fortune a plus cousté de sang & d'argent, que n'auoit faict le bastiment. Outre cela, tout Souuerain doit considerer qu'il est mortel : cette condition le faict souuenir, que si Dieu l'appelloit deuant son fauory, peut estre qu'il ne seroit point en humeur de rendre au successeur les pieces de la Couronne qu'il auroit en sa main ; & desquelles les Roys ne peuuent disposer que pour leur vie, qui doit estre reglée plustost par la prudence, qui enseigne de n'abandonner iamais tout son Estat à la disposition d'vn homme : la liberalité ne permet pas aussi qu'on donne tout à vn. Ces vertus doiuent plustost conduire les actions d'vn grand Prince qu'vne affection trop chaude, & trop prompte, qui n'est pas vne estoille pour esclairer les Roys, mais vn feu folet qui les meine dans vn precipice.

Ce feu fat qui sert de guide à l'esprit de vostre Escriuain, luy faict dire au Roy : *Vostre Ma-*

ieſté qui commence encore, s'il faut ainſi dire, à pouſſer dehors les boutons, les fleurs, & les fruits de ſon courage. C'eſt vne belle loüange que vous donnez à vn Roy de trente ans: vous diriez que ce n'eſt que depuis que voſtre ſouffle a touché le grand arbre qui nous couure, & à l'ombre duquel nous viuons, qu'il nous a donné des feüilles, des fleurs, & des fruits; & qu'auparauant c'eſtoit vn aloës, qui auoit demeuré trente ans rempant en terre, eſtant monté tout à coup, comme faict cette plante, lors que vous l'auez arrouſée & eſchauffée. Toute la France & les Pays eſtranges auoient veu auec admiration les fruits excellens des vertus de ſa Maieſté, deuant que vous, qui vous en donnez toute la gloire, les euſſiez deſrobez.

Pour monſtrer que vous eſtes par tout contraire à vous meſme; vous qui loüiez les boutons & les fleurs naiſſantes de ſa Maieſté, depuis que vous auez eſté aupres d'elle, eſtimez
Pag. 23. les fruits *de la iuſtice que le Roy fit du Mareſchal d'Ancre*, il y a quatorze ans, à voſtre compte: les fruits eſtoient donc venus deuant les fleurs,
&

& vous les auiez ſentis en voſtre banniſſement que vous approuuez.

Voſtre Eſcriuain veut faire paſſer le feu Roy pour Prophete, & dict qu'il eſt teſmoing de la prediction de ce grand Prince, qui aſſura *que ſon Eſtat ſeroit mal gouuerné apres ſa mort par Conchine.* Celuy qui eſcrit cette Hiſtoire, a logé cent menteries dans vn liuret de cinq feüilles, & en a mis cinq ou ſix dans trois lignes; c'eſt icy où il dict qu'il chaſſoit auec le Roy Henry le Grand: il veut faire croire qu'il eſtoit en conſideration aupres de ce Prince, qui meſpriſoit cet homme par deſſus tous ceux de ſon Royaume.

Il adiouſte, *que nous auons veu les effects de cette prophetie, & quelques reſtes du gouuernement defectueux des femmes.* Se peut il bien faire, que ceux qui eſcriuent pour voſtre defenſe, blaſment vne conduicte dans laquelle vous auez eu tant de part, que les eſclats de ſon renuerſement tomberent ſur voſtre teſte, & l'euſſent ecraſée, ſi la mitre ne l'euſt vn peu defenduë? Vos violences & imprudences firent les maux à la Royne, que vous reiettez ſur elle. Oſez vous parler du gou- Pag. 24.

 uerne-

uernement des femmes, vous qui en auez receu tant d'aduantages; & le nommez vous defectueux apres qu'il a ſi bien eſtabli voſtre fortune? Les ennemis de la Royne ny trouuerent rien à redire que voſtre aduancemēt: vous eſtes d'accord auec eux contre vous meſme; & pour faire meſpriſer voſtre Maiſtreſſe, vous aduoüez qu'elle a mal faict de vous auoir faict ce que vous eſtes. Si la protection du Roy, & la puiſſance que vous auez iniuſtemēt vſurpé, ne vous ſeruoient de preſeruatif, vous ne vous empoiſonneriez pas ſi hardiment comme vous faictes: vous eſtes ſemblable à vn charlatan, que nous auons veu ſur le Pont neuf: il mangeoit les teſtes de viperes auec du ſublimé, parce qu'il eſtoit aſſuré du remede qu'il auoit ſouuent eſprouué.

Pag. 24. Vous reuenez touſiours à Chalais, & vos Eſcriuains luy baillent autant de coups de meſchante plume, comme celuy que vous fiſtes paſſer maiſtre bourreau ſur ſa teſte, luy frappa de coups auec la vieille eſpée d'vn Suiſſe. Vous citez deux teſmoins, qui, peut eſtre, ſont enterrez, comme ſon procez brulé.

Vous

Vous dictes *que Chalais protesta deuant que de mourir, qu'il n'auoit chargé personne au preiudice de la verité que Madame de Cheureuse, qu'il auoit deschargé.* Passe pour l'honneur des Princesses que vous honnorez, & desquelles vous ne deuriez parler, ny en bien ny en mal. Il ne les faut iamais mesler dans nos discours, ny dire qu'on les charge & descharge. Ie m'estonne fort, que vous n'ayez tancé vostre indiscret Iustificateur, qui a oublié de dire, que Chalais estant conduict au supplice, & sur l'eschaffaut, repeta plusieurs fois, *Ah traistre Cardinal!* Vous sçauez bien aussi ce qu'on fit au Minime qui l'auoit confessé; & où ce pauure homme a esté enfermé, & peut estre etouffé à present. Il n'y a point de doute, que dans vos frequentes visites, durant la prison de Chalais, vous ne l'ayez porté à accuser ceux que vous croyez estre contraires à vos desseins, apres luy auoir promis impunité, pour luy faire dire plus qu'il ne sçauoit. Cet artifice n'estoit qu'vne suitte de celuy qui auoit commencé la tragedie, qui estoit toute de vostre inuention; & il n'y a rien de plus vray que ce qui est dans la lettre de Monsieur

ſieur ſur ce ſubiect, qui vous a tellement picqué à cauſe de ſa verité, que vous y portez touſiours la main, & vos Eſcriuains leur encre, qui aigriſſent pluſtoſt qu'ils ne guariſſent cette playe.

Pag. 25. A quoy penſez vous, lors que vous dictes *que le grand Prieur fut accuſé par Chalais d'auoir propoſé, que pour tirer le Mareſchal d'Ornano de priſon, il vous falloit poignarder, & ſi on eſtoit preſſé s'en aller en Flandres?* Cette depoſition pretenduë eſtant poſterieure à l'empriſonnement du grand Prieur, n'en pouuoit eſtre la cauſe: il eſt donc bien plus probable, que pour iuſtifier la detention precedente, vous auez extorqué cette declaration; & ainſi vous auez arreſté vn Prince non ſeulement ſans crime, mais deuant qu'il fuſt accuſé. Si vous l'euſſiez ſceu lors qu'on ſe ſaiſit de ſa perſonne, & de celle de Monſieur de Vandoſme ſon Frere, vous n'auriez pas manqué de le publier: mais au lieu que la condemnation preſuppoſoit vn crime, vn accuſateur & des teſmoins, vous condamnez les hommes à la priſon; & apres vous ſuppoſez des crimes, & cherchez des accuſateurs & des teſmoins, pour taſcher de

monſtrer

monſtrer qu'vne perſecution ſans cognoiſſance de cauſe a eſté vn iuſte chaſtiment. Vous vous ſouuiendrez auſſi, s'il vous plaiſt, d'auoir dict il y a trois ans,qu'vne perſonne qui poſſede maintenant vos bonnes graces,eſtoit le chef du conſeil pris de vous aſſaſiner: ce qui faict voir qu'il faut que cette hiſtoire ſoit inuentée; car ſans doute vous ne vous fieriez iamais, iuſques au point que vous faictes, à ceux qui auoient tenu les dez, auec leſquels vous auez dict qu'on ioüoit voſtre vie, & qu'on iettoit au ſort qui auroit la commiſſion de la vous oſter. Ce que vous dictes du deſſein d'enleuer le Mareſchal d'Ornano, n'a point d'apparence,parce qu'il y eut ſi peu de iours entre ſa detention & l'enuoy que vous fiſtes de Mr le grand Prieur, pour luy faire conduire innocemment Mr ſon Frere en priſon : & le Mareſchal ſur ces commencemens eſtoit gardé dans le donjon de Vincennes, auec tant de ſureté qu'il n'y auoit point de puiſſance qui le peuſt oſter à celle du Roy, ny de corruption à la voſtre. Apres tout cela, pour vous conuaincre entierement d'impoſture, il vous faut faire ſouuenir d'vne choſe

que vous auez dict si souuent, qu'on peut iuger que c'est plustost le manquement de conscience que de memoire qui vous faict escrire que dans le mesme conseil, où on auoit traicté de vous poignarder, on auoit deliberé de mettre en liberté le Mareschal. Vous sçauez bien que vous auez assuré cent fois, que cette resolution d'attaquer vostre personne auoit esté prise deuant sa detention: ce qui fit croire à ceux qui entendoient ce discours, que la fausse creance que vous auiez eu de cet attentat, estoit la vraye cause de son emprisonnement, qui fut aussi celle de la captiuité du grand Prieur; & en suitte de la mort d'vn Prince, & d'vn Mareschal de France: en quelle façon que ce soit, vous les auez perdus. Vous dictes *que celuy là estoit mal sain, & estoit fort incommodé de la pierre*: il le fut encore bien dauantage par celle du donjon de Vincennes; l'autre estoit subiect à vne suppression d'vrine: ces deux maladies se guarissent ou se soulagent par vn peu d'exercice; vous l'auez osté par vos grandes rigueurs, qui ne leur ont iamais permis la sortie hors d'vne petite chambre: vous auez donc tué ces deux personnes;

ſonnes; comme celuy qui laiſſe mourir de faim le pauure, l'eſtrangle. Ainſi par voſtre confeſſion nous voyons le ſubiect de l'empriſonnement, & de la mort, ſans nous arreſter à ce que la lumiere de Dieu eſclairera vn iour.

Vous dictes auſſi *que le Cardinal de Berule eſt mort de repletion*, & le faictes paſſer pour vn poüacre; mais on crainct fort que vous ne mouriez d'inanition, non de dignitez, de biens, & de vanité, qui vous font creuer; mais de ſang & de ſens.

Pour Fancan voſtre Medecin des corps & des eſprits, dict *qu'il eſt mort de remors de conſcience, pour auoir eu, eſtant Preſtre, de trop grandes communications auec ceux de la Religion pretenduë reformée.* Il eſt vray qu'il en pouuoit auoir eu par les meſmes ordres, que vous auez donné du depuis à vn Moine des plus reformez en habit, qui traicte de voſtre part auec tous les Proteſtans, & les Turcs. Celuy là n'a eſté ruiné que pour vous auoir trop cognu, & ſceu vos ſecrets qui tiennent encore ſon frere priſonnier: voſtre Moine n'en ſera pas peut eſtre meilleur marchant.

Vous eſtes comme les dames, qui croyent auoir trouué le moyen de couurir leur mauuaiſe vie en ſe deffaiſant de ceux qui ont eſté les miniſtres de leurs amours.

Parmy ces choſes non ſeulement ſerieuſes, mais deplorables, voſtre Eſcriuain en meſle des ridicules, comme lors qu'il dict, *que ſi le Mareſchal d'Ornano ne fuſt point mort d'vne ſuppreßion d'vrine, on l'euſt mené a la Conciergerie.* Vous n'auez pas voulu dire qu'on luy euſt donné des Commiſſaires, comme on a faict à vn autre de meſme condition : mais vous dictes que ç'a eſté vn grand bon-heur pour luy qu'il ſoit mort (comme on dict à Paris) de ſa belle mort, parce qu'il en euſt ſouffert vne fort ſale. Au meſme endroit vous dictes, *que Modene & de Haian auoient eſté ſes principaux conſeillers*. Pourquoy donc les auez vous gardez en priſon trois ans apres la mort du Mareſchal ? pourquoy les en auez vous tirez ſans forme de iuſtice, ou ſans abolition ? pourquoy les auez vous faict conduire à ſoixante lieües de Paris, pour de là les renuoyer chez eux ? pourquoy auez vous eu appre-

prehenſion qu'ils ne viſſent quelqu'vn à Paris, ou aupres, pour deſcouurir vos iniuſtices? Mais pourquoy ne les auez vous enuoyez à la Conciergerie? Il n'y a point de doute que le priuilege de celuy qui eſtoit Secretaire du Roy ne vous euſt porté à le faire, ſi vous euſſiez eu dequoy luy faire faire ſon procez. Ie vois bien qu'il y auroit moyen de vous faire rougir ſur ces affaires, & ſur vos eſcrits, s'il vous reſtoit vn peu de bon ſang: ſi c'eſt l'eſclat de voſtre pourpre, ou les frequentes ſaignées, ou la grande habitude de mal faire qui empeſchent que voſtre honte ne paroiſſe, ie m'en rapporte; nous auons vne autre queſtion à traicter.

En la page vingt-huictieſme de voſtre Iuſtification vous entreprenez vn grand diſcours, pour monſtrer *que le Roy a eu raiſon d'oſter le Gouuernement de Bretagne à Monſieur de Vandoſme, parce qu'il a taſché de diuertir le peuple de l'obeiſſance qu'il doit à cette Couronne* (vous parlez en Roy) *parce qu'il s'eſt faict appeller Monſieur le Duc ſans queüe*; (prenez mieux garde à ce que vous eſcriuez) *qu'il a faict mettre dans les prieres* Pag. 28.

 du

du Missel, pro famulo tuo Duce nostro; *qu'il a voulu corrompre le Lieutenant du chasteau de Nantes*; *qu'il s'est serui du Pere George, Recolet, qui sous pretexte de quelques predications & confessions disposoit les femmes d'eminente condition*, (regardez bien à qui vous donnez l'eminence) *de persuader à leurs maris de prendre son party. Bref qu'il a tasté le poux de la Noblesse, des Parlemens, de la chambre des Comptes & du tiers Estat*; (iamais Medecin n'en tasta si grand nombre) *& que tout celà ne tendoit qu'à se faire Duc.* Toutes ces cognoissances vous deuoient fournir plus de mille tesmoins contre ce Prince, qui n'estoit pas en estat ny les siens de les intimider; vous n'auez eu qu'vn miserable emballeur de mensonges de Lambale, qui a esté pendu à la Croix du tiroir, pour auoir dict qu'il auoit esté corrompu par argent pour deposer contre Mr de Vandosme. On n'a point veu de tesmoins, qui ayent ouy ces prieres *pro Duce nostro*; point de Dames practiquées par le Pere George, point d'homme des trois Estats auquel on aye parlé, ny de Lieutenant du chasteau de Nantes qui aye esté interrogé. Si

vous

vous eussiez eu ces preuues publiques, vous n'auriez pas manqué de les produire; vous n'auriez pas eu recours à vne demissiõ du Gouuernement, qui a esté le pris de la liberté de ce Prince, mais vous l'auriez osté auec Iustice. Pour monstrer que ses fautes ne vous en ont point donné, vous changez de batterie, & dictes *qu'il a esté depossedé par raison d'Estat; qui ne peut souffrir que celuy qui pretend quelque droict sur vne Prouince, pour estre descendu de ceux qui en ont esté Souuerains, en aye le Gouuernement*. Sur quoy vous dictes, *que Henry III. faillit en donnant celuy de Bretagne à Mr de Mercœur; que le feu Roy fit la mesme faute, en le mettant entre les mains de Mr de Vandosme.* Vous alleguez aussi *vn Factum de feu Madame de Mercœur*; de laquelle vous dictes, *que toute saincte qu'elle estoit, ne laissoit pas de faire mention de ses pretentions.* Vous donnez poids à vos raisons par l'authorité du Cardinal d'Ossat; qui escriuit à Monsieur de Villeroy, *qu'il s'estonnoit de ce que le Roy donnoit les Gouuernemens des Prouinces à ceux qui auoient des pretentions, quoy qu'elles fussent vieilles ou prescriptes*. Il est certain que si cette loy rigou-

rigoureuſe, de laquelle nous ne diſputons pas, auoit lieu, le Roy l'a violée en vous faiſant Gouuerneur de Bretagne, ou il faut que voſtre genealogie ſoit fauſſe. Vous aurez agreable s'il vous plaiſt, que ie la vous repreſente le plus ſuccinctement que ie pourray, & que ie me ſerue de vos armes pour vous combattre. En la page ſoixante deux & ſoixante trois de voſtre genealogie, qui vous faict deſcendre de Louys le Gros par la branche de la maiſon de Dreux, qui eſt venuë iuſques à vous par voſtre grãd Mere Françoiſe de la Rochechoüard, vous dictes qu'elle eſtoit iſſuë de Marie de Bretagne Comteſſe de S. Paul, & fille de Iean II. Duc de Bretagne, & de Beatrix d'Angleterre. Vous aſſurez auſſi au meſme endroit, que vous deſcendez de Blanche de Bretagne. Vous ne pouuez donc pas auoir le Gouuernement par la regle que vous auez faict, ſi voſtre genealogie appuyée par voſtre puiſſance n'eſt plus forte que voſtre loy. Souuenez vous qu'en l'an 1626. pour ietter le fondement de la deſtitution de Monſieur de Vandoſme, vous fiſtes coucher ſur les regiſtres des Eſtats de Bretagne,

tagne, tenus à Nantes en presence du Roy, la resolution qui fut arrestée, *que sa Maiesté seroit tres-humblement suppliée de ne donner point le Gouuernement de cette Prouince à ceux qui seroient descendus de la maison de Bretagne, & qui pourroient auoir pretensions directes ou indirectes sur la Souueraineté de ce Pays*. Au preiudice de cette deliberation vous auez faict, que les mesmes qui l'ont prise vous ont demandé pour Gouuerneur. Ou supprimez vostre genealogie, ou declarez la fausse; ou aduoüez que vous faictes des loix assez fortes pour deposseder les Enfans des Roys, & trop foibles pour empescher les vsurpations des petits fils de Moine.

Ce que vostre Escriuain adiouste, n'est pas moins contre vous que les ordonnances que vous auez faict: il dict, *qu'il ne faut point irriter l'ambition & le courage des Grands, puis qu'il faut tousiours octroyer en vn Estat la moindre puissance à celuy, qui a le plus de naissance*. Par cette maxime, vous qui estes descendu de nos Roys, de ceux d'Angleterre, de Nauarre, & des Ducs de Bretagne & de Normandie, des Comtes de Prouence,

Pag. 31.

Voyez la Genealogie.

uence, de Champagne, & de Toulouse; qui estes par dessus tout cela Prince de l'Eglise; ne deuez pas auoir tant de puissance, sur tout en vn Pays dans lequel vous tenez toutes les meilleures places: de sorte qu'il vous est tres-aisé de vous rendre Souuerain quand il vous plaira.

Pag. 32. Vous dictes au Roy *que vous estes trop attaché à sa fortune pour luy donner de l'ombrage*. Vous vsez auec sa Maiesté de termes d'vn camarade de guerre: au lieu de dire que vous estes trop obligé à sa bonté pour luy donner ombrage, vous dictes que vous estes trop attaché à sa fortune. Pardonnez moy, si ie dicts que vostre fortune parle comme yure; & que vous auez aueuglé celle du Roy, si elle ne void bien tost les insolences & les entreprises de la vostre.

Fortunaque dulci ebria.

Et parce que nous sçauons bien où elle va, & que son dessein n'est pas de s'arrester en Bretagne, mais de passer au trauers du Royaume pour aller en Prouence, le tenir assiegé par les deux bouts, & enuironné par les deux mers; nous iugeons bien que vous desirez de faire valoir contre Monsieur de Guise *la mesme loy de bienseance*, *qui*

qui porte, comme vous dictes, *ſon thrône par tout*, & qui vous a ſerui pour chaſſer Monſieur de Vandoſme de Bretagne : vous la rendez trop generale, pour ne vous en ſeruir pas pour la Prouence; pour laquelle vous alleguez la lettre du Cardinal d'Oſſat faicte ſur ce ſubiect. Mais vous en ſerez exclus, comme de la Bretagne, par voſtre genealogie, qui vous faict deſcendre (dans les pages ſoixante deux & ſoixante trois) des Comtes de ce Pays là par Eleonor de Prouence, que vous dictes eſtre iſſuë de la maiſon Royale d'Arragon; voulant inferer par là, que les Roys l'ont vſurpée ſur l'Arragonnois, & que ſa Maieſté & tous autres pretendans n'y ont point de droict à voſtre excluſion : cela eſt capable, ſi on ne vous veut punir de voſtre crime, au moins de vous fermer la porte à ce Gouuernement : & Dieu veüille que le temps ne deſcouure pas, que la guerre de Gennes, à laquelle vous donnez vn ſi beau pretexte, ne ſoit point entrepriſe, pour perſuader au Roy qu'il eſt expedient, pour tenir l'Italie ſubiecte, que vous ayez le Gouuernement de Prouence auec les
 meil-

meilleures places, & la Generalité des Galeres.

Vostre genealogiste se tourmente bien fort pour vous faire descendre des Roys de Nauarre, & rencontre en fin que vous estes de ce Sang Royal, de deux costez : assauoir de par Blanche de Nauarre fille de Thibaut Comte de Champagne, & par Marguerite de Nauarre sœur de Thibaut II. aussi Comte de Champagne, & de Henry premier Roy de Nauarre.

Vous trouuez aussi que vous estes sorti des Comtes de Toulouse & d'Artois, & des Ducs de Normandie & de Guyenne, qui ont possedé ces Prouinces en souueraineté : mais vous vous attachez principalement à la Bretagne, Prouence, & Nauarre; ce qui doit estre fort suspect, parce que ce sont les dernieres pieces qui sont venuës à la Couronne. Vous voyez aussi par là de combien de Gouuernemens vostre vanité vous auroit priué, si vous ne croyez que vostre authorité aura plus de puissance que toutes les loix; qui sont aux plus grands Princes du Royaume des barrieres bien fortes, & à vous des toiles d'aragnée.

Ce ſeroit vne grande merueille, ſi vous auiez aſſez de prudence pour accorder ce que vous faictes auec ce que vous eſcriuez; mais ce pendant qu'on amuſe les ignorans par les eſcrits, vous faictes progres par vos actions: vous oppoſez les loix à ceux qui vous attaquent, vous les enuoyez contre ceux qui vous reſiſtent; & vous teſmoignez que vous eſtes deſia dans la Souueraineté, en vous mettant par deſſus elles.

Voſtre Eſcriuain qui ſuit voſtre paſſion, comme voſtre faueur les flatte toutes deux en meſdiſant du Preſident le Coigneux, le plus ſouuent & plus effrontement qu'il peut; il veut finir ſon libelle comme il l'a commencé, & le charge de trois notables calomnies, qu'il croid eſtre pieces iuſtificatiues de voſtre innocence. La premiere eſt l'accuſation d'auoir laiſſé perir Chalais, *par ce que Mr le Duc de Bellegarde, qui eſtoit ſon parent, pourſuiuoit ſon abolition.* Il aſſure *que des gens de qualité luy maintiendront qu'il l'a dict:* ils ne prendroient donc pas en mauuaiſe part s'ils eſtoient nommez en cet eſcrit, puis qu'ils ſont preſts à ſe declarer pour ſouſtenir ce que vous dictes: mais Pag. 34.

 com-

comme la chose en soy n'a point d'apparence, ce que vous escriuez des tesmoins en a encore moins ; & vous les auriez produicts assez hardiment, si vous les cognoissiez, sur tout estant asseuré que vous ne leur feriez point de desplaisir.

La seconde piece est, *que le mesme President le Coigneux empescha la bonne volonté que Madame de Guise auoit de poursuiure la liberté du Mareschal d'Ornano ; & vous dictes qu'elle fut destournée de cette loüable & saincte resolution.* Vous ne vous souuenez pas que vous auez escrit que le Mareschal estoit atteint de crimes horribles, tous de leze Maiesté. Comment peut on appeller *saincte & loüable* la resolution de faire instance pour sa liberté, veu qu'il n'est point permis de solliciter, si ce n'est aux plus proches, pour ceux qui les ont commis ? Croyez vous que cette Princesse, qui ne faict rien qu'auec grande consideration, eust entrepris cette poursuitte ? Et si elle l'eust trouuée iuste, pensez vous que le President qui n'auoit iamais parlé à elle, deuant le iour auquel il receut le commandement du Roy de luy aller dire, que sa Maiesté auoit resolu le Mariage

de

de Monſieur auec Madamoiſelle de Montpenſier ſa fille, euſt eu le pouuoir de la diuertir d'vne œuure que vous appellez *ſaincte & loüable*? Ie croy que le Preſident ne me deſdira pas, lors que i'aſſureray qu'il ſe tiendra pour conuaincu en ce chef, ſi vous eſtes aduoüé par le teſmoing que vous alleguez, ſa perſonne ne receuant point de reproche. Il n'y a point d'innocent qui ne ſe confeſſe criminel ſur ſa depoſition, & qui n'adiouſte plus de foy aux yeux & aux oreilles de Madame de Guiſe, qu'au teſmoignage de ſa propre conſcience. Ie diray bien dauantage, que dans tout le traicté du Mariage de Monſieur il ne fut iamais parlé de la liberté du Mareſchal.

Apres ce diſcours, vous donnez ſubiect au Preſident le Coigneux de vous faire vn remerciment, lors que vous luy faictes l'honneur de dire qu'il a contribué quelque choſe par ſon induſtrie pour conſeruer M[r] de Puy-laurans dans les bonnes graces de Monſieur. Il eſt vray, que ce Seigneur eſtant vn des plus ſages, des plus genereux, & des plus accomplis qui ſoient en France, & le plus digne de poſſeder les affections d'vn

grand

grand Prince, celuy qui a aydé à le maintenir (s'il en auoit eu beſoin) auroit rendu vn notable ſeruice à ſon Maiſtre, & grandement obligé le public. Confeſſez donc en cet article, ou que voſtre Eſcriuain s'entend auec ceux que vous luy commandez de blaſmer, ou que vous auez eu deſſein de rendre le Preſident ſuſpect d'auoir intelligence auec vous, lors que vous le loüez en faiſant ſemblant de l'accuſer. Cela ſeroit ſuffiſant de donner quelque ombrage, ſi vous ne luy auiez dict des iniures de harangere, & ne le chargiez auſſi toſt d'vn grand crime.

Pag.35. Vous auez reſerué pour la derniere & plus furieuſe calomnie, vne recrimination, pour eluder l'accuſation des empoiſonnemens, deſquels on a dict que vous eſtiez ſoupçonné: vous croyez que c'eſt le plus beau traict de viſage de voſtre Innocence iuſtifiée, de monſtrer la laideur d'vn abominable peché du Preſident le Coigneux. Vous dictes *qu'il a empoiſonné ſa troiſieſme femme, & qu'il eſt ſoupçonné d'en auoir faict autant à la ſeconde*. Ie m'eſtonne comme vous n'y auez encore mis la premiere: pour la ſeconde, deux

mille

mille perſonnes ſçauent qu'elle a langui long temps apres vne mauuaiſe couche: ſes parens,qui ſont de grande qualité, les Medecins, Chirurgiens ,& Apoticaires l'ont veüe fort ſouuent durant ſa longue maladie; iamais perſonne n'a eu la moindre penſée de ce que vous dictes; & chacun a ſceu que c'eſtoit vn tres-bon & tres-heureux mariage, que la mort naturele a rompu. Pour ce pretendu troiſieſme,nous pouuons dire qu'il n'a iamais eſté. Nous auons bien ſceu, qu'vne certaine femme infame, qui a eſté entretenuë autrefois par feu Moiſſet, & qui auoit proſtitué ſes filles, auoit perdu la derniere, qui mourut quelque temps apres le depart du Preſident le Coigneux,& fut enterrée comme fille en la Parroiſſe de ſainct Euſtache; c'eſt à dire auec les draps, paremens, cierges blancs, & chappeau de fleurs: ce n'eſt donc pas ſigne que cette mere la tint pour femme mariée; encore qu'on dict qu'elle n'eſtoit pas fille; & que vos parens & alliez en ſçauent plus de nouuelles que ceux que vous accuſez. C'eſt donc par le moyen de ceux là,& par la corruption de voſtre argent, que trois ſepmaines

apres cette mort, la mere s'eſt aduiſée de dire que le Preſident, qui eſtoit bien loing de là, auoit fait empoiſonner ſa fille, par l'entremiſe de l'Eueſque de Madore, qui n'a iamais veu la damoiſelle, ny ouy parler d'elle qu'apres ſon decez: & pour laiſſer à part la queſtion, ſi le Preſident la cognoiſſoit auſſi peu que l'Eueſque, ie vous diray franchement, que c'eſt vne choſe qui ne peut eſtre faicte, que durant voſtre gouuernement, & par voſtre puiſſance abſoluë, de receuoir la plainte d'vne femme abandonnée qui a vendu ſes filles, & qui dict, trois ſepmaines apres vn enterrement, qu'vne morte qui a eu vn conuoy de fille eſtoit mariée, qu'vne proſtituée eſtoit femme d'vn Preſident au mortier, & qu'elle a eſté empoiſonnée apres qu'elle a eſté pourrie. Où ſont les Medecins qui ont veu les marques deuant & apres la mort? où eſt le procez verbal de l'ouuerture du corps? où ſont les teſmoins qui diſent auec quoy on a donné le poiſon, & qui l'a apporté? où eſt le contract de mariage? Tout ce crime eſt reduict à la plainte acheptée d'vne femme qui a vendu ſon ame, apres auoir vendu ſon corps; & qui s'eſt
conten-

contentée de faire du bruict, pour voir si celuy de l'argent l'appaiseroit. Ceux qui vous auoient promis qu'ils feroient bien ioüer cette piece, ont publié le deshonneur de la mere & de la fille, ont faict cognoistre leur bestise, ont descouuert vostre malice, & ont porté quelques curieux à rechercher vostre vie priuée; de laquelle on ne veut rien dire, à cause du respect qu'on porte à la pourpre sacrée. Si nous le voulions entreprendre, nous dirions que ce ne sont pas des femmes impudiques, mais des plus vertueuses, qui se plaignent des attentats & violences que vous auez voulu faire sur leur honneur: vous sçauez aussi qu'on vous a soupçonné de plus grands crimes en ce genre de peché. Nous ne croyons pas le mal si legerement comme vous faictes; nous ne le publions pas temerairement, & nous ne l'inuentons pas malicieusement. Nous sçauons qu'il y a vn flambeau de verité, *qui esclairera les choses obscu-* 1. Cor. 4
res, & manifestera les conseils des cœurs, & pour lors loüange sera donnée de la part de Dieu à celuy qui aura bien faict: comme le meschant receura aussi le blasme, & la punition de son vice. De-

uant

uant ce Iuge on n'aura point d'Eminence que celle de ſa vertu,point de gardes que ſes bonnes œuures,point de citadelles que ſon innocence, point de retranchement que ſa penitence, point de threſors cachez que les aumoſnes, les prieres, & les ieuſnes.

Vous dictes *que le Preſident le Coigneux a confeſſé, que les ſonges qu'il auoit eu depuis peu de iours, luy auoient faict penſer qu'il y auoit vn Dieu* : & voſtre Eſcriuain dict, *qu'il l'a leu dans la lettre d'vn Gentilhomme*; qui ne peut eſtre amy du Preſident, & doit eſtre ſuſpect, s'il l'a eſcrit: s'il ne l'a point faict, comme il eſt plus probable, vous luy impoſez le plus grand crime, qui eſt de n'auoir point cognu celuy qui ne peut eſtre ignoré; & faictes paroiſtre que s'il a eſté ſi abominable, Dieu l'a aſſiſté d'vne grace extraordinaire pour le conuertir, lors qu'il a entrepris de vous reſiſter: ce qui feroit dire que la Maieſté diuine approuue grandement ſon deſſein : mais vous ne ſçauriez deſmentir la croyance publique, dans laquelle le Preſident eſt tenu pour homme fort religieux. Laiſſons là les ſonges qui ſont menſonges;

ges; s'il s'y falloit arrester, on rapporteroit icy les tesmoignages de ceux qui ont couché dans vostre chambre, qui ont dict fort souuent, que vous en auez de plus espouuentables que celuy d'Apollodore, qui songea que les furies luy auoient arraché le cœur, & dançoient toutes en feu au tour de la marmite dans laquelle il boüilloit. Vous sçauez ce que l'Escriture saincte a dict, *que la conscience agitée presume & craint tousiours choses cruelles* : la vostre doit estre dans ces troubles, estant impossible qu'elle soit en repos, lors que vous rauissez celuy du Roy vostre Maistre, de la Royne vostre bonne Maistresse & Bienfactrice, de la Royne Epouse du Roy, de Monsieur Frere vnique de sa Maiesté, des Princes & Grands du Royaume, de deux Mareschaux de France, de plusieurs personnes de haute, mediocre, & basse condition, que vous tenez prisonniers; de tout le peuple de France que vous affligez par la guerre, la famine, & la peste; de toute l'Europe que vous renuersez; de l'Eglise de Dieu qui patit dans ces mouuemens, & pert en beaucoup d'endroits l'exercice de la Religion, que

Sap. 17.

vous chaſſez par l'aſſiſtence que vous donnez à ſes ennemis.

Quand toutes ces choſes ne vous oſteroient point la tranquillité de l'eſprit, la pouuez vous conſeruer eſtant tourmenté par les quatre bourreaux de la vie, qui ſont l'ambition, l'auarice, la vengeance, auxquelles on dict que depuis peu vous auez adiouſté l'amour? La premiere paſſion vous porte à faire tous les iours quelque nouueau progrez à ioindre au Cardinalat, au premier Miniſtere, à la Conneſtablerie, à l'Admirauté, aux Gouuernemens des plus grandes Prouinces & des meilleures places, les tiltres de Duc & Pair, & à chercher des Eſcriuains qui vous font deſcendre de nos Roys, de tous les anciens Princes de France, & paſſer pour vn Dieu.

L'auarice vous faict entacer finances ſur finances, terres ſur terres, benefices ſur benefices: elle vous pouſſe à doubler les tailles, & contraindre les pauures à les payer par auance, pour mettre tout l'or de France dans vos citadeles, qui ſeront pluſtoſt remplies que voſtre cœur.

La

La vengeance vous faict ietter tous les iours quelqu'vn dans la Bastille, & dans les autres prisons du Royaume, qui sont plaines de pauures innocens qui se sont plaints de vostre tyrannie, qui s'y sont opposez, ou qui ont leu quelque escrit qui la descouuroit. Vostre rage a esté si grande, qu'elle n'a point espargné ceux qui ont esté enuoyez de la part de la Royne Mere du Roy pour apprendre des nouuelles de la santé de sa Maiesté : vous auez contre le droict des Gens emprisonné le Sr de la Barre, & auez traicté plus indignement vn Gentilhomme, que le plus cruel ennemy de la France n'auroit faict vn Tambour ou vn Trompette, qui seroit allé pour demander vn prisonnier de guerre. Cette furieuse passion vous a faict chercher tous les moyens pour faire mettre sur vne roüe deux hommes, comme criminels de leze Maiesté au premier chef, dans les procez desquels les iuges, que vous auez choisi, n'ont rien trouué qui meritast la mort.

Ie ne parleray point de vos amours, qui nous font croire que vous estes entre les mains de vostre

ſtre dernier Maiſtre, & eſperer que celuy là deliurera la France, & tous les gens de bien que vous perſecutez : c'eſt l'eſcueil où ceux qui ont eſté plus ſages que vous ont faict deſbris ; c'eſt le banc, où les vaiſſeaux des plus grandes fortunes ſe ſont eſchoüez, & c'eſt le feu qui a brulé les plus riches & les plus grandes maiſons. Le deſir que nous auons de ſauuer voſtre ame, faict que nous vous deſcouurons charitablement ces dangers ; que nous vous deurions cacher, ſi nous eſtions portez à pourſuiure voſtre perte pluſtoſt que voſtre conuerſion. Vous aurez de la peine, lors que vous ne penſerez qu'au mal que vous auez faict, de vous perſuader qu'il y aye au monde vne miſericorde plus grande que voſtre peché : & ſi la Clemence de la Royne Mere, qui eſt celle que vous auez le plus cruellement offensé, ne vous aſſure, ie crains que les maux que vous adiouſterez à ceux que vous auez deſia faicts, ne ſoient des effects de voſtre deſeſpoir. Souuenez vous, que ce mauuais conſeiller peut pouſſer voſtre puiſſance à la ruine de ceux que vous n'aymez pas ; mais ſans faute vous y trou-

uerez

uerez la voſtre. Les preſens que le monde vous faict, ſont des pommes d'or qu'il iette deuant vos pieds, pour vous attraper & poignarder : les perſonnes que voſtre cholere pourſuit, ſont des coureurs qui vous conduiſent dans vne embuſcade. La belle ſtatuë de Fenele vous preſente le riche globe de l'Empire du monde; mais ſi vous y touchez, il en ſortira vn traict qui vous percera le cœur.

Arreſtez le cours de vos deſſeins, & ne donnez point cette gloire à ceux qui peuuent eſtre inſtrumens des iugemens de Dieu de les auoir rompus, ou à la mort de les auoir etouffez. Tout ce que vous poſſedez en honneurs & en biens, vous a peu tirer de la baſſeſſe & de la pauureté; mais il ne vous ſçauroit oſter ny la fragilité, ny la mortalité: vous auez les bonnes graces d'vn grand Roy, & le trompez; mais vous ne pouuez auoir la vie qu'auec ces conditions, ne tromperez point celuy qui vous l'a donnée, & qui eſt ſur le poinct de la vous demander, auec le compte de vos actions. Regardez entre les mains de qui tombera ce que vous auez ramaſſé, & entre les mains

de qui vous tomberez. Craignez celuy qui mesprise vos citadeles, & vos gardes; & qui a dict
Sap. 6. que *les puissans seront punis puissamment*. Donnez vous la paix, & nous la procurez; elle s'accordera mieux auec la plus belle de vos qualitez, que la guerre que vous mettez par tout. Ne vous imaginez pas qu'elle puisse estre eternelle, pour vous fournir le moyen de regner tousiours parmy les confusions, dans lesquelles vous perirez plustost que dans l'ordre, qui vous conseruera auec l'Estat. Vostre fortune est de verre, encore que vous la croyez de diamant parce qu'elle est fort riche. Comment pourroit elle estre de longue durée, veu que vostre vie ne l'est pas, & qu'elle est violente? Recognoissez que vous estes auiourdhuy Maistre de la liberté de cent millions de personnes, & pouuez estre demain le prisonnier d'vn chetif guichetier. On monte par plusieurs eschellons au plus haut de l'eschelle de Pittacus; mais il n'y a qu'vn saut à faire depuis le sommet iusques au pied. La bonté de Dieu est sur le point d'estre contente de la patience de ceux que vous affligez, & sa Iustice n'est pas esloignée de vostre inso-

inſolence : ſon Iugement ne ſçauroit eſtre arreſté par le voſtre, & voſtre bel eſprit ne peut perſuader que vous ne l'ayez prouoqué.

Si V. E. ne reçoit pas noſtre charitable Remonſtrance, la reiette auec indignation, & employe tous les moyens que ſa grande puiſſance luy fournit, pour nous faire du mal; nous declarons, que vous nous auez attirez au combat, & que vous auez faict ſi grande quantité de libelles diffamatoires, que nous auons eſté contraincts de mettre la reſponce à quatre, dans vn meſme traicté. Si vous vous plaignez de noſtre hardieſſe, nous vous ſupplions de nous dire, ſur quel droict vous fondez la licence de meſdire de la plus grande & meilleure Royne de la terre, de la Mere de voſtre Maiſtre, & de voſtre Bienfactrice, de Monſieur Frere vnique du Roy, vous qui eſtes ſeruiteur, & tres-obligé : ſur quelle loy vous appuyez les deſpits & les rages que vous auez conceu contre nos reſponſes; & pour quelle raiſon vous taſchez de ruiner ceux que vous preſumez en eſtre les autheurs. Si vous eſtes faſché de voir des pauures argolets qui vous attaquent, vous

en auez des plus chetifs qui les irritent. Mais on ſe prend à vous qui eſtes Cardinal, & Generaliſſime: vous ne pouuez entrer en la meſlée, que ceux qui ſont du party contraire n'ayent droict de ſe defendre contre vous, comme on feroit contre le moindre de voſtre armée, ſur tout en vn combat d'honneur. Cela vous doit faire cognoiſtre voſtre imprudence d'auoir eſcrit tant de liurets, pour nous obliger à repartir aux deſpens de voſtre reputation. Si vous & vos Eſcriuains la meſnagez mieux pour l'aduenir, & ſi vous eſpargnez la noſtre, nous demeurerons dans le ſilence, & dans l'eſperance: ſi vous nous contraignez de rompre celuy là, vous en aurez fort peu de conſolation; & ſi vous forcez cette cy, nous prierons, ſouſpirerons, regarderons le Ciel, & croirons fermement, que Dieu tout ſeul aura la gloire de voſtre chaſtiment, & de noſtre deliurance.

FIN.

